

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2021 - 2022



Nos déchets
ont de la **RESSOURCE !**

Sommaire

Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 :	
LE TERRITOIRE DESSERVI	4
■ 1.1. Territoire desservi	5
■ 1.2. Compétences	10
CHAPITRE 2 :	
LA GOUVERNANCE	13
■ 2.1. Comité syndical, Présidence et Bureau	13
■ 2.2. Commissions	14
CHAPITRE 3 :	
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	15
■ 3.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	15
■ 3.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	16
CHAPITRE 4 :	
ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	20
■ 4.1. Pré-collecte	20
■ 4.2. Population desservie et variation annuelle	23
■ 4.3. Equipements disponibles liés à la collecte	25
CHAPITRE 5 :	
BILAN DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	26
■ 5.1. Déchets collectés en collecte Multiflux	26
■ 5.2. Déchets collectés dans le cadre des compétences optionnelles	30
■ 5.3. Les résiduels	31
■ 5.4. Déchets collectés en apport volontaire dans les déchèteries et bornes	32
CHAPITRE 6 :	
ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	34
■ 6.1. Origine des déchets	35
■ 6.2. Localisation des unités de tri/traitement ...	41
■ 6.3. Nature des traitements	42
CHAPITRE 7 :	
BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	44
■ 7.1. Tonnages traités	44
■ 7.2. Refus de tri et performance.....	48
CHAPITRE 8 :	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	50
■ 8.1. La valorisation des biodéchets et le retour au sol	50
■ 8.2. L'amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte plus propres.....	52

CHAPITRE 9 :	
L'EMPLOI	53
■ 9.1. Moyens humains déployés pour l'exécution des compétences	53
■ 9.2. Évolution et répartition des effectifs	54

CHAPITRE 10 :	
L'INFORMATION ET LA CONCERTATION	61
■ 10.1. Visites de sites	61
■ 10.2. Concours pédagogique	66
■ 10.3. Projet pédagogique	67
■ 10.4. Supports de communication	68

Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 11 :	
DONNÉES RELATIVES AU SERVICE	72
■ 11.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 2021	72
■ 11.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 2022	74

CHAPITRE 12 :	
BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	76
■ 12.1. Montant annuel Global des dépenses liées au fonctionnement du service	76
■ 12.2. Montant annuel Global des dépenses liées aux investissements	78
■ 12.3. Coût aidé du service public	79
■ 12.4. Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges	79
■ 12.5. Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des intercommunalités	81

CHAPITRE 13 :	
STRUCTURE DU COÛT	82
■ 13.1. Nature des charges	82
■ 13.2. Nature des produits	84
■ 13.3. Répartition des charges,des produits et du financement.....	88

CHAPITRE 14 :	
INFORMATION ET CONCERTATION	90
■ 14.1. Coût des différents flux ramenés à la tonne	90
■ 14.2. Répartition des charges par flux et par étape technique	92

CHAPITRE 15 :	
TEMPS FORTS 2021/2022	94

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS	106
---	------------



CHAPITRE 1

Territoire desservi

■ 1.1. Territoire desservi	5
1.1.1. Présentation du périmètre	5
1.1.2. Évolution de la population	6



L'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets est liée à la géographie, à l'histoire, à la population et au découpage administratif du territoire.

Pour comprendre de quelle manière s'exerce la compétence déchets au sein de notre territoire, une mise en contexte est l'occasion de souligner ses singularités et de poser les repères nécessaires à la compréhension des indicateurs techniques et financiers du rapport.

1.1. Territoire desservi

1.1.1. Présentation du périmètre

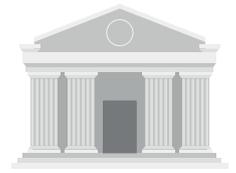
Le Sydeme (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) est un établissement public de coopération intercommunale, créé en mars 1998. Au 1^{er} janvier 2022, il regroupe 10 intercommunalités (soit 298 communes de Moselle-Est et d'Alsace Bossue).



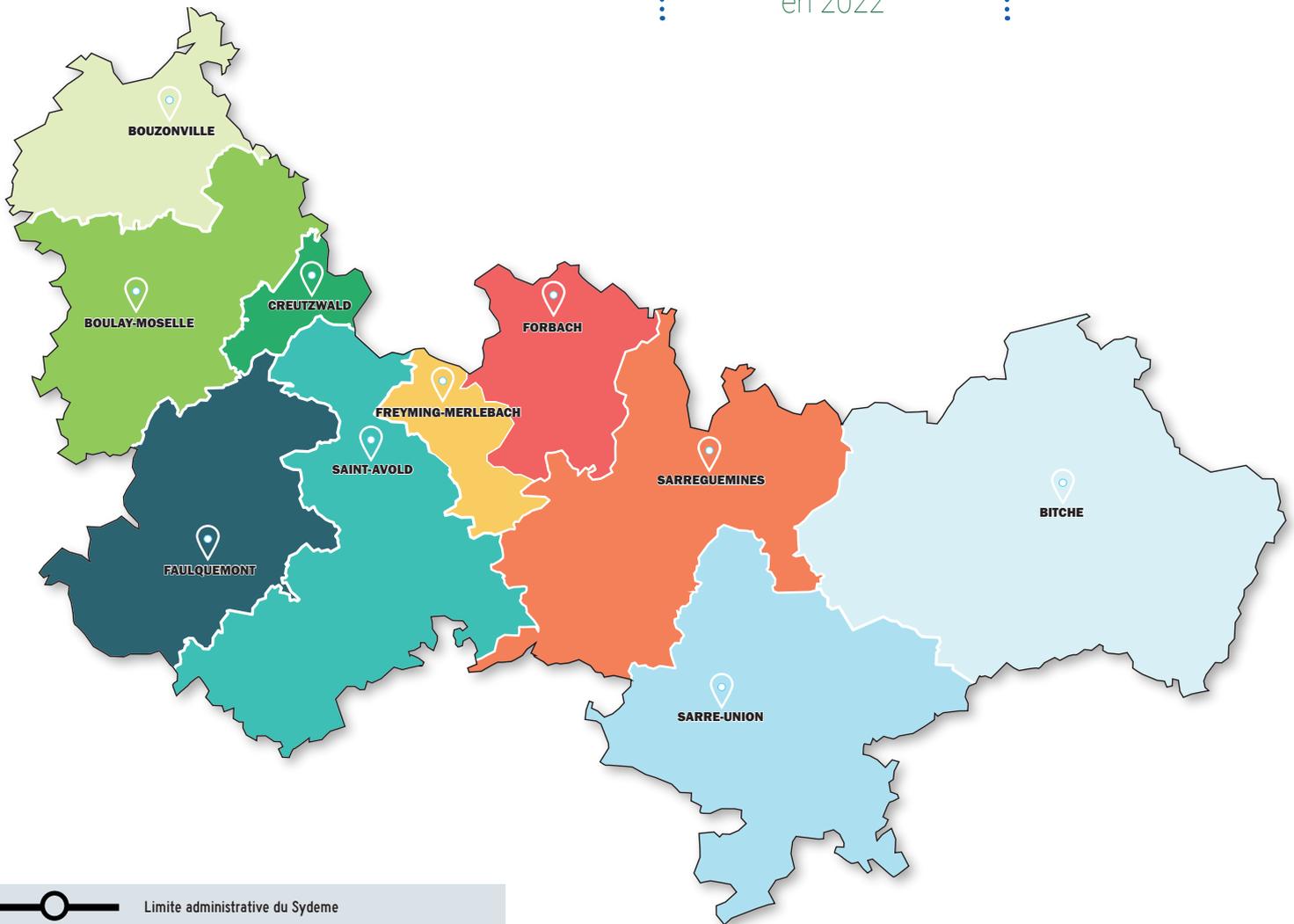
POPULATION DESSERVIE
PAR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE DÉCHETS :

370 539 HABITANTS
en 2021

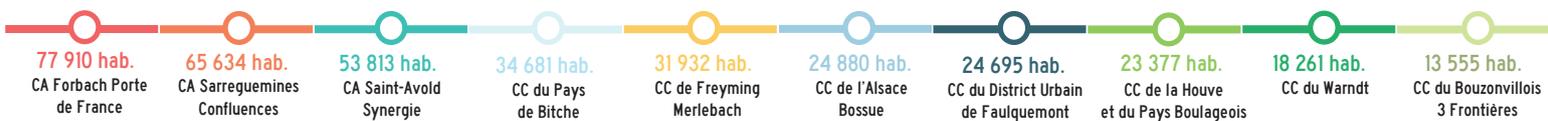
368 738 HABITANTS
en 2022



10 INTERCOMMUNALITÉS
298 COMMUNES



—●— Limite administrative du Sydeme
—○— Limite administrative des intercommunalités



Chiffres 2022

1.1.2. Évolution de la population

La population globale du territoire du Sydeme est passée de **370 539 habitants** en 2021 à **368 738 habitants** en 2022 : une baisse de **1 801 habitants** en 2022.

Intercommunalités adhérentes Nombre d'habitants	2021	2022	Évolution 2021/2022	
			Part	Nombre d'habitants
CAFPF	78 293	77 910	-0,49%	-383
CASAS	53 998	53 813	-0,34%	-185
CASC	66 121	65 634	-0,74%	-487
CCAB	24 991	24 880	-0,44%	-111
CCB3F	13 582	13 555	-0,20%	-27
CCDUF	24 780	24 695	-0,34%	-85
CCFM	32 109	31 932	-0,55%	-177
CCHPB	23 476	23 377	-0,42%	-99
CCPBitche	34 921	34 681	-0,69%	-240
CCW	18 268	18 261	-0,04%	-7
Total général	370 539	368 738	-0,56%	-1 801

Intercommunalités adhérentes Nombre de communes	Total
CAFPF	21
CASAS	41
CASC	38
CCAB	45
CCB3F	21
CCDUF	33
CCFM	11
CCHPB	37
CCPBitche	46
CCW	5
Total général	298



En savoir +

Sur le territoire du Sydeme :
www.sydeme.fr

Rubrique « Le Sydeme »
« Les collectivités adhérentes »

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

Le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers s'organise de la manière suivante :

- **la collecte** des déchets ménagers relève de la compétence de l'intercommunalité
(Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes) ;
- **le traitement** des déchets ménagers relève de la compétence du Systeme.

La limite administrative de la compétence « collecte » concerne l'intercommunalité. Celle-ci effectue sa mission soit :

- en régie : les intercommunalités effectuent la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte par leurs propres moyens.

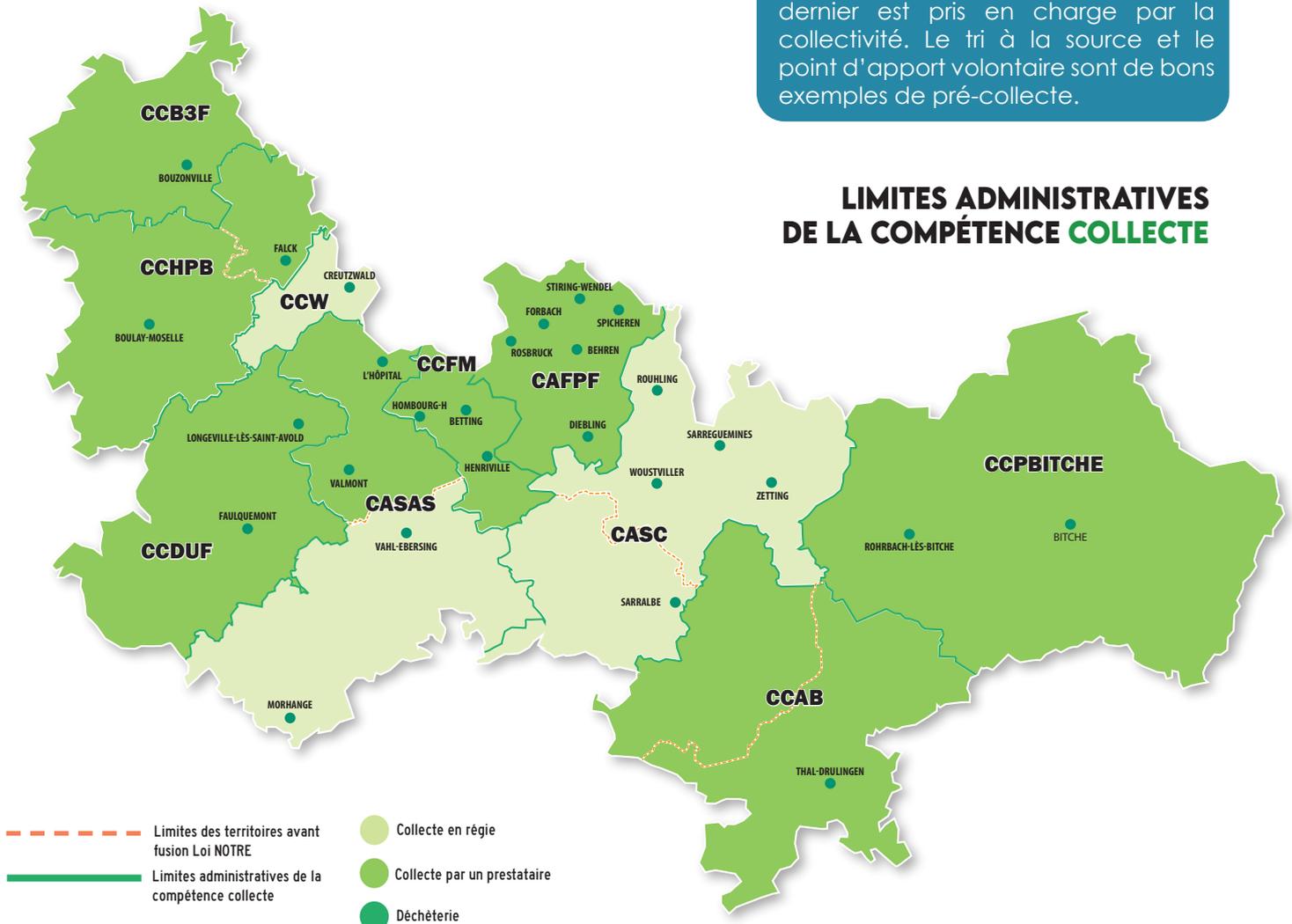
- en faisant appel à un prestataire de collecte. Cinq prestataires de collecte sont présents sur le territoire :

- VEOLIA
- SITA
- Eco Déchets Environnement
- Eco Lorraine
- EDIFI.

En 2021-2022, certaines intercommunalités utilisent deux modes de collecte différents (régie et prestataire) au sein de leur territoire. En effet, l'échéance de certains contrats de collecte est postérieure à la fusion des intercommunalités.

? Définition La pré-collecte

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) définit la pré-collecte comme l'étape entre le moment où le citoyen se débarrasse d'un produit et le moment où ce dernier est pris en charge par la collectivité. Le tri à la source et le point d'apport volontaire sont de bons exemples de pré-collecte.



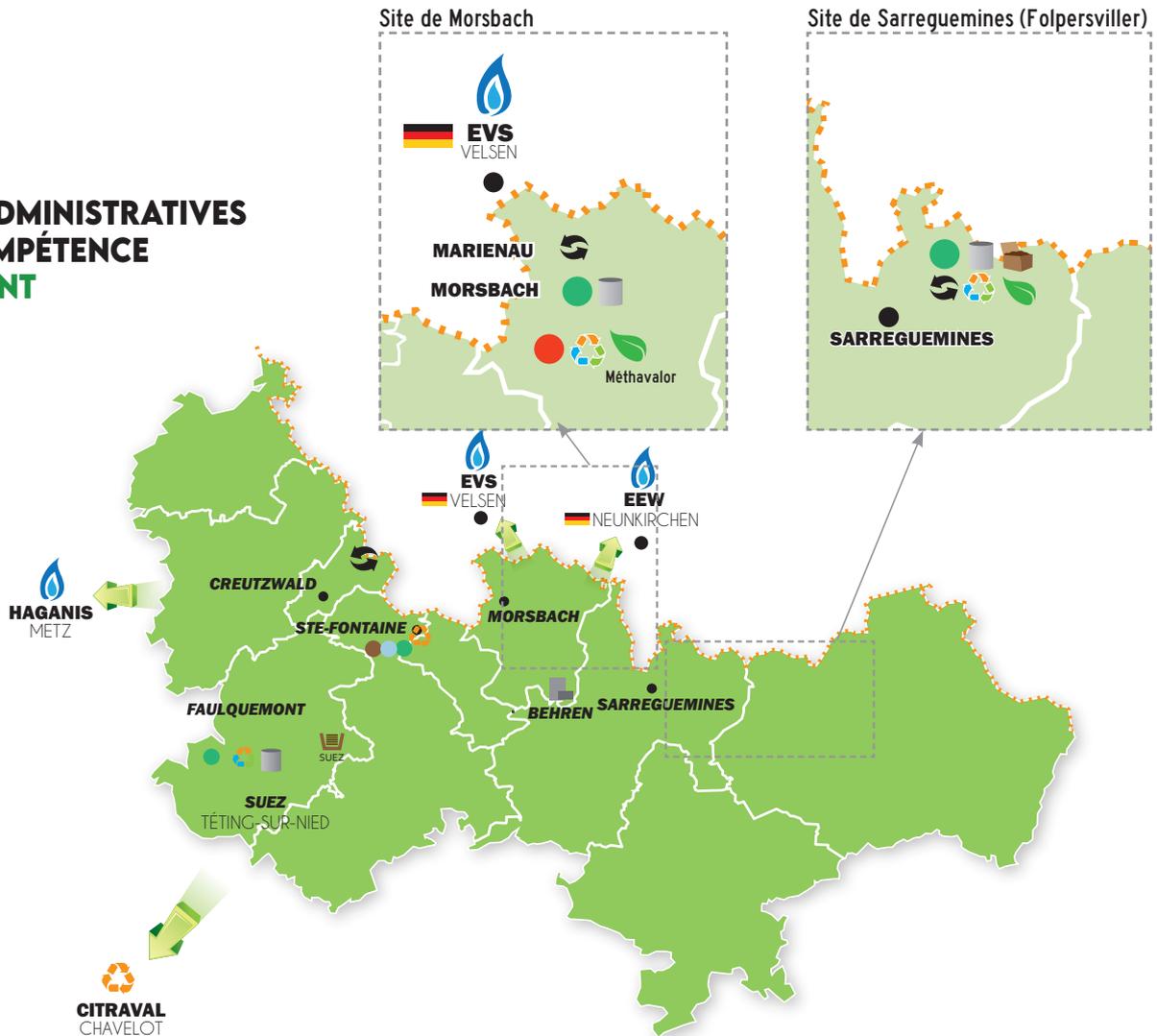
La limite administrative de la compétence « traitement » revient au Sydeme. Le Syndicat effectue sa mission soit :

- par ses propres moyens
- en faisant appel à un prestataire.

L'**opération de traitement** consiste au transfert, au tri, à la valorisation biologique, la valorisation matière, à la valorisation thermique et / ou au stockage des déchets ménagers.

Elle est couplée avec la **prestation de transport** des déchets ménagers qui consiste à leur acheminement vers les différents exutoires de tri ou de traitement.

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT



SYDEME

- Centre de tri Multiflux
- Réception des recyclables
- Centre de transfert *
- Centre de valorisation biologique

- Citernes de stockage des digestats liquides
- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de réception des déchets verts
- Plate-forme de réception du bois
- Plate-forme de réception du verre
- Unité de confection des sacs Multiflux
- Siège du Sydeme et Centre de communication

Prestataires

- Centre de tri des recyclables
- Installation de valorisation thermique
- Installation de stockage

* Le centre de transfert multiflux de Creutzwald a été mis en service en novembre 2020.

Déchets pris en charge par le service

TYPES DE DÉCHETS	INTERCOMMUNALITÉ				SYDEME				
	Mode de collecte (en régie ou délégation de service à un prestataire)				Mode de traitement				
	PAP COLLECTE MULTIFLUX / PAP	PAP COLLECTE OMR	PAV BORNES	PAV DÉCHÈTERIES	COLLECTE SÉPARÉE*	VALORISATION BIOLOGIQUE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION THERMIQUE	ENFOUISSEMENT
 Biodéchets ménagers (sac vert)	✓					✓			
 Recyclables (sac orange)	✓						✓		
 Collecte sélective			✓		✓		✓		
 Résiduels (sac bleu)	✓							✓	
 OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)		✓						✓	✓
 Biodéchets des pros (non ménagers)					✓	✓			
 Ampoules et Néons				✓			✓		
 Bois				✓			✓	✓	
 Capsules Nespresso				✓		✓	✓		
 Carton				✓			✓		
 Carton (commerçants)		✓		✓			✓		
 DASRI				✓				✓	
 Déchets verts				✓		✓			
 DEEE				✓			✓		
 Huiles alimentaires				✓			✓		
 Lunettes					✓ Permanence multiflux		✓		
 Meubles				✓			✓		
 Multimatériaux/ Emballages	✓		✓	✓			✓		

TYPES DE DÉCHETS	INTERCOMMUNALITÉ				SYDEME				
	Mode de collecte (en régie ou délégation de service à un prestataire)				Mode de traitement				
	PAP COLLECTE MULTIFLUX/ PAP	PAP COLLECTE OMR	PAV BORNES	PAV DÉCHÈTERIES	COLLECTE SÉPARÉE*	VALORISATION BIOLOGIQUE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION THERMIQUE	ENFOUISSEMENT
Papiers/Cartonnettes			✓	✓			✓		
Piles Petites batteries				✓	✓ <i>Permanence multiflux</i>		✓		
Plâtre				✓			✓		
Radiographies					✓ <i>Permanence multiflux</i>		✓		
Textiles			✓	✓			✓		
Tout-venant				✓				✓	✓
Verre			✓				✓		

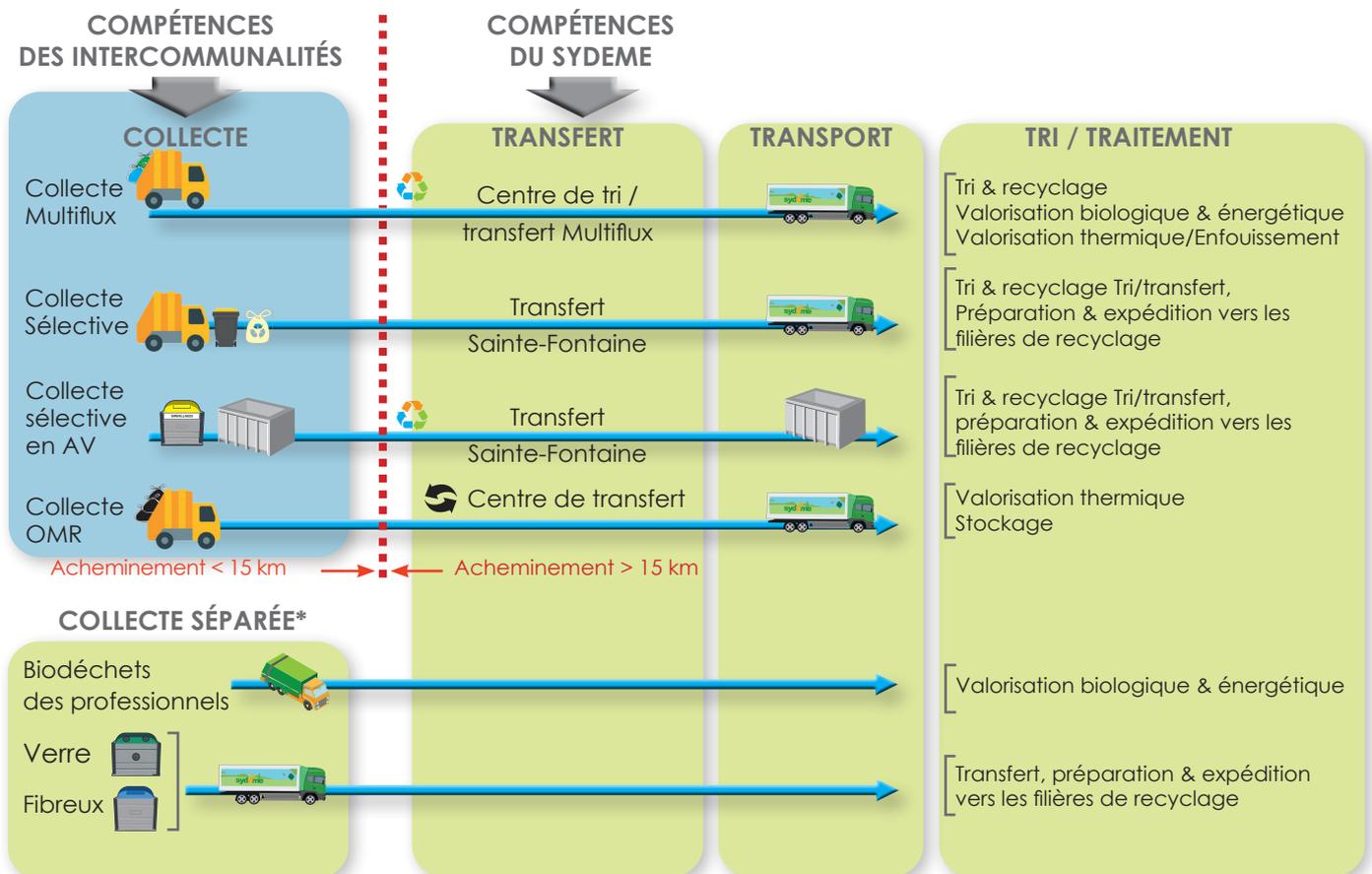
■ Compétence de l'intercommunalité

■ Compétence du Sydeme

* Compétence optionnelle déléguée par les intercommunalités au Sydeme

1.2. Compétences

Répartition des compétences entre intercommunalités et Sydeme



→ Transport

--- Limite de la prise en charge financière de l'acheminement des déchets ménagers entre l'intercommunalité et le syndicat

* Le Sydeme intervient pour toutes les collectivités adhérentes sauf la CCPBitche pour la collecte des biodéchets des professionnels. Concernant la collecte du verre et des fibreux, le Sydeme intervient ainsi que d'autres prestataires externes.

Modalités d'exercice des compétences du Sydeme

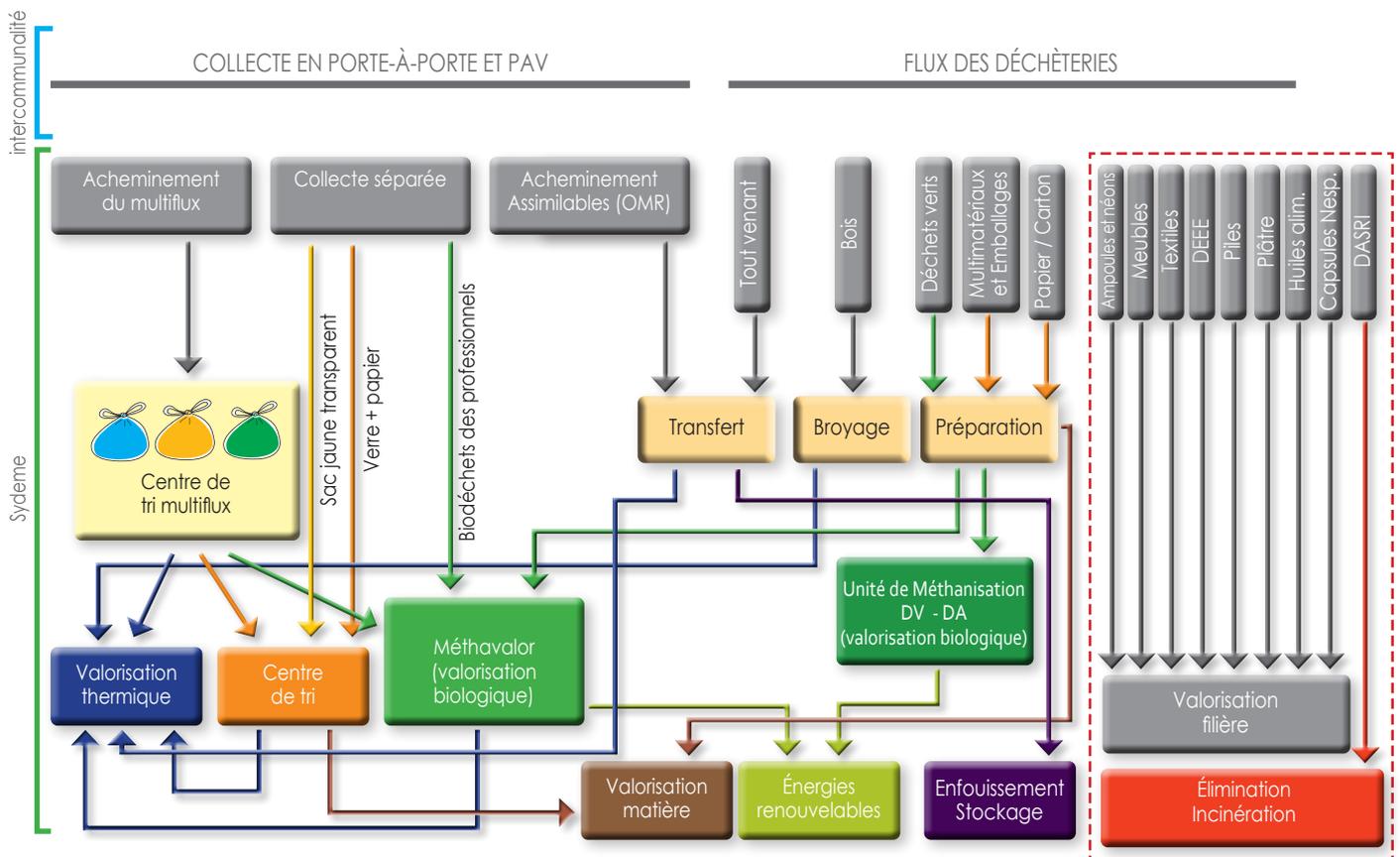
COMPÉTENCES	MODE DE GESTION	EXÉCUTION DE LA PRESTATION
Obligatoires		
Tri des recyclables	Direct / Délégation de service	Sydeme / Prestataire
Valorisation des biodéchets et assimilés	Direct	Sydeme / Méthavalor
Valorisation des déchets verts	Direct	Sydeme
Valorisation des sacs bleus	Délégation de service	Prestataire / Partenariat
Traitement des OMR et Tout-Venant	Délégation de service	Prestataire / Partenariat
Transport/transfert péréqué du Multiflux et des OMR	Direct / Délégation de service	Sydeme / Prestataire
Transport du Tout-Venant	Direct / Délégation de service	Sydeme / Prestataire
Transfert du Tout-Venant	Direct	Sydeme
Broyage du bois	Direct	Sydeme
Valorisation du bois	Direct / Délégation de service	Sydeme / Prestataire
Associées à la collecte Multiflux		
Tri Multiflux	Direct	Sydeme
Distribution des sacs Multiflux	Direct	Sydeme
Mise à disposition des sacs Multiflux	Direct	Sydeme
Optionnelles		
Traitement des résiduels collectivités & assimilés	Délégation de service	Prestataire / Partenariat
Transport des résiduels collectivités & assimilés	Direct / Délégation de service	Sydeme / Prestataire
Transfert des résiduels collectivités & assimilés	Direct	Sydeme
Collecte du verre	Direct ou délégation de service	Sydeme / Prestataire
Collecte des fibreux	Direct ou délégation de service	Sydeme / Prestataire
Collecte des biodéchets des professionnels	Direct ou délégation de service	Sydeme / Prestataire
Valorisation de la matière plâtre	Délégation de service	Prestataire / Partenariat
Gestion des contrats avec les éco-organismes	Direct	Sydeme

Définition « Les compétences optionnelles »

Outre les compétences dites "obligatoires" déléguées au Sydeme, les intercommunalités adhérentes peuvent également confier au syndicat des compétences dites "optionnelles".

La délégation des compétences optionnelles nécessite pour le syndicat, le déploiement de moyens supplémentaires pour assurer le service.

Schéma des flux de déchets relevant de la compétence du Système



--- Gestion déléguée des contrats avec les éco-organismes dans le cadre des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Repères

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) signifie que les producteurs des équipements concernés (Meubles, Textiles, DEEE...) sont responsables du traitement en fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Ce principe du " pollueur / payeur " a pour principaux objectifs d'inciter les producteurs à :

- | intégrer les contraintes de recyclage dès la conception des produits,
- | intégrer des matières secondaires (issues du recyclage) dans la fabrication de leurs équipements,
- | réduire le poids moyen des équipements mis sur le marché,
- | allonger la durée de vie des équipements.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, les producteurs peuvent :

- | développer leur propre système de collecte et de traitement,
- | déléguer leur obligation à un éco-organisme.

Repères

Les éco-organismes

Les éco-organismes sont agréés par l'État pour assurer le contrôle opérationnel de la filière, en termes de suivi des acteurs et de traçabilité des matériaux. Pour cela, ils assurent notamment le financement des acteurs de la filière à travers la redistribution de l'éco-participation versée par les producteurs adhérents. Cette éco-participation est répercutée de façon lisible aux consommateurs.

Les éco-organismes lancent des appels d'offres afin de sélectionner les prestataires pour les marchés de transport, de réemploi et de traitement des matériaux. Ils coordonnent les différents acteurs sélectionnés sur toutes les étapes de la collecte à la valorisation des matériaux.

La reprise est effectuée :

- | soit par les collectivités territoriales à travers la mise à disposition de conteneurs spécifiques,
- | soit par les entreprises de l'économie sociale et solidaire habilitées à recevoir des dons.



CHAPITRE 2

La gouvernance

■ 2.1. Comité syndical, Présidence et Bureau	13
■ 2.2. Commissions	14

2.1. Comité syndical, Présidence et Bureau

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Sydeme est administré par un Comité Syndical, équivalent du Conseil Municipal de la commune.

Le Comité Syndical est composé de représentants désignés par les intercommunalités adhérentes.

Ses missions sont notamment de définir la politique de gestion du service de traitement des déchets, de voter le budget et de décider des investissements.

LE PRÉSIDENT

Exécute les décisions de l'organe délibérant



Les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local (ex : le Maire de la commune). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

5 RÉUNIONS EN 2021

COMITÉ SYNDICAL

5 RÉUNIONS EN 2022

Organe délibérant des 10 collectivités membres du Syndicat
Depuis le 23 septembre 2020

1
Président



2
Vice-Présidents



52
délégués titulaires



- ▮ 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par Communauté d'Agglomération,
- ▮ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par Communauté de Communes,
- ▮ +1 délégué titulaire et 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 10 000 habitants.

6 RÉUNIONS EN 2021

LE BUREAU

6 RÉUNIONS EN 2022

Prépare les réunions du Comité Syndical

25 membres au Bureau, dont le Président et le(s) Vice-Président(s)



L'ensemble des collectivités adhérentes est représenté au sein du Bureau selon la règle suivante :

- ▮ 1 représentant par Communauté de Communes,
- ▮ 2 représentants par Communauté d'Agglomération,
- ▮ +1 représentant par tranche entamée de 60 000 habitants.

2.2. Commissions

Les commissions ont pour rôle l'étude préparatoire des affaires et des questions soumises au Comité Syndical. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions relatives à leur champ de compétence.

Lors du Comité Syndical du 14 décembre 2020, il avait été proposé aux délégués de l'Assemblée de s'inscrire dans les différents groupes de travail que forment les commissions. Le nombre de membres de chaque commission n'est pas limitatif. Ainsi, chaque élu a la possibilité de s'investir dans les domaines auxquels il porte un intérêt particulier. En 2021, de nouveaux membres ont intégré la Commission Exploitation Filières et la Commission Prévention-Communication.

Info

Un **Séminaire des élus** a été organisé le **9 novembre 2021** pour présenter à la nouvelle Assemblée le fonctionnement du syndicat et leur faire découvrir les installations du Sydeme : le centre de tri multiflux de Morsbach, Méthavalor, le Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement et la serre pédagogique.

À chaque commission, sa vocation



| **Finances** (9 membres + 1^{er} Vice-Président)
Elle se réunit pour évoquer les enjeux budgétaires et la réalisation des objectifs (établissement du budget annuel, investissements et leur mode de financement, situation de la trésorerie, des dettes clients et fournisseurs).



| **Prévention - Communication** (3 membres + 2^{ème} Vice-Président)
Elle se réunit pour discuter du plan de communication annuel (supports de communication, animations scolaires, concours pédagogiques ...)



| **Exploitation - Filières** (12 membres + 2^{ème} Vice-Président)
Elle se réunit pour déterminer quelles seront les nouvelles filières instaurées et fixer des objectifs de performance en matière de valorisation.



| **Appel d'offres** (5 membres + Président)
Elle se réunit pour examiner les offres des candidats répondant aux consultations lancées par le syndicat et proposer l'attribution des marchés.



CHAPITRE 3

La prévention des déchets

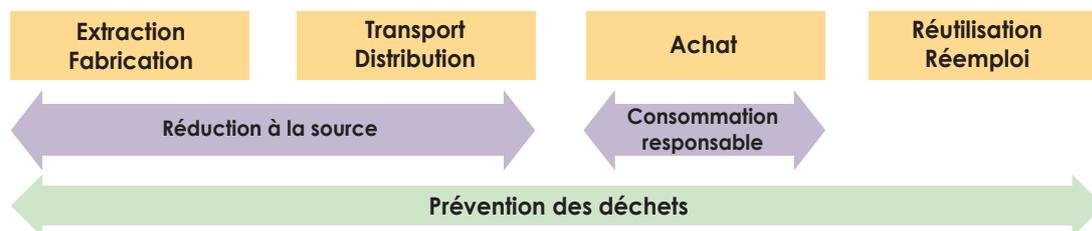
■ 3.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	15
■ 3.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	16
3.2.1. Programme Local de Prévention des Déchets	16
3.2.2. Animations " Prévention "	17
3.2.3. Collectes en permanences Multiflux	18
3.2.4. Évènement	19

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent une économie à la fois pour le service de gestion des déchets de la collectivité mais aussi pour le consommateur/contribuable qui en assure le financement.

Les collectivités ont l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) depuis le 1^{er} janvier 2012.

? Définition

Le cadre réglementaire européen définit la prévention comme toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures permettent, soit la réduction des quantités de déchets générés, soit la diminution de leur nocivité.



Source : Ademe

3.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Indice de réduction des déchets	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Indice résiduels	100,00	64,60	64,24	68,04	71,32	63,68
Indice recyclables collectés	100,00	130,77	131,92	115,04	122,01	123,84
Indice biodéchets / Déchets Verts	100,00	279,04	253,37	218,85	251,46	205,92
Indice autres filières	100,00	216,12	226,16	215,41	261,72	249,52
Indice production kg/habitant	100,00	103,66	102,45	99,24	108,68	99,35

En 2021, l'indice de réduction des déchets réceptionnés est de **108,68**. Cela signifie que le tonnage de déchets produits en 2021 est supérieur de **8,68 %** par rapport à celui de 2010.

Tous les flux sont en augmentation :

- la fraction des biodéchets/déchets verts a été plus importante suite à une année pluvieuse ;
- la fraction des recyclables en raison de la hausse des tonnages de cartons collectés.

Depuis la crise sanitaire, les habitants ont multiplié les commandes des produits en ligne, ce qui explique l'augmentation du flux des cartons.

En 2022, l'indice de réduction des déchets est en baisse par rapport à 2021. **Cette diminution générale de 8,58 % par rapport à l'année précédente s'explique par :**

- la **baisse du tonnage global Multiflux de 11,34 %** suite à la modification des schémas de collecte des intercommunalités (suppression du sac orange, déploiement des bornes fibreux et des bornes jaunes destinées aux emballages*);
- la **diminution des tonnages de Résiduels dans leur ensemble de 10,72 %** (comprenant les Ordures Ménagères Résiduelles, les Résiduels, les Assimilés et le Tout Venant) ;
- la **diminution des tonnages de Déchets Verts de 22,98 %** (année caniculaire).

En parallèle, une **hausse de 4,30 % est constatée pour les tonnages de recyclables** suite à la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri et une **hausse de 17,30 % pour la collecte des biodéchets des professionnels**. Le tonnage de cette collecte, en 2022, est semblable à la période avant COVID, dûe à la reprise des activités. Quant à la filière plâtre, elle a été mise en place en novembre 2021 et s'est développée de plus de 100 % en 2022.

* Voir explication page 26 sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri

3.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés

3.2.1. Programme Local de Prévention des Déchets

Depuis 2016, le PLPDMA est porté par le Sydeme pour ses intercommunalités adhérentes. Parallèlement, ces dernières sont libres de mener des actions de prévention sur leurs territoires respectifs.

L'équipe engagée au sein du Sydeme est composée en 2021 :

- | d'un Président désigné parmi les élus du Sydeme,
 - | d'un chef de projet chargé notamment du secrétariat de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi,
 - | d'un élu référent par intercommunalité adhérente,
 - | d'un technicien référent par intercommunalité adhérente,
- soit 22 membres au total.

Repères

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic territorial.

Le PLPDMA est tenu de répondre :

- | A l'objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits par habitant entre 2010 et 2020.
- | Au décret N° 2015-662 du 10 juin 2015, qui précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA.
- | A l'exigence de comptabilité du PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant dans les territoires.

3.2.2 Animations " Prévention "

Chaque année, le Sydeme est porteur de projets dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**.

Fabrication de cosmétiques maison



Dans cette perspective, des mercredis éco-éducatifs sont organisés pendant l'évènement pour sensibiliser le grand public à la prévention des déchets, à l'éco-consommation, au réemploi et à la réutilisation. **Le mercredi 24 novembre 2021**, de nombreuses animations pédagogiques ont été proposées comme des ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits d'entretien...

Ramassage de déchets dans la nature



Le mercredi 23 novembre 2022, nous avons réalisé une animation "panier mini/maxi déchets" au Centre Transfrontalier d'Education à l'Environnement. Dans ce cadre, un atelier récup' proposait la fabrication d'un bracelet à partir de vieux textiles. Un goûter zéro déchet, un troc de livres et une collecte de jouets ont clôturé l'après-midi.

En 2021, le personnel du Sydeme s'est également mobilisé durant cet évènement phare en organisant un ramassage de déchets sauvages rue Jacques Callot (autour du siège administratif et des installations du Sydeme à Morsbach). Cette manifestation s'est terminée par un troc d'objets (livres, bibelots, jouets...), extrêmement fédérateur pour les salariés présents.

Au siège du Sydeme, le personnel s'est investi dans un nettoyage virtuel de ses emails et de ses fichiers sur le serveur informatique (suppression et archivage). Une action tout aussi importante pour la planète et pour réduire notre empreinte carbone.

Fabrication de bracelets en tissu



3.2.3. Collectes en permanences Multiflux

Les collectes spécifiques organisées lors des permanences multiflux depuis 2016 pour **les piles, les paires de lunettes usagées et les radiographies argentiques** avaient été suspendues de mars 2020 à juillet 2021 en raison de la crise sanitaire.

 **LUNETTES**
941
PAIRES
en 2021

Les lunettes collectées par le Sydeme lors des permanences sont remises au Lions Club pour être triées, lavées, mesurées puis expédiées par le Médico Lions Club de France vers les pays du Tiers Monde et d'Amérique du Sud.



947
PAIRES
en 2022

892
KG DE PILES
en 2021

PILES



Le Sydeme propose aux usagers de déposer leurs piles et petites batteries usagées en permanences Multiflux tout au long de l'année. En échange de cet éco-geste, un collecteur Corepile leur est offert.

1029
KG DE PILES
en 2022

189
KG DE RADIOS
en 2021 **RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES**



352
KG DE RADIOS
en 2022

Depuis juillet 2018, le Sydeme est partenaire du Lions Club de Bouzonville pour la collecte de radiographies argentiques. Des cartons de collecte sont mis à disposition lors des permanences de redotation en sacs multiflux pour y déposer des radiographies de toutes dimensions (sans enveloppes, papiers et pochettes).



En savoir +

- | www.sydeme.fr Rubrique Prévention Déchets
- | www.lions-france.org/annuaire-78-f-6-392.html
- | www.emmaus-forbach.fr/

3.2.4. Evènement

JOUETS

« **Laisse Parler Ton Cœur** » : cette opération solidaire et de sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets est organisée depuis 2010 par Ecosystem, en partenariat avec Emmaüs, durant les fêtes de fin d'année. Le Sydeme coordonne cette action au sein de son territoire depuis 2017. La collecte s'est avérée très fructueuse pour ces 5^e et 6^e éditions : **le record de 2020 a été dépassé avec un total de 6,6 tonnes de jouets récupérés sur le territoire en 2021 et un tonnage presque équivalent en 2022 avec 6,5 tonnes !**

Pour ces 2 éditions, des habitants, des associations, et des scolaires de 7 collectivités participantes ont été mobilisés : les Communautés d'Agglomération de Forbach et Sarreguemines, les Communautés de Communes d'Alsace Bossue, de la Houve et du Pays Boulageois, du District Urbain de Faulquemont, du Warndt et du Pays de Bitche ainsi que le siège du Sydeme.

La collecte de la CC du Pays de Bitche équivalente à **660 kg en 2021** et **330 kg en 2022** a été remise à l'Association **Coeur Éléphant** tandis que les 6 autres collectivités ont fait donation du fruit de leur collecte à **Emmaüs**. Une partie de la collecte de la CC du District Urbain de Faulquemont, représentant 370 kg de jouets a été remise au **Secours Catholique** de Faulquemont.

En 2021
6,60 TONNES
DE JOUETS

En 2022
6,50 TONNES
DE JOUETS





CHAPITRE 4

Organisation de la collecte des déchets

LES INDICATEURS TECHNIQUES

■ 4.1. Pré-collecte	20
4.1.1. Le tri Multiflux	20
4.1.2. Les biodéchets des professionnels	21
4.1.3. Les points d'apport volontaire	21
■ 4.2. Population desservie et taux de variation annuel	23
4.2.1. Le dispositif Multiflux	23
4.2.2. La collecte des biodéchets des professionnels	23
4.2.3. La collecte du papier/fibreux	24
4.2.4. La collecte des emballages en verre	24
■ 4.3. Equipements disponibles liés à la collecte	25

Repères

Les sacs de tri Multiflux sont fabriqués par le Sydeme, à l'unité de confection de sacs implantée au Technopôle Forbach Sud.

En 2021, **52 463 690 sacs de tri Multiflux** ont été produits et **45 052 905 en 2022**.

4.1. Pré-collecte

4.1.1. Le tri Multiflux

Le dispositif en place sur le territoire du Sydeme est le tri Multiflux.

Il consiste, pour le ménage, à trier 3 fractions de déchets dans des sacs de couleur :

! les **biodéchets** dans le **sac vert**,

! les **recyclables** dans le **sac orange** (ou dans les **contenants jaunes** mis en place par les intercommunalités lors du passage à l'extension des consignes de tri : borne jaune, bac jaune et sac jaune transparent), les papiers et petits emballages cartonnés en apport volontaire pour certaines collectivités du territoire,

! les **résiduels** dans le **sac bleu**.

Consignes de tri Multiflux

SAC VERT RÉSERVÉ AUX BIODÉCHETS



- | Restes alimentaires
- | Denrées périmées
- | Papiers déchirés/broyés
- | Papiers souillés
- | Cartonnettes souillées
- | Petits déchets verts
- | Litières d'animaux non minérales.

NOUVEAUTÉ 2022

COLLECTE SÉLECTIVE
BORNE JAUNE
OU BAC JAUNE
SAC JAUNE
TRANSPARENT

SAC
ORANGE
RÉSERVÉ
AUX
RECYCLABLES



- | Papiers : journaux, revues et magazines (sans film plastique), publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers et autres papiers
- | Petits emballages en carton (hormis pour les collectivités en apport volontaire pour les papiers et petits emballages cartonnés)
- | Briques alimentaires
- | Bouteilles et flacons en plastique
- | Emballages en acier et en aluminium : boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et capsules métalliques.
- > Et depuis le 1^{er} mars 2022, tous les emballages sont triés soit dans le sac orange soit dans les contenants jaunes (borne jaune, bac jaune ou sac jaune transparent).

SAC BLEU RÉSERVÉ AUX RÉSIDUELS



- | Films, sacs et sachets en plastique, barquettes alimentaires, pots de beurre, de crème, de yaourt, tubes et boîtes (jusqu'en février 2022, à partir du 1^{er} mars 2022, ces déchets sont à trier dans les contenants jaunes)
- | Éponges, lingettes nettoyantes, couches-culottes et contenu de la poubelle de salle de bain, sacs d'aspirateur plein, bouchons de liège, feuilles d'aluminium
- | Jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, vaisselle jetable, pots en terre cuite, pyrex, porcelaine, miroir, vaisselle cassée
- | Déchets minéraux, cendres de cheminée, coquilles de crustacés, litière de chats, mégots de cigarettes et cendres.

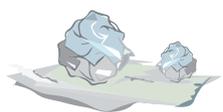
4.1.2. Les biodéchets des professionnels

L'une des compétences optionnelles du Sydeme est la collecte des biodéchets des professionnels. Le Sydeme peut réaliser cette collecte comme d'autres prestataires externes.

A ce titre, les professionnels bénéficiant de ce service disposent d'un bac de collecte dédié (120, 240 ou 770 litres) **et uniquement destiné à recevoir les biodéchets** (déchets de la restauration, fleuristes, cantines des établissements scolaires, papiers déchiquetés et broyés des administrations, banques, assurances...).

Ces biodéchets sont déposés en vrac dans le bac, dont l'intérieur est recouvert d'une housse biodégradable. Les points de collecte de la grande distribution ont 2 collectes séparées : une dédiée aux biodéchets en vrac et une collecte spécifique aux biodéchets emballés.

Consignes de tri du bac biodéchets

		Et aussi...		
Les préparations de repas Epluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, petits déchets verts.	Les restes de repas Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viande, de poissons et denrées périmées (sans emballage).		Les papiers souillés Nappes et serviettes en papier, essuie-tout, assiettes en carton, cartonnettes souillées, galettes cartonnées, emballages en papier (pain, viennoiseries), emballages cartonnés de pâtisserie et petites cartonnettes, sacs en papier souillés, draps d'examen.	

4.1.3. Les points d'apport volontaire

Les bornes d'apport volontaire (verre ou papier par exemple) et les déchèteries situées au sein du territoire sont également un maillon de la pré-collecte.

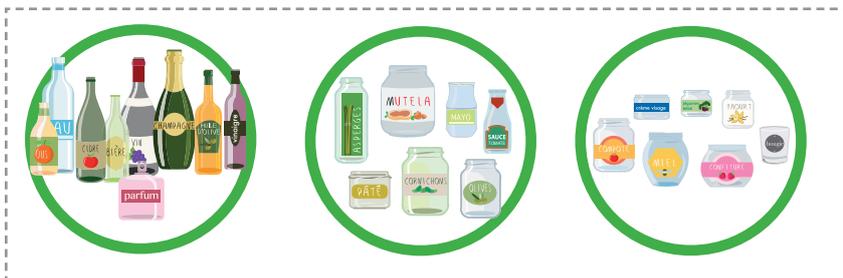
Comme leur nom l'indique, la particularité de ces points d'apport volontaire est que chaque citoyen peut y déposer ses déchets en les triant selon leur nature. Ces points sont répartis sur les territoires des collectivités concernées à proximité des habitations, facilitant les gestes de tri les plus fréquents.

Les déchets spécifiques, les encombrants, les métaux, les D3E, les déchets verts, les meubles et le bois sont déposés en déchèterie.

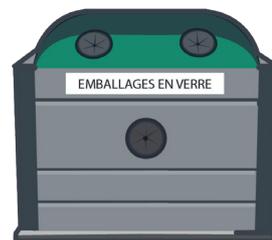
Consignes de tri des papiers



Consignes de tri des emballages en verre



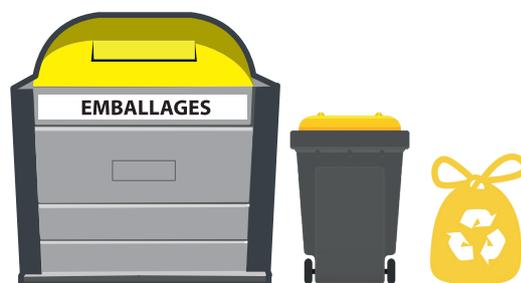
Bouteilles, flacons, bocaux et pots en verre



Consignes de tri des emballages



Bouteilles et flacons plastique, barquettes, gobelets, pots et boîtes en plastique, sachets, blisters et filets, emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires...



Consignes de tri des textiles



Vêtements, linge de maison, chaussures



En savoir +

Retrouvez l'ensemble des consignes de tri des déchets pris en charge par le service en bornes ou en déchèteries :

Sur le site internet du Sydeme : www.sydeme.fr

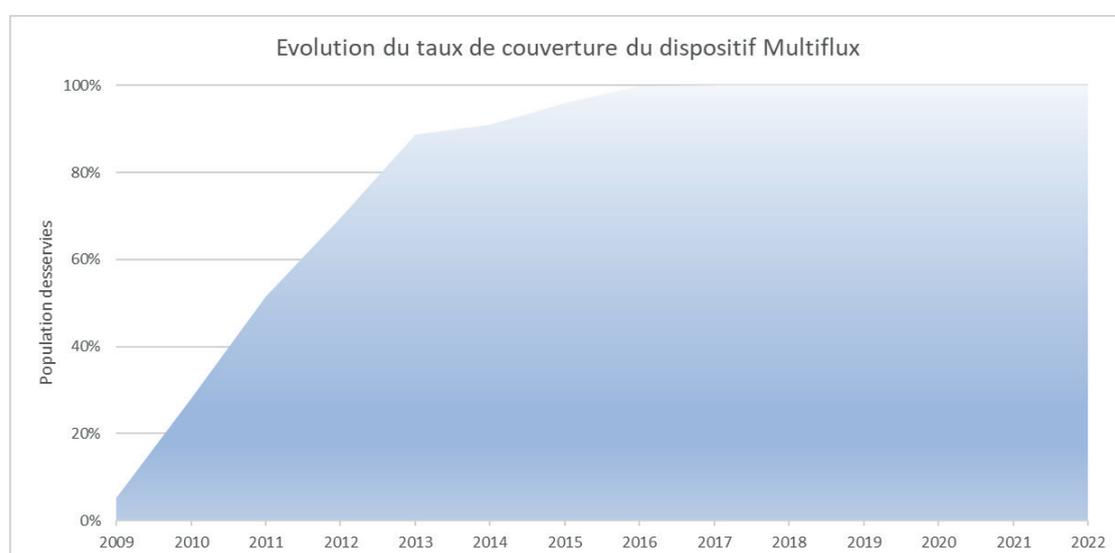
Sur le site internet des intercommunalités.

4.2. Population desservie par la collecte et variation annuelle

4.2.1. Le dispositif Multiflux

Le système Multiflux a commencé à se généraliser en 2009 et s'est étendu de façon progressive de 2009 à 2016 pour que 100 % du territoire soit couvert par ce dispositif.

Nos 10 intercommunalités adhérentes ont mis en application le dispositif Multiflux, soit pour 368 738 habitants en 2022. La collecte multiflux en porte-à-porte est régie par la collectivité via un marché de collecte, le Sydeme a pour mission de trier et valoriser les déchets.



4.2.2. La collecte des biodéchets des professionnels

La collecte optionnelle des biodéchets des professionnels est effectuée par le Sydeme à la demande des intercommunalités adhérentes depuis 2009. **En 2021, 975 points de collecte ont été recensés contre 858 points en 2022** ; parmi ces professionnels nous pouvons notamment retrouver : les restaurateurs, les fleuristes, les administrations, les boulangeries, autres petits producteurs de biodéchets.

En 2021, l'intégralité du territoire était couverte par ce dispositif hormis la Communauté de Communes du Pays de Bitche (CCPBitche)* qui a souhaité confier la prestation de collecte à un prestataire extérieur en cours d'année, de ce fait, en 2022 le taux de couverture est passé à 90 %.

Collecte des biodéchets des professionnels	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de points de collecte	1 159	1 140	990	975	858
Variation n-1	0,61 %	-1,64 %	-13,16 %	- 1,52 %	-12,00 %
Nombre d'intercommunalités desservies	10/10	10/10	10/10	10/10	9/10
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	100 %	90 %
Population desservie	376 793	374 815	372 245	370 539	334 057

* Sortie du dispositif au 23 septembre 2022

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-contre prennent en compte une année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par conséquent, la volonté de la CCPBitche de ne plus faire appel à ce service pour cette prestation a impacté le taux de couverture en 2021. En effet, **le taux de couverture était de 97,50% à compter du mois d'octobre 2021 et le nombre de points de collecte à été réduit à 886.**

4.2.3. La collecte des papiers et des fibreux

La collecte des papiers et des fibreux en point d'apport volontaire (PAV) est également une prestation dite optionnelle ; cette prestation est proposée à la carte depuis 2016. Le Sydeme prend en charge ces collectes à la demande des intercommunalités.

En 2021, **4 intercommunalités adhérentes avaient confié cette compétence au syndicat desservant ainsi 223 403 habitants** (-0,41 % par rapport à 2020).

En 2022, **ce service couvrait également 4 intercommunalités, donc 40 % du territoire représentant une population de 222 237 habitants soit une diminution de 0,52 % par rapport à 2021.**

Collecte du papier/fibreux	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de couverture	60,25 %	60,24 %	60,26 %	60,29 %	60,27 %
Population desservie	227 019	225 803	224 327	223 403	222 237
Variation n-1	184,13 %	-0,54%	-0,65 %	-0,41 %	-0,52 %
Nombre d'intercommunalités desservies	4/10	4/10	4/10	4/10	4/10
Taux de couverture	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

4.2.4. La collecte des emballages en verre

La collecte des emballages en verre en point d'apport volontaire (PAV) est également une prestation dite optionnelle, cette prestation est proposée à la carte depuis 2015. Le Sydeme prend en charge ces collectes à la demande des intercommunalités.

En 2021, **60 % des intercommunalités adhérentes avaient confié cette compétence au syndicat, desservant ainsi une population de 234 661 habitants** (-19,05 % par rapport à 2020). Les indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous prennent en compte une année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par conséquent, la volonté de la CCPBitche de ne plus faire appel à ce service pour cette prestation à impacté le taux de couverture en 2021.

En 2022, **ce service couvrait 50 % du territoire représentant une population de 198 737 habitants, soit une diminution de 15,31 % par rapport à 2021.** A noter qu'en août 2022, **la CASAS a également interrompu le service et a fait appel à un prestataire externe.**

Collecte des emballages en verre	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de couverture	63,34 %	77,81 %	77,87 %	63,33 %	53,90 %
Population desservie	238 647	291 657	289 884	234 661	198 737
Variation n-1	8,13 %	22,21 %	-0,61 %	-19,05 %	-15,31%
Nombre d'intercommunalités desservies	6/10	7/10	7/10	6/10	5/10
Taux de couverture	60 %	70 %	70 %	60 %	50 %

4.3. Équipements disponibles liés à la collecte

La nature des déchets implique pour le Sydeme d'investir dans des équipements spécifiques et adaptés à leur collecte.

Ainsi, la collecte des biodéchets nécessite notamment que **les camions soient équipés de caissons étanches, d'un système de pesée embarquée et d'une buse de lavage des bacs de collecte**. En 2022, le Sydeme dispose de 5 camions de collecte des biodéchets dont 1 véhicule roulant au gasoil et 4 fonctionnant au gaz naturel pour véhicules (GNV). Ils sont alimentés par le biométhane produit par les 2 unités de méthanisation.

La collecte des emballages en verre et des papiers/fibreux s'effectue à l'aide d'**une semi-remorque équipée avec un système de préhension** permettant la saisie, le levage des bords de collecte ainsi que leur vidage dans la remorque.

En 2022, le syndicat est équipé de 3 semi-remorques, mutualisées pour effectuer la collecte des emballages en verre et du papier/fibreux. Elles sont tirées par des tracteurs fonctionnant pour la plupart, au gaz naturel pour véhicules. Un véhicule polybennes supplémentaire avec grue auxiliaire est également loué en complément pour la collecte des fibreux en apport volontaire.

Compétence	Equipement	Année d'acquisition	Quantité
Collecte des biodéchets des professionnels	Camion de collecte des biodéchets	2010	2
		2011	3
		Ensemble	5
Collecte des papiers/fibreux	Semi-remorque de collecte du papier/verre	2014	2
Collecte des emballages en verre	Semi-remorque de collecte du papier/verre	2018	1
		Ensemble	3



Camion de collecte des biodéchets et bacs de collecte 120, 240 ou 770 litres



Semi-remorque de collecte du verre / papier - fibreux et son tracteur fonctionnant au GNV



CHAPITRE 5

Bilan de la collecte des déchets

■ 5.1. Déchets collectés en collecte Multiflux	26
5.1.1. Les centres de tri Multiflux	27
5.1.2. Le centre de transfert Multiflux	29
5.1.3. Le site de Sainte-Fontaine	29
■ 5.2. Déchets collectés dans le cadre des compétences optionnelles	30
■ 5.3. Les résiduels	31
■ 5.4. Déchets collectés en apport volontaire dans les déchèteries et bornes	32

5.1. Déchets collectés en collecte Multiflux

Le Sydeme et ses collectivités adhérentes ont choisi de mettre en place une unité de valorisation énergétique et biologique par méthanisation, baptisée Méthavalor, qui rend nécessaire une collecte sélective spécifique des biodéchets.

Deux solutions étaient envisageables pour récupérer cette fraction de déchets : une troisième collecte spécifique aux biodéchets ou la collecte dite multiflux.

Le système Multiflux avait été adopté car il permet d'intégrer une collecte spécifique des biodéchets tout en harmonisant et en simplifiant la gestion des déchets au quotidien dans les ménages, mais aussi de mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et d'engendrer des bénéfices environnementaux. Ce dispositif nécessite toutefois de distinguer les 3 fractions de déchets afin de pouvoir les diriger vers les installations de traitement adéquates.

Ainsi, à chacune de ces fractions est associée une couleur de sac :

- | le vert pour les biodéchets
- | l'orange pour les recyclables
- | le bleu pour les résiduels (ordures ménagères).

Le Sydeme a adopté le dispositif multiflux pour l'ensemble de son territoire après l'avoir testé 2 ans sur une commune pilote, Rouhling, où l'expérience fut concluante. Il a ensuite été généralisé sur l'ensemble du territoire de 2009 à 2016.

Au 1^{er} mars 2022, les consignes de tri ont été simplifiées pour tous les habitants de Moselle-Est et de l'Alsace Bossue. **Cette simplification appelée « Extension des Consignes de Tri », permet progressivement d'améliorer la qualité du tri, d'augmenter les quantités d'emballages, de papiers recyclés et de maîtriser les coûts.**

Les adhérents du Sydeme ont profité de cette simplification du geste de tri pour mettre en place de nouveaux dispositifs de collecte des emballages et papiers. Ces modifications sont intervenues tout au long de l'année 2022 et se poursuivront en 2023. **La sortie progressive du sac orange s'est amorcée dès début 2022 sur l'ensemble du territoire et devrait s'achever fin 2024.** La mise en application des extensions de consignes de tri a impliqué des modifications de schéma de collecte qui ont nécessité notamment une collecte séparée pour le flux des emballages (borne jaune, bac jaune ou sac jaune transparent).

Les flux des emballages, papiers et fibreux sont acheminés directement sur notre zone de rupture de charge du site de Sainte-Fontaine.

Un plan de communication spécifique à la mise en place de l'extension des consignes de tri a été élaboré pour l'ensemble des intercommunalités adhérentes au syndicat en complément des actions de communication courantes. Cette campagne de communication a fait l'objet d'un phasage afin d'établir une communication tout au long de l'année 2022.

5.1.1. Les centres de tri Multiflux

Les centres de tri multiflux se placent en amont de la chaîne de tri puisqu'ils permettent d'orienter les 3 fractions de déchets collectés dans les sacs orange, verts et bleus vers le lieu de traitement correspondant. Ces déchets résultent du tri multiflux : les sacs orange contenant les recyclables (pour les intercommunalités qui les utilisent encore), les sacs verts comportant les biodéchets et enfin les sacs bleus qui contiennent les résiduels.

Ces installations dotées d'un système de reconnaissance optique, identifient les couleurs de sacs à leur passage et détermine ensuite l'acheminement correspondant.

Une fois les 3 fractions de déchets (biodéchets, recyclables et résiduels) triées au sein des foyers, celles-ci sont collectées, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire. Les sacs verts, bleus et orange (utilisés encore momentanément) sont directement acheminés vers les centres de tri dédiés (carte de localisation des sites p.33) :

- | le centre de tri Multiflux de Sarreguemines,
- | le centre de tri Multiflux de Morsbach,
- | le centre de tri Multiflux de Faulquemont,
- | le centre de transfert Multiflux de Creutzwald.

Après séparation des fractions dans les centres de tri multiflux, les sacs orange seront alors dirigés vers le centre de tri des recyclables de Chavelot dans les Vosges (88), les sacs verts vers le centre de valorisation biologique de Morsbach, Méthavalor, et les sacs bleus seront majoritairement évacués vers un centre de valorisation thermique.

En 2022, l'activité des centres de tri Multiflux a été marquée par les changements de schéma de collecte opérés par les adhérents. **La sortie progressive du sac orange dédié aux recyclables du dispositif Multiflux engendre une baisse régulière des volumes et des tonnages triés** principalement au centre de tri Multiflux de Sarreguemines. L'impact de la disparition du sac orange du dispositif Multiflux sera plus marqué en 2023 pour les centres de tri Multiflux de Faulquemont et Morsbach en raison d'une mise en oeuvre plus tardive des modifications de schéma de collecte pour certaines intercommunalités du Sydeme.

En 2021, 87 228,80 tonnes de Multiflux ont été triées sur nos installations et un total de 77 337,69 tonnes en 2022. Avec la poursuite de la sortie du sac orange en 2023, les tonnages Multiflux continueront à diminuer pour passer sous la barre des 70 000 tonnes pour un ratio de l'ordre de 191 kg/hab.

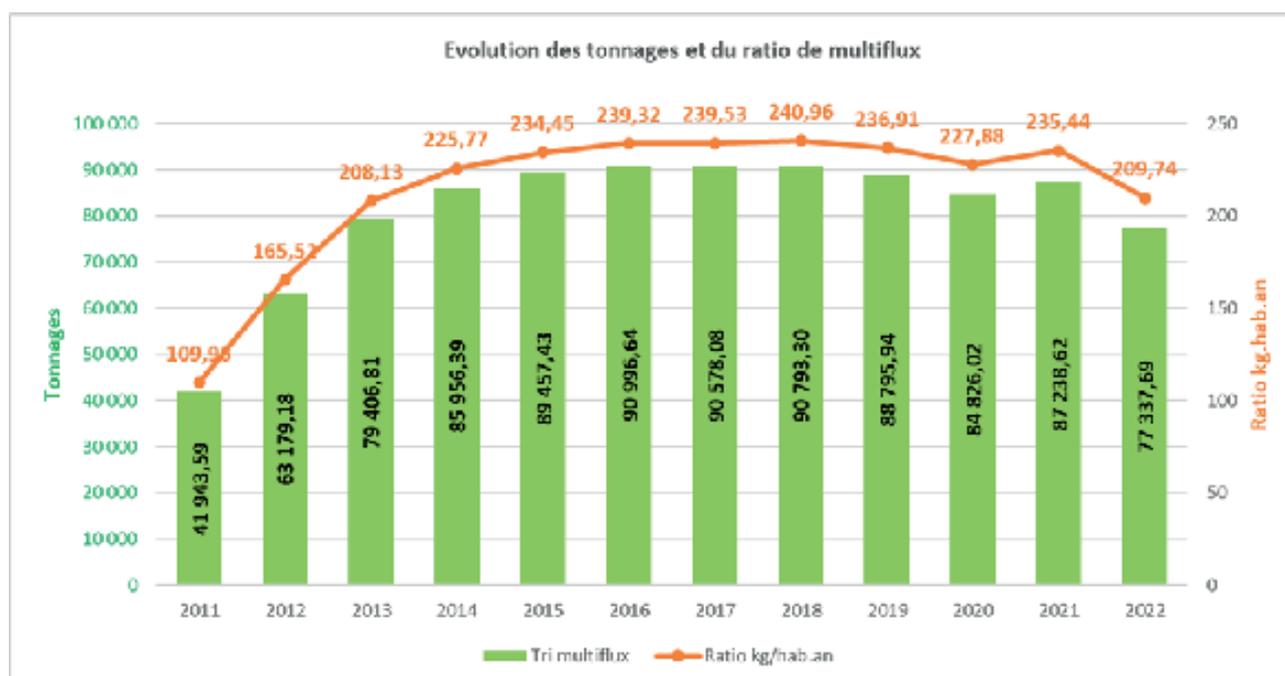
Le tableau ci-dessous représente l'évolution des tonnages de Multiflux collectés par les services des intercommunalités et acheminés jusqu'aux centres de tri Multiflux de 2018 à 2022.

Tonnages collectés - Multiflux

	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	90 793,30	88 806,78	84 826,02	87 228,80	77 337,69
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Ratio kg/habitant*	240,96	236,93	227,88	235,41	209,74
Evolution n-1	+0,60 %	-1,67 %	-3,82 %	3,31 %	-10,91 %

*Ratio kg/habitant couvert par le dispositif Multiflux dans l'année

Évolution des tonnages de sacs multifix collectés entre 2013 et 2021



Le tableau ci-dessous représente les apports en sacs multifix des intercommunalités sur les différents sites d'accueil en 2022.

	Tonnages réceptionnés	
	2021	2022
Centres de tri Multifix et de transferts Multifix		
Creutzwald	13 084,12	11 196,47
Faulquemont	17 892,48	16 612,95
Morsbach	27 106,08	25 076,76
Sarreguemines	29 146,12	24 451,51

Le tableau ci-dessous représente la répartition des sacs Multifix collectés : orange, verts et bleus en 2022.

	Tonnages triés	
	2021	2022
Collecte Multifix		
Sacs orange	18 570,12	16 025,25
Sacs verts	13 457,82	11 680,29
Sacs bleus	55 200,86	49 632,15
Tonnage total	87 228,80	77 337,69

5.1.2. Le centre de transfert Multiflux

Le centre de transfert de Creutzwald a été mis en service en novembre 2020. Cette installation permet de réduire les kilomètres parcourus par les véhicules de collecte en réalisant une rupture de charge pour la collecte Multiflux des intercommunalités suivantes : la CC du Warndt, la CC Bouzonvillois Trois Frontières, la CC de la Houve et du Pays Boulageois ainsi que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Les bennes de collecte vident les sacs multiflux sur un convoyeur qui charge une semi-remorque grâce à un groupe hydraulique. Une fois pleines, les semi-remorques sont acheminées principalement sur le centre de tri de Faulquemont et une petite partie sur celui de Morsbach pour la séparation des sacs de couleur.

En 2021, le transfert de Creutzwald a accueilli **13 084,12 tonnes de sacs Multiflux** et plus de **11 000 tonnes de sacs Multiflux** en 2022 avec **2 135 vidages de véhicules de collecte** sur ce site.

5.1.3. Le site de Sainte-Fontaine

Le site de Sainte-Fontaine a été mis en service en 2004 en tant que centre de tri des recyclables. A cette période, il permettait de séparer et de conditionner les différents matériaux recyclables issus de la collecte sélective par catégorie (cartons, papiers, cartonnettes, emballage en acier, en aluminium, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique).

Au 1^{er} juillet 2020, l'activité de tri a cessé au sein de cette installation. En effet, tous les flux de déchets recyclables (emballages, papiers/fibreux) sont désormais acheminés au Centre de recyclage de Chavelot (88) dans les Vosges pour y être séparés et expédiés vers des usines de recyclage. Pour poursuivre l'activité tri des recyclables, le site aurait dû être modernisé. De gros travaux étaient donc nécessaires pour accueillir les extensions de consignes de tri en 2021. Seul un centre de tri homologué par Citeo avait la possibilité de trier 100 % des emballages grâce à des équipements automatisés.

Le site de Sainte-Fontaine joue désormais le rôle de lieu de rupture de charge pour les déchets recyclables (emballages, papiers/fibreux et cartons), quel que soit leur mode de collecte. Il tourne à plein régime et son activité tend à se développer davantage avec la mise en place des Extensions des Consignes de Tri sur l'ensemble du territoire.

Voici les tonnages entrants sur le site de Sainte-Fontaine en 2022.

Types de déchets		Tonnages
Biomasse	Bois	9 797,56
	Déchets verts	446,00
Fibreux	Cartons	4 064,13
	Fibreux	4 128,65
	Papiers	299,04
	Tri sélectif	3,32
Recyclables	Tri sélectif - Sacs jaunes transparents	789,06
	Tri sélectif - PAV Légers/Emballages	783,74
	Tri sélectif - PAP Multimatériaux	1 415,72
	Verre	6 247,78
Total tonnages		27 975,00

11 093 déchargements en provenance des intercommunalités ont été enregistrés sur ce site en 2022.

Aux tonnages du tableau précédent, s'ajoutent les tonnages issus des zones tampons via les intercommunalités, qui sont expédiés à Sainte-Fontaine.

Types de déchets		Tonnages
Recyclables	Fibreux	15,02
	Tri sélectif - PAV Légers/Emballages	26,42
Total tonnages		41,44

5.2. Déchets collectés dans le cadre des compétences optionnelles

Les données répertoriées ci-dessus concernent uniquement les tonnages collectés par le Sydeme. Les collectes de biodéchets des professionnels, des papiers/fibreux et des emballages en verre sont des prestations optionnelles, réalisées à la demande des intercommunalités.

5.2.1. La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets des professionnels est effectuée par le Sydeme. Les tonnages collectés sont acheminés jusqu'à l'unité de valorisation biologique, Méthavalor, par des camions de collecte spécifiques (cf. chapitre 4 pages 22 et 24).

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par les services du Sydeme au titre de la compétence optionnelle déléguée de 2018 à 2022.

Tonnages collectés - Biodéchets des professionnels

	2018	2019	2020	2021	2022
Biodéchets des professionnels	1 966,88	1 954,46	1 464,87	1 544,76	1 667,86
Evolution n-1	+1,11 %	-0,63 %	-25,05 %	+5,45 %	+7,97 %

5.2.2. La collecte des emballages en verre

Les collectes des emballages en verre sont également effectuées par le Sydeme sur une partie de son territoire. Les tonnages collectés sont ceux acheminés par les semi-remorques de collecte spécifiques jusqu'aux plates-formes de réception aménagées sur le site de Sainte-Fontaine à Saint-Avoid (cf. chapitre 4 pages 23 et 24).

Le tableau ci-dessous indique les tonnages des emballages en verre collectés en bornes d'apport volontaire de 2018 jusqu'à 2022.

Tonnages collectés - Point d'Apport Volontaire Verre

	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	6 938,35	7 350,75	7 885,03	7 351,70	6 089,80
Evolution n-1	+ 9,16 %	+5,94 %	+7,27 %	-6,76 %	-17,16 %

5.2.3. La collecte des papiers/fibreux

Le tableau ci-dessous indique les tonnages des papiers/fibreux collectés en borne d'apport volontaire de 2018 jusqu'à 2022.

Tonnages collectés - Point d'Apport Volontaire Papiers/Fibreux

	2018	2019	2020	2021	2022
Papiers - Fibreux	1071,10	2 653,60	2 845,14	3 350,99	3 153,53
Evolution n-1	+272,82 %	+147,75 %	+7,22 %	17,78 %	-1,12 %

5.3. Les résiduels

Les résiduels collectés et détaillés dans le tableau ci-dessous incluent :

- | les sacs bleus triés au sein des centres de tri Multiflux (Sarreguemines, Morsbach et Faulquemont),
 - | les apports acheminés via les centres de transfert (Forbach et Sarreguemines),
 - | les apports apportés par les collectivités directement chez un prestataire de traitement du Sydeme.
- Ces tonnages comprennent également les sacs bleus collectés dans le cadre du dispositif Multiflux.

Tonnages collectés - Sacs bleus et autres résiduels (hors Tout-Venant)

Apports globaux (Centre de tri + Transferts + Téting-sur-Nied)	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages sacs bleus	48 029,46	47 782,19	52 312,50	55 200,86	49 632,15
Tonnages autres résiduels (hors Multiflux)	10 312,35	9 154,08	10 538,18	8 005,04	7 630,62
dont OMR	6 809,98	5 379,08	6 664,16	4 925,32	4 299,86
dont collectivités	3 502,37	3 273,76	3 489,82	2 731,40	3 004,04
dont assimilés		501,24	384,20	348,32	326,72
Total tonnages	58 341,81	56 936,27	62 850,68	63 205,90	57 262,77
Ratio kg/habitant	154,84	151,90	168,84	170,58	155,29
Evolution n-1	-7,01 %	-2,41 %	+10,39 %	0,57 %	-9,40 %

Entre 2009 et 2019, les quantités de résiduels (hors Multiflux) ont fortement diminué suite à la mise en place du tri Multiflux et au déploiement de nouvelles filières de valorisation.

L'augmentation des tonnages de résiduels (hors Multiflux) entre 2019 et 2020 s'explique par l'impact de la crise sanitaire COVID-19.

En 2021, cette fraction ne représente plus que 21,60 kg des déchets produits par habitant au sein du territoire. **En 2022, leur diminution de 9,40 % est significative par rapport à l'année 2021.**

Définition

Les ordures ménagères résiduelles «OMR» désignent les déchets des ménages et assimilés collectés en porte-à-porte hors dispositif multiflux, appelés aussi « poubelle grise ».

Que deviennent les OMR ?

Elles sont soit enfouies, soit incinérées (valorisation énergétique).

Source : Ademe

5.4. Déchets collectés en apport volontaire dans les déchèteries et les bornes

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des tonnages collectés en déchèteries ou via les bornes de collecte en apport volontaire.

Tonnages collectés - Apport Volontaire en déchèteries et bornes

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution n-1
Ampoules et néons	13,48	15,36	14,64	19,76	19,12	-3,23%
Bois de déchèterie	9 765,77	10 191,76	9 435,58	11 258,37	9 797,56	-12,98%
Capsules Nespresso	/	/	/	16,63	13,14	-20,95%
Carton	3 416,45	3 654,22	3 632,49	4 388,65	4 064,13	-7,39%
DASRI	2,94	2,74	2,86	3,21	3,03	-5,55%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	2 819	3 039,74	2 884,47	3 150,08	2 759,95	-12,38%
Déchets verts	23 557,39	20 632,34	17 784,12	25 076,81	19 313,54	-22,98%
Huiles alimentaires usagées	36,74	27,86	28,63	32,35	24,00	-25,81%
Meubles	6 594,83	6 912,92	6 924,98	9 144,70	8 821,49	-3,53%
Multimatériaux et emballages**	20,36	3,50	445,80	3,06	813,48	+ 26 484,31%
Papiers/Fibreux*	2 656,84	3 655,46	3 621,52	3 892,33	4 442,71	14,14%
Piles	33,16	29,28	28,34	35,30	32,01	-9,31%
Plâtre	/	/	/	11,13	989,01	+8 785,97%
Textiles	2 041,03	2 066,88	1 909,94	2 083,08	2 095,40	+0,59%
Tout-venant (via transferts et apports directs)	23 755,47	24 703,52	23 616,36	27 427,98	23 657,16	-13,75%
Verre *	11 376,01	11 109,56	11 729,48	11 555,33	11 489,97	-0,57%
Ensemble	86 052,73	86 017,28	82 030,58	98 049,79	88 335,71	
Ratio kg/habitant	228,48	229,57	220,44	264,75	239,56	
Evolution n-1	+4,66%	-0,05%	-4,63%	+19,55%	-9,95%	

*Y compris tonnage collecté par le Sydeme dans le cadre de sa délégation de compétence

**Uniquement les apports provenant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries.

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie Covid-19, qui a influencé nos habitudes, nos comportements et nos gestes de tri. **L'année 2021 a également été impactée par la pandémie mais elle n'a pas connu d'interruption de services. Au vu des chiffres en constante augmentation, un constat peut être établi : les ménages fréquentent davantage les déchèteries.**

Les tonnages collectés ont augmenté de manière significative au fil des années jusqu'en 2021. Cet accroissement est lié à plusieurs facteurs :

- ▮ l'ancrage des consignes de tri Multiflux ;
- ▮ la captation des gisements par la mise en place d'équipements adaptés et parallèlement grâce aux actions de communication ;
- ▮ la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

Depuis 2022, une baisse est constatée sur l'ensemble des flux, soit 9,95 % de déchets en moins par rapport à l'année précédente.

Concernant les déchets issus des points d'apport volontaire et des déchèteries, les volumes collectés sont en constante augmentation :

- ▮ un **accroissement de 14,14 % pour la fraction papiers/fibreux** (déploiement des bornes)
- ▮ une **très forte progression pour le flux des multimatériaux et des emballages** (déploiement des bornes)
- ▮ une **importante évolution pour la filière plâtre** qui s'est mise en place fin novembre 2021 dans certaines déchèteries (Communautés de Communes du Warndt et de la Houve Pays Boulageois) et a été généralisée en 2022 sur celles des autres collectivités adhérentes.

Tous les autres flux sont en stagnation ou en décroissance. Les diminutions les plus marquantes concernent le Tout Venant, les Déchets Verts, le Bois de déchèterie et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques liées au contexte économique. Les apports de Piles, d'Huiles alimentaires usagées et de capsules Nespresso sont également en baisse : les collectes sont moins fréquentes.

CHIFFRES
CLÉS

Tonnages collectés	2021	Répartition d'exécution de la prestation	
Type de déchets	Tonnages	Intercommunalités	Sydeve
Multiflux	87 228,80	100 %	0 %
Sacs bleus et autres résiduels	8 005,04	100 %	0 %
Apport Volontaire en déchèteries et en bornes	98 098,77	89 %	11 %
Biodéchets des professionnels	1 544,76	3 %	97 %
Total	107 648,57	89 %	11 %
Ratio kg/habitant	290,52	257,61	32,91

Tonnages collectés	2022	Répartition d'exécution de la prestation	
Type de déchets	Tonnages	Intercommunalités	Sydeve
Multiflux	77 337,69	100 %	0 %
Sacs bleus et autres résiduels	7 630,62	100 %	0 %
Apport Volontaire Déchèteries et bornes	88 335,71	89 %	11 %
Biodéchets des professionnels	1 667,86	11 %	89 %
Total	174 971,88	94 %	6 %
Ratio kg/habitant	472,21	442,33	29,88

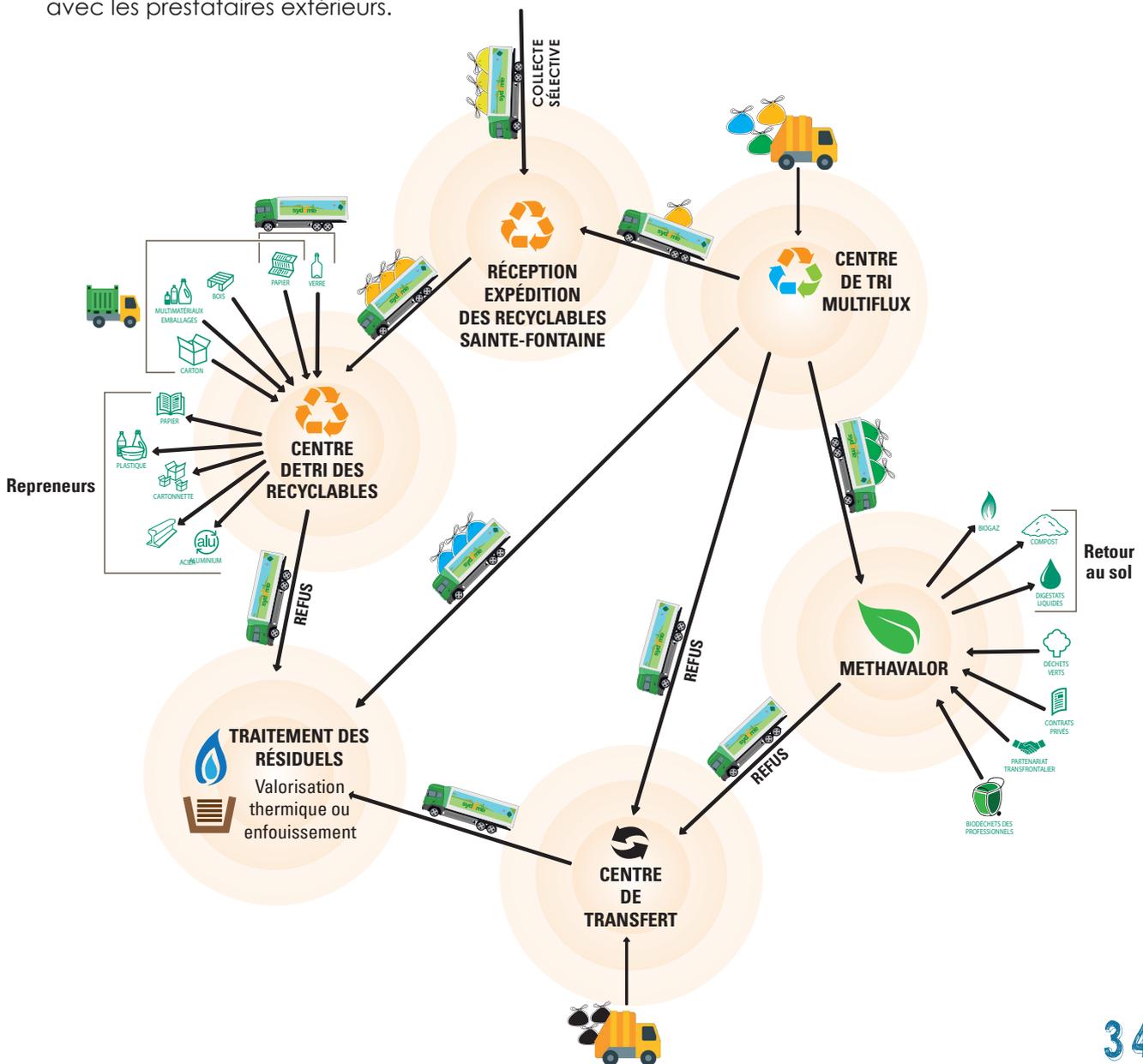


CHAPITRE 6

Organisation du traitement des déchets

- 6.1. Origine des déchets 35
 - 6.1.1. Le Multiflux 35
 - 6.1.2. Les résiduels 38
 - 6.1.3. La biomasse 39
- 6.2. Localisation des unités de tri/traitement 41
 - 6.2.1. Le Multiflux 41
 - 6.2.2. Les résiduels 42
- 6.3. Nature des traitements 42

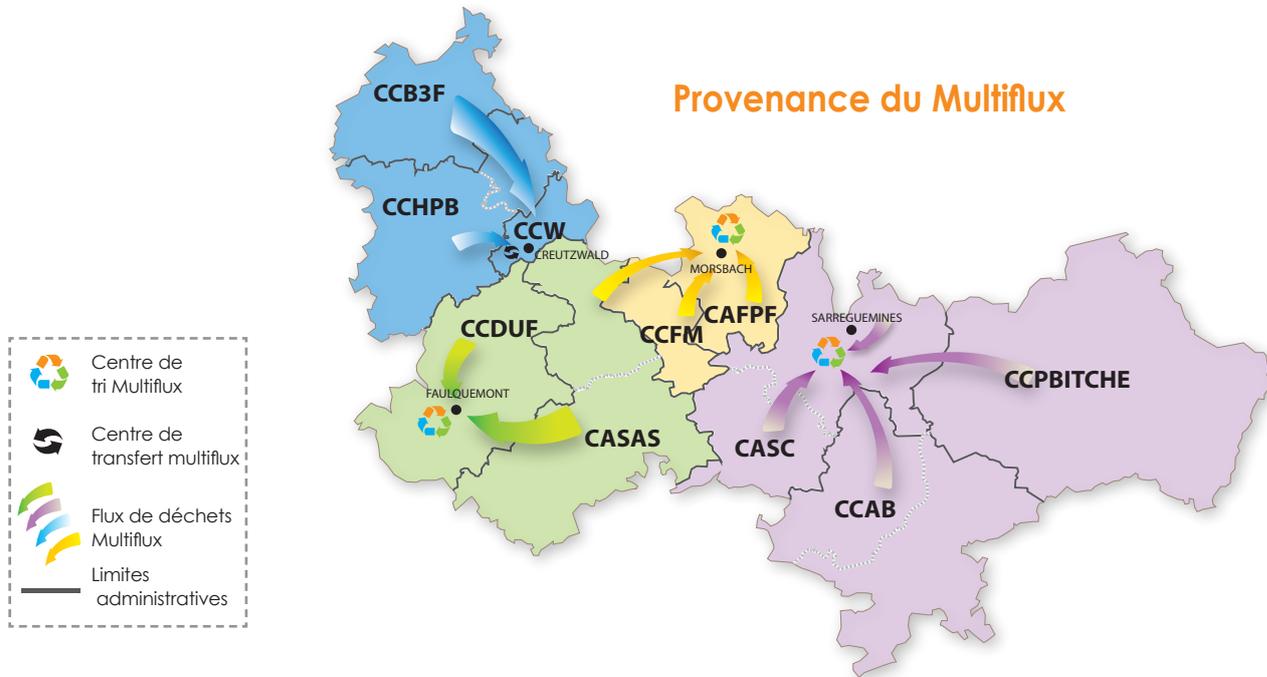
L'organisation du traitement des déchets relève de la compétence du Sydem. Pour assurer sa mission, le syndicat a réalisé des investissements pour se doter d'équipements adéquats. Le schéma ci-dessous résume et illustre le fonctionnement de ces installations entre elles ainsi que leurs interactions avec les prestataires extérieurs.



ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

6.1. Origine des déchets

6.1.1. Le Multiflux



Certains flux peuvent être détournés d'un exutoire à un autre, à titre exceptionnel, en raison d'un site fermé par exemple, de travaux, de pannes ou d'interventions sur les installations.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des tonnages de Multiflux réceptionnés sur les centres de tri et de transfert concernés.

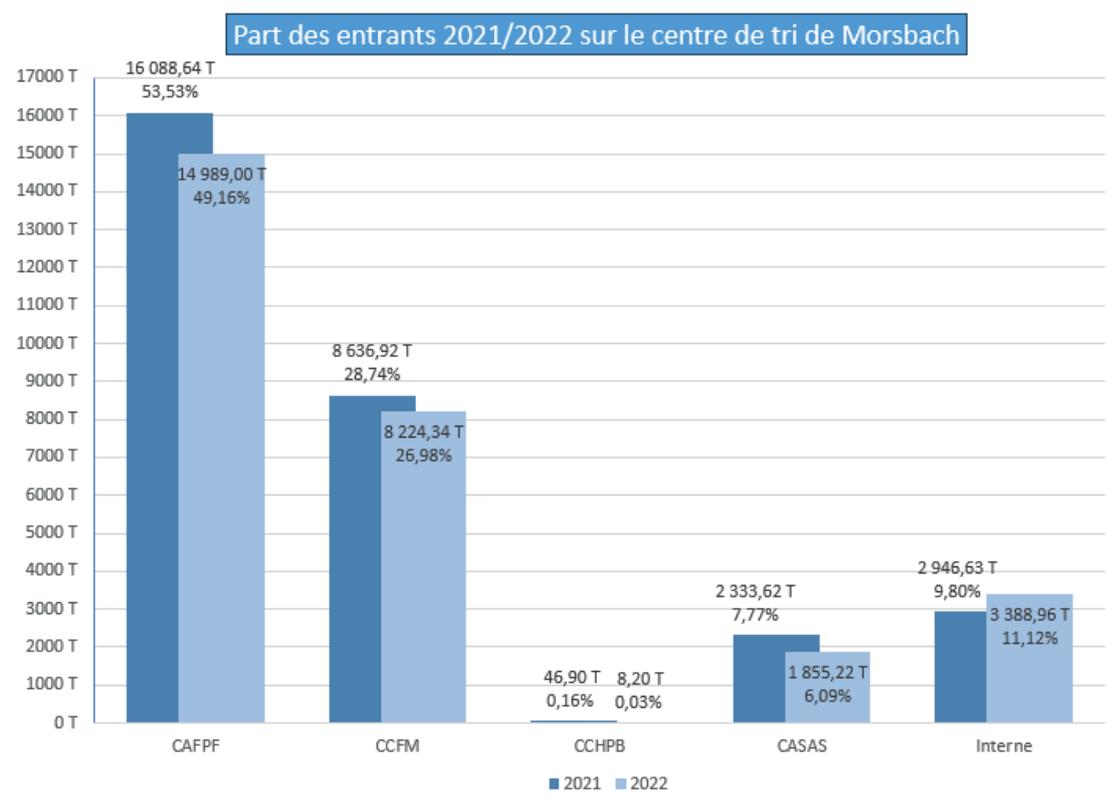
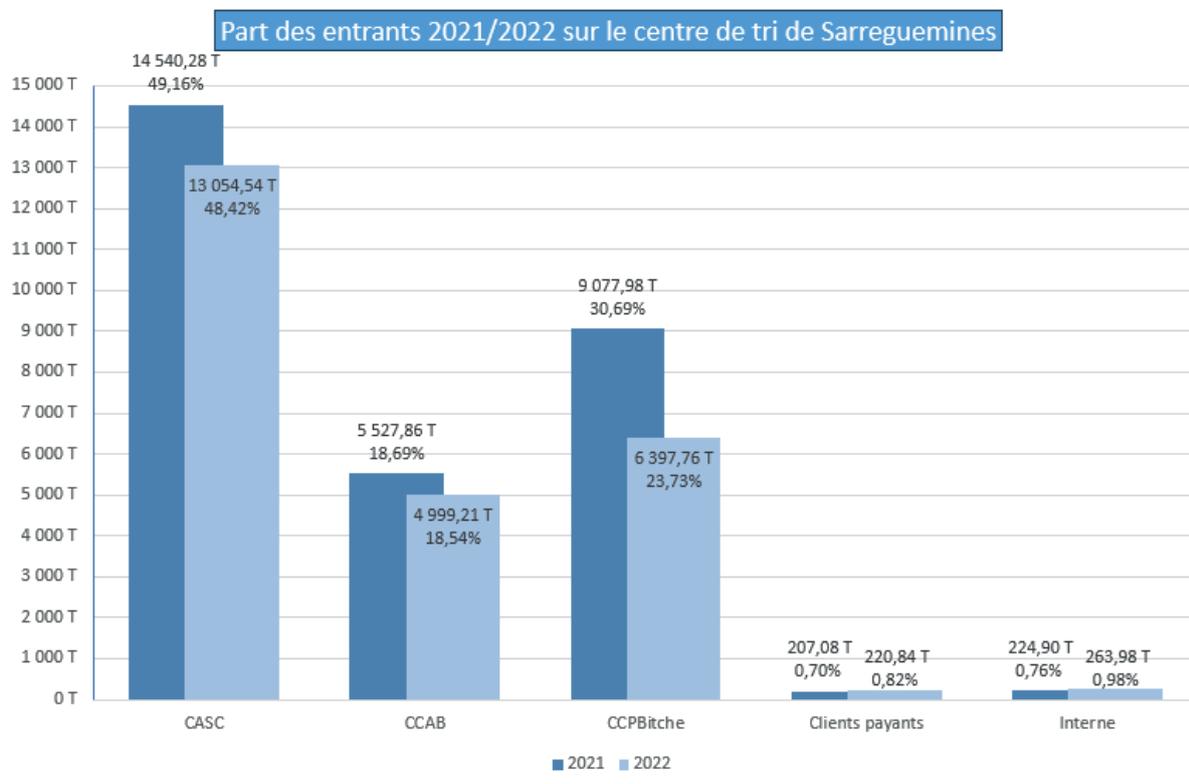
La ventilation des tonnages du Centre de Transfert de Creutzwald (CT) vers les 3 centres de tri Multiflux met en évidence que les tonnages expédiés sont inférieurs aux tonnages réceptionnés.

En effet, des stocks issus des semi-remorques sont expédiés vers les Centres de tri Multiflux (CTM) seulement une fois que celles-ci sont chargées et que les tournées sont planifiées. Le multiflux entrant au sein du centre de transfert de Creutzwald est principalement traité sur le centre de tri de Faulquemont. (cf chapitre 5.1)

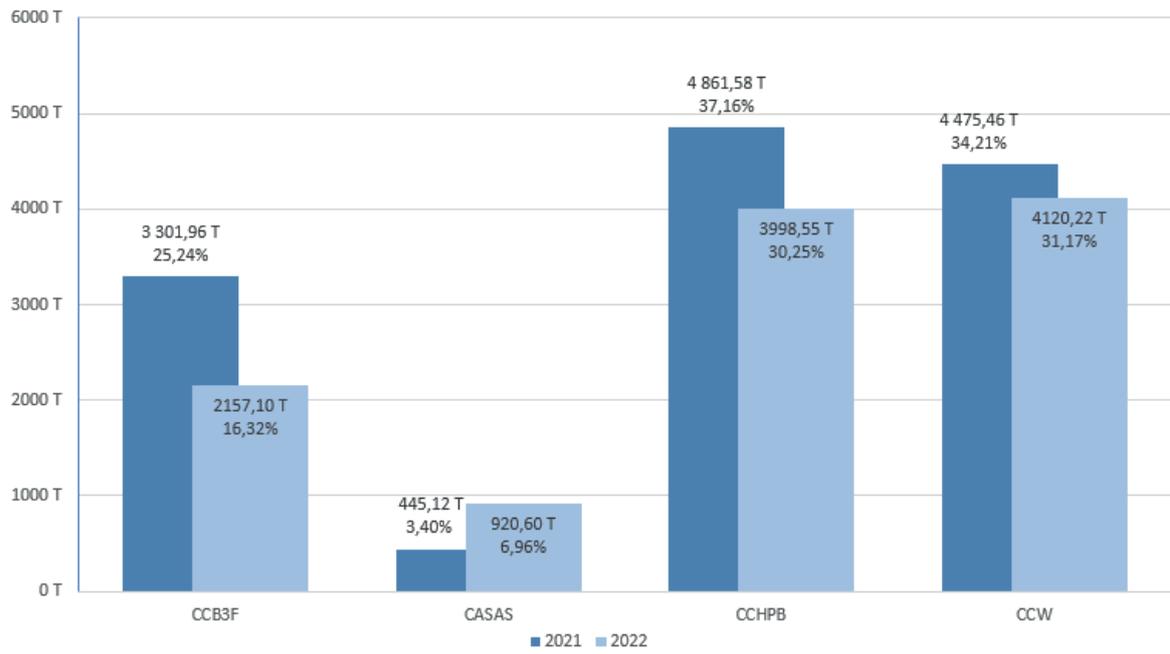
Tonnages réceptionnés sur les centres de tri Multiflux - 2021/2022

	2021				2022			
	Tonnages des intercommunalités	% part	Tonnages transférés depuis Creutzwald	% part	Tonnages des intercommunalités	% part	Tonnages transférés depuis Creutzwald	% part
CTM Sarreguemines	29 146,12	33,41 %	178,90	1,38 %	24 451,51	31,62 %	37,02	0,33 %
CTM Morsbach	27 106,08	31,07 %	2 724,41	20,99 %	25 076,76	32,43 %	2 443,18	21,87 %
CTM Faulquemont	17 892,48	20,51 %	10 076,86	77,63 %	16 612,95	21,48 %	8 690,38	77,80 %
CT Creutzwald	13 084,12	15 %			11 196,47	14,48 %		
Ensemble	87 228,80	100,00 %	12 980,17	100,00 %	77 337,69	100,00 %	11 170,58	100,00 %

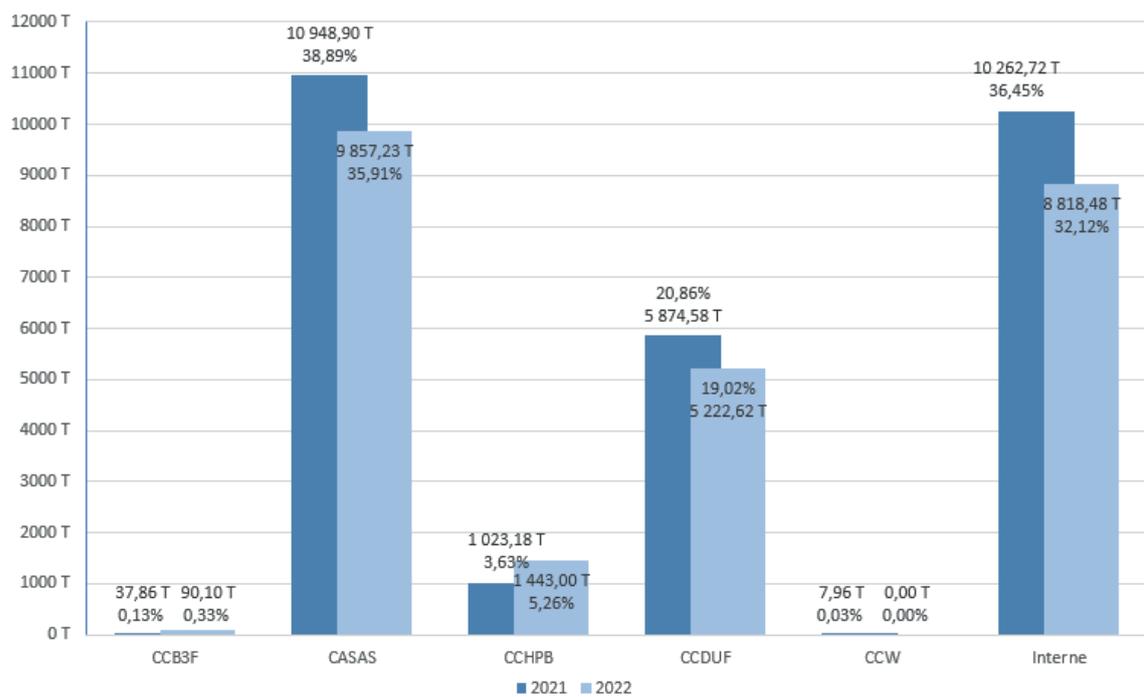
Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des apports de Multiflux de chaque intercommunalité sur les centre de tri. On entend par « flux internes », les échanges de flux entre centre de tri ; notamment en raison des opérations de maintenance sur les sites.



Part des entrants 2021/2022 sur le centre de transfert de Creutzwald



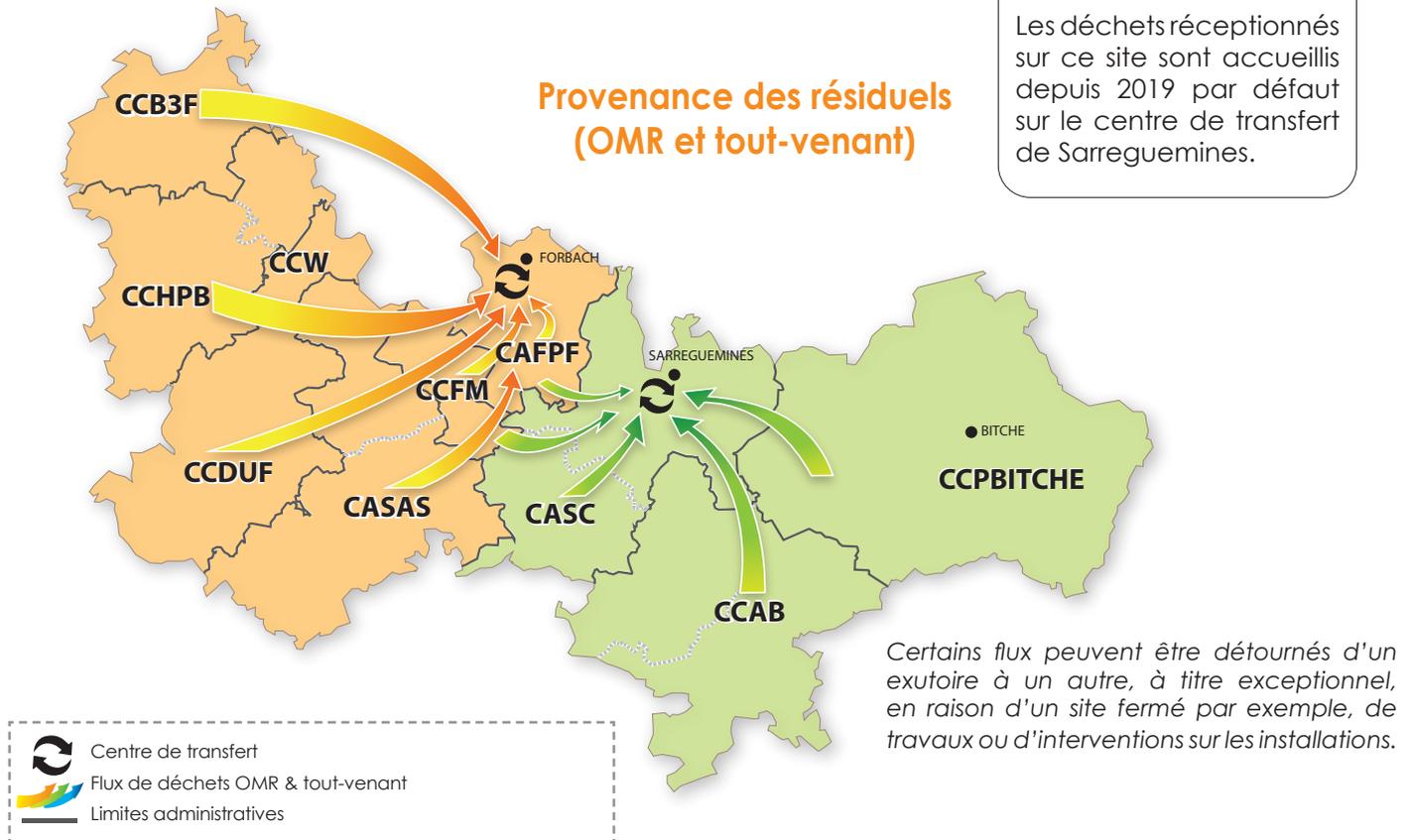
Part des entrants 2021/2022 sur le centre de tri de Faulquemont



6.1.2. Les résiduels

Le quai de transfert de Bitche a été mis en veille au 1^{er} novembre 2018 puis cédé en 2021.

Les déchets réceptionnés sur ce site sont accueillis depuis 2019 par défaut sur le centre de transfert de Sarreguemines.



Des apports sont également acheminés ou redirigés directement vers Téting-sur-Nied.

Les intercommunalités concernées par des ruptures de charge au sein des centres de transfert sont celles qui sont à proximité géographique : les Communautés de Communes du District Urbain de Faulquemont, du Bouzonvillois Trois Frontières, de la Houve et du Pays Boulageois ainsi que du Warndt. Par ailleurs, des apports sont aussi redirigés vers les centres de transfert lorsque le site d'enfouissement de Téting-sur-Nied est fermé le soir, le samedi ou encore inaccessible.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages reçus sur chaque centre de transfert en 2021 et 2022, ainsi que la part que représentent les apports des intercommunalités. Les apports complémentaires sont, quant à eux, principalement constitués de refus d'exploitation et des clients privés.

Tonnages réceptionnés sur les centres de transfert - 2021/2022

	2021			2022		
	Tonnages reçus	dont OMR et autres résiduels des intercommunalités	Part des intercommunalités	Tonnages reçus	dont OMR et autres résiduels des intercommunalités	Part des intercommunalités
CT* de Sarreguemines	13 741,74	11 110,00	80,85 %	13 926,66	10 399,08	74,67 %
CT* de Forbach	15 264,12	13 403,58	87,81 %	13 573,62	11 800,02	86,93 %
Ensemble	29 005,86	24 513,58	84,51 %	27 500,28	22 199,10	80,72 %

*Centre de transfert

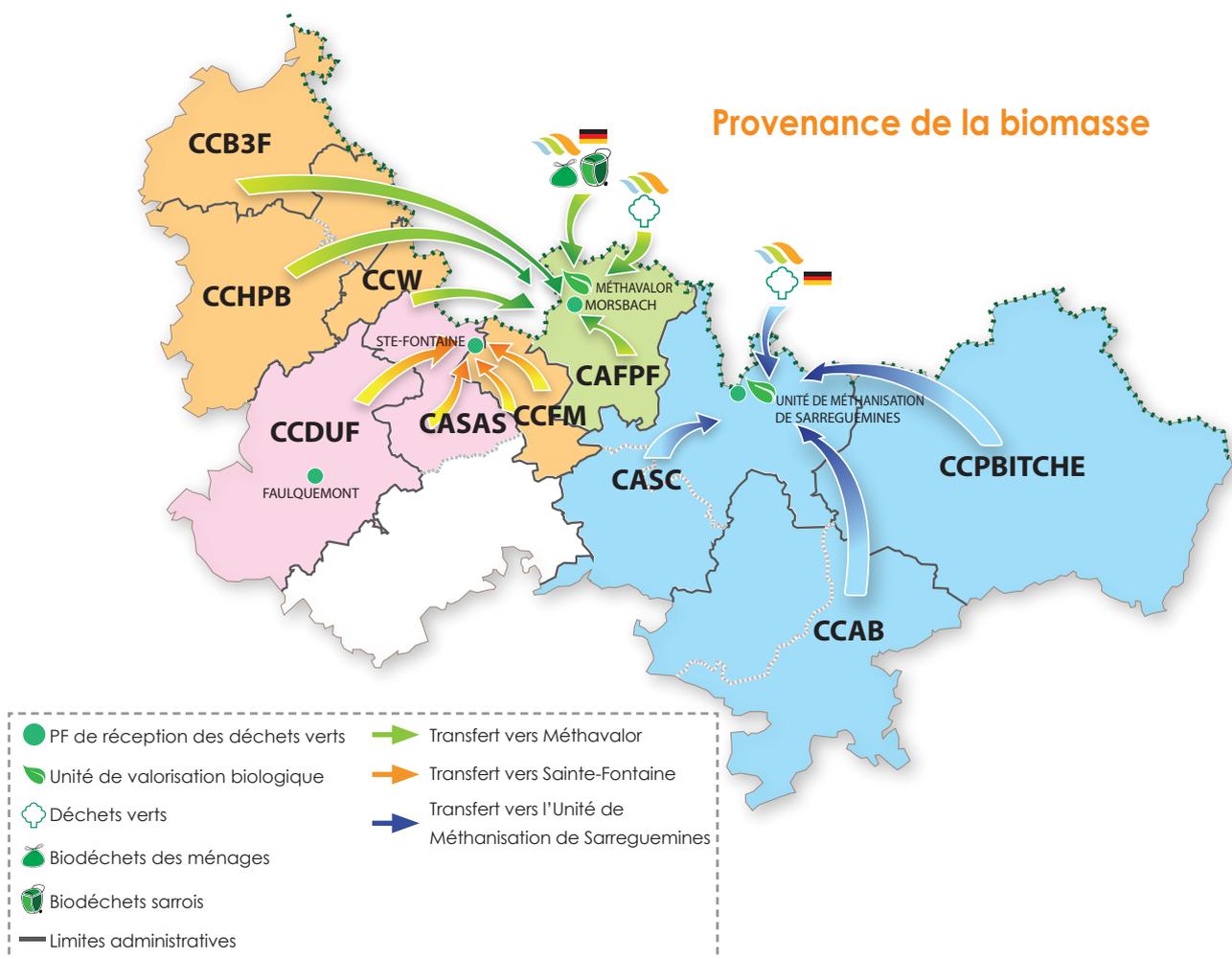
Les tonnages réceptionnés en 2021 sont équivalents à ceux de 2020.

En 2022, les tonnages sont en baisse, notamment surtout sur le Centre de transfert de Forbach Marienau.

6.1.3. La biomasse

La biomasse est composée de l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie, en l'occurrence :

- | les biodéchets des ménages,
- | les biodéchets des professionnels et des clients,
- | les déchets verts des collectivités et des clients,
- | le bois des collectivités et des clients.



Les tonnages provenant des collectivités adhérentes au Système sont en diminution. A contrario, les tonnages des différents flux biomasse issus des clients payants sont en hausse par rapport à 2021.

Au vu du contexte économique actuel, le bois est moins facilement jeté, il est notamment utilisé comme bois de chauffage. Les tonnages de bois collectés diminuent de 13% en 2022 par rapport à 2021.

Concernant les biodéchets, une **diminution du tonnage des sacs verts** (et de façon plus générale du tonnage des sacs multiflux) est constatée. Par contre **les tonnages de biodéchets provenant des professionnels sont en hausse**.

Les tableaux ci-dessous répertorient les tonnages reçus par type d'apporteur et/ou par exutoire :

Tonnages réceptionnés de biodéchets - 2021/2022

	2021		2022	
	Collectivités	Clients payants	Collectivités	Clients payants
Sacs verts des ménages	13 457,82	32,22	11 680,29	34,36
Biodéchets non ménagers	1 597,32	/	1 869,38	/
Gros producteurs	/	1 122,70	/	1 489,98
Apporteurs	/	19 747,19	/	17 640,74
Ensemble	15 055,14	20 902,11	13 549,67	19 165,08

Tonnages réceptionnés de déchets verts - 2021/2022

	2021		2022	
	Collectivités	Clients payants	Collectivités	Clients payants
Plate-forme Sarreguemines	9 951,04	834,83	7 183,64	2 526,98
Plate-forme Morsbach	8 771,12	1 474,42	11 596,60	2 733,78
Plate-forme Faulquemont	637,24	5,58	87,30	10,38
Plate-forme Sainte-Fontaine	5 717,41	306,93	446,00	11,78
Ensemble	25 076,81	2 621,76	19 313,54	5 282,92

Historiquement, les tonnages de Déchets Verts issus de l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Centre Mosellan sont confiés à un agriculteur pour leur traitement et leur valorisation.

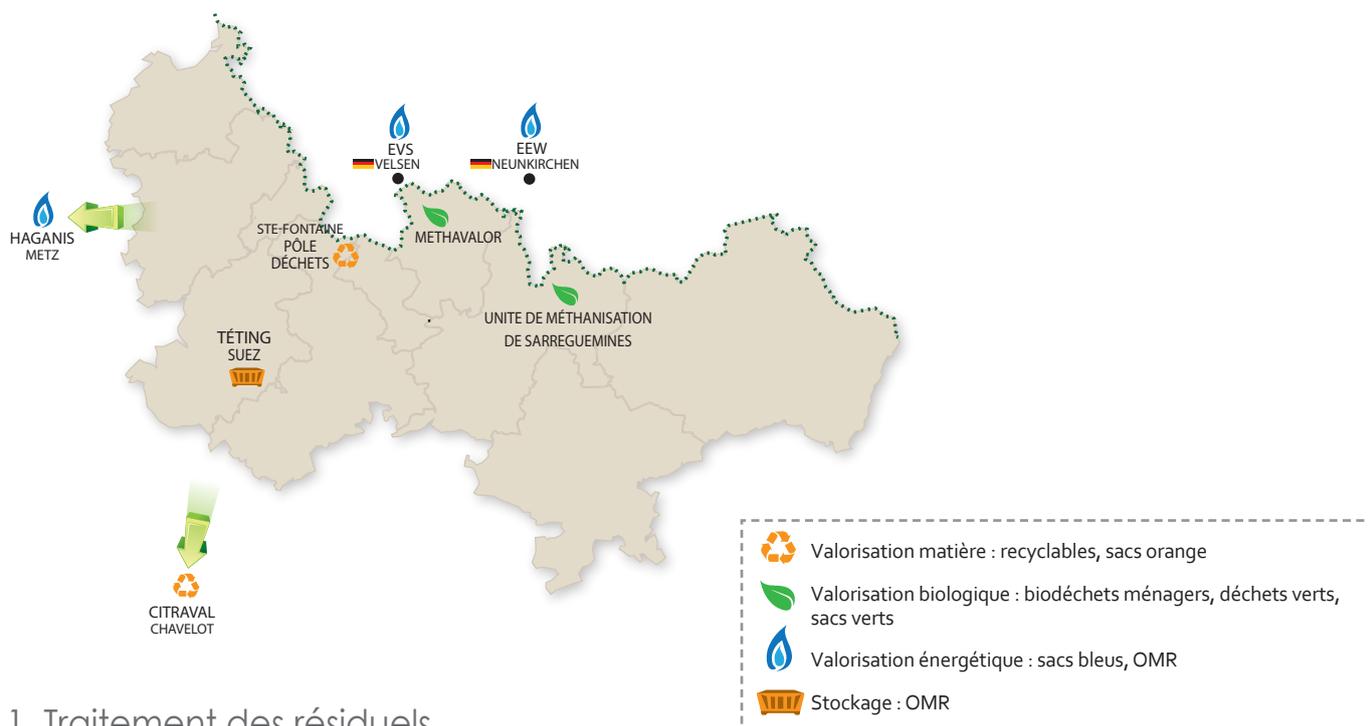
Tonnages réceptionnés de bois - 2021/2022

	2021		2022		
	Collectivités	Clients payants	Collectivités	Clients payants	Exploitation
Zone tampon Sarreguemines	210,52	/	0,00	0,00	0,00
Plate-forme Sainte-Fontaine	11 047,85	20,22	9 797,56	93,16	15,20
Ensemble	11 258,37	20,22	9 797,56	93,16	15,20

Ces ressources peuvent être :

- ▮ soit valorisées après préparation par compostage méthanisation de la matière organique (compost, digestats, électricité, chaleur, biogaz) ;
- ▮ soit valorisées en combustible pour des chaudières industrielles (bois énergie).

6.2. Localisation des unités de tri/traitement



6.2.1. Traitement des résiduels

Le traitement des résiduels comprend le traitement des déchets issus :

- des ménages et des producteurs assimilés ordures ménagères, des sacs bleus issus du tri Multiflux, du tout-venant de déchèterie, des déchets des collectivités ;
- des déchets des refus de process.

La prestation de traitement des résiduels, compte tenu notamment de la diversité des déchets, des capacités des exutoires et des déchets acceptés nécessite de confier le traitement à plusieurs prestataires :

Prestataire	Pays	Site	Mode de traitement	Nature prestation
EEW	Allemagne	Neunkirchen	Valorisation thermique	Reconduction marché de traitement de 2016 - lot 1
EVS	Allemagne	Velsen	Valorisation thermique	Partenariat transfrontalier depuis 2011
Suez	France	Metz	Valorisation thermique	Reconduction marché de traitement de 2016 - lot 2
Suez	France	Tétting-sur-Nied	Enfouissement	Reconduction marché de traitement de 2016 - lots 2 et 3

Les installations de traitement sont classées par mode de traitement et en fonction de leur performance énergétique. Ces critères déterminent notamment le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique en plus du coût unitaire à la tonne du traitement.

Le tableau ci-après reprend le montant annuel de la TGAP appliqué par exutoire pour les résiduels :

Prestataire	Montant de la TGAP en € HT/tonne			
	2020	2021	2022	2022
EEW	5,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
EVS	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €
Suez (Haganiis)	6,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
Suez (Tétting-sur-Nied)	25,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €

Les valeurs du coefficient énergétique de chaque incinérateur sont retracées dans le tableau ci-après :

Prestataire	Pays	Site	Coefficient énergétique R1			
			2019	2020	2021	2022
EEW	Allemagne	Neunkirchen	0,685	0,686	0,704	0,703
EVS	Allemagne	Velsen	0,642	0,636	0,643	0,602
Haganis	France	Metz	0,911	0,949	0,920	0,998

6.2.2. Traitement de la collecte sélective

Depuis l'arrêt de l'activité du centre de tri de Sainte-Fontaine au 30 juin 2020, la prestation a été externalisée. Seule l'activité de mise en balle du carton a été maintenue sur ce site. Le tri de la collecte sélective et des fibreux est confié à la société Citraval sur son site de Chavelot. Le marché a pris effet au 1er juillet 2020 et prend fin au 30 juin 2024.

6.3. Nature des traitements

Types de déchets	Système						Tiers					
	Centre de tri Multiflux de Sarreguemines, Morsbach et Faulquemont Tri des sacs Multiflux	Centre de transfert de Sarreguemines et Forbach Transit des déchets résiduels	Pôle déchets de Sainte-Fontaine à Saint-Avold Réception et expédition des recyclables au centre de tri	Méthavalor Méthanisation avec production de compost, de biogaz et de digestats liquides	Unité de méthanisation de Sarreguemines Méthanisation avec production de compost de biogaz et de digestats liquides	Plate-forme de réception des déchets de Saint-Avold, Morsbach et Sarreguemines Réception, préparation et/ou broyage, conditionnement	Centre de tri des recyclables de Chavelot Tri et/ou conditionnement	Centre de valorisation thermique de Velsen Incinération avec récupération d'énergie	Centre de valorisation thermique de Neunkirchen Incinération avec récupération d'énergie	Centre de valorisation thermique de Metz Incinération avec récupération d'énergie	Centre de stockage de Téting-sur-Nied Enfouissement avec récupération d'énergie	Repreneurs Recyclage & Valorisation thermique*
Recyclables (sac orange)	X		X				X					X
Recyclables (sacs jaunes)			X				X					X
Biodéchets ménagers (sac vert)	X			X								
Résiduels (sac bleu)	X							X	X	X		
OMR		X						X		X	X	
Biodéchets non ménagers				X								
Ampoules et néons												X
Bois						X						X
Carton			X									X
Déchets verts			X	X	X	X						
D3E												X
Meubles												X
Multimatériaux et emballages			X				X					X
Papier/fibreux			X			X	X					X
Piles												X
Refus d'exploitation		X						X	X			
Textiles				X	X	X						X
Tout-venant		X						X			X	
Verre						X						X

*Valorisation thermique pour le bois & recyclage pour les autres matériaux

LES MODES DE TRI/TRAITEMENT

Le tri Multiflux : L'opération de tri Multiflux consiste en la reconnaissance optique des trois couleurs de sacs de tri en leur séparation/ orientation vers les exutoires de traitement adéquats : les sacs orange vers le centre de tri des recyclables, les sacs verts vers Méthavalor et les sacs bleus vers les unités d'incinération.

Le transfert des déchets résiduels : Le transfert des ordures ménagères résiduelles consiste en la rupture de charge du transport. Les déchets sont déposés par les prestataires de collecte au centre de transfert, où ils sont ensuite rechargés pour être acheminés vers les unités d'incinération ou le centre d'enfouissement.

Le tri et/ou conditionnement des matériaux : Le tri a pour vocation la séparation des matériaux recyclables contenus dans les sacs orange, contenant de la collecte sélective, des papiers/fibreux. Ces matériaux (papiers, cartonnets, boîtes de conserve, bouteilles en plastique...) sont ensuite conditionnés en « balles » (hors papier) et préparés pour être pris en charge par des repreneurs afin d'être valorisés.

Une plate-forme de réception permet la rupture de charge de la collecte du verre : le déchargement des semi-remorques de collecte puis le rechargement du verre par le repreneur.

La méthanisation : L'unité de méthanisation, Méthavalor, permet la valorisation de la fraction fermentescible des déchets ménagers (le contenu des sacs verts complétés par des déchets verts). Il s'agit d'un processus biologique de décomposition de la matière organique par des micro-organismes en l'absence d'oxygène (processus anaérobie). Cette décomposition de la matière organique conduit à la production de biogaz, de digestat compostable et d'engrais liquide.

Depuis 2015, l'unité de méthanisation de Sarreguemines permet la valorisation des déchets verts du secteur de Sarreguemines et plus largement du territoire sarrois.

La réception, la préparation et/ou le broyage des matériaux : Les plates-formes de réception des déchets verts et du bois permettent notamment la réception des apports des déchèteries avant leur préparation (broyage/criblage) pour être envoyés à la méthanisation, au compostage ou à la valorisation thermique (pour le bois).

L'incinération avec récupération d'énergie : Elle consiste à récupérer la chaleur dégagée par la combustion des éléments combustibles contenus dans les déchets. Cette chaleur, récupérée initialement sous forme de vapeur sous pression, va ensuite être, soit utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants, soit introduite dans un turboalternateur produisant de l'électricité.

L'enfouissement avec récupération d'énergie :

L'enfouissement des déchets ménagers consiste en leur stockage dans des alvéoles étanches. Le gaz produit par la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré et valorisé sous forme d'électricité.

Le recyclage des matériaux consiste en la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.



En savoir +

- | Sur les installations de tri/traitement du Sydeme : www.sydeme.fr rubrique « les sites »
- | Sur l'installation de traitement de Neunkirchen : <https://www.eew-energyfromwaste.com/de/standorte/neunkirchen.html>
- | Sur l'installation de traitement de Velsen : <https://www.evs.de/abfall/entsorgungsanlagen/ava-velsen/>
- | Sur l'installation de traitement de la région HAGANIS : www.haganis.fr
- | Sur les installations de traitement de SUEZ : www.suez.fr
- | Sur le centre de tri des recyclables de Chavelot : www.evodia.org/evodia/centres-de-valorisation-devodia/centre-de-recyclage/



CHAPITRE 7

Bilan du traitement des déchets

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 7.1. Tonnages traités 44
 - 7.1.1. Taux de valorisation des déchets produits par les ménages 44
 - 7.1.2. Taux global de valorisation (y compris refus du process) 45
 - 7.1.3. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage non dangereux 46
 - 7.1.4. Tonnages traités et ratio par habitant 46
- 7.2. Refus de tri et performance 48
 - 7.2.1. Définition et enjeux des refus de tri 48
 - 7.2.2. Les refus de la méthanisation 48
 - 7.2.3. Les refus de tri de la collecte sélective 49

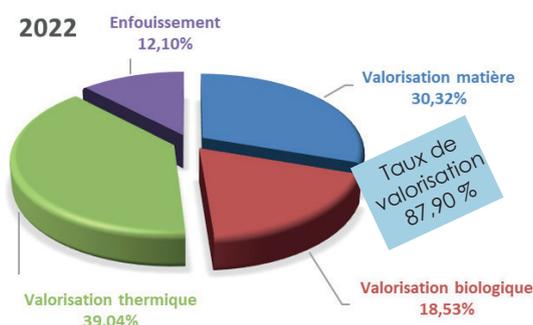
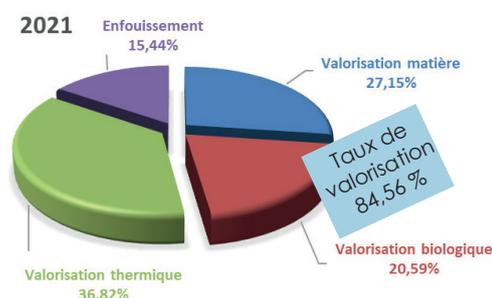
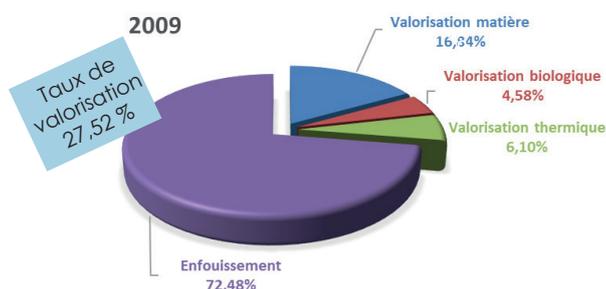
7.1. Tonnages traités

7.1.1. Taux de valorisation des déchets produits par les ménages

Nous œuvrons au quotidien dans le but de valoriser nos déchets de manière optimale. Malgré cela, nous restons tributaires d'une part des impondérables et d'autre part des capacités de traitement allouées par nos prestataires ; de ce fait le taux de valorisation est imprédictible.

Le taux de valorisation pour 2021 est de **84,56 %**, dont seulement **15,44 %** de nos déchets sont enfouis. Il passe à **87,90 %** en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Part valorisation matière	27,88 %	28,86 %	26,85 %	27,15 %	30,32 %
Part valorisation thermique	35,10 %	21,75 %	36,85 %	36,82 %	39,04 %
Part valorisation biologique	23,55 %	34,34 %	19,53 %	20,59 %	18,53 %
Part enfouissement	13,47 %	15,06 %	16,77 %	15,44 %	12,10 %
Taux de valorisation	86,53 %	84,94 %	83,23 %	84,56 %	87,90 %



7.1.2 Taux Global de valorisation (y compris refus du process)

Le taux global de valorisation prend en compte non seulement les déchets produits par les ménages mais également les déchets générés par les installations, plus communément aussi appelés **refus de process**. Le taux global de valorisation comprenant les refus de process s'élève à **82,75 % en 2021** et **86,31 % en 2022**. De façon générale, il a diminué de **10,30 %** en 2022 par rapport à 2021 (y compris les refus de tri).

Attention, ces parts ne tiennent pas compte des refus de tri de la collecte sélective.

Evolution du taux de valorisation entre 2021 et 2022

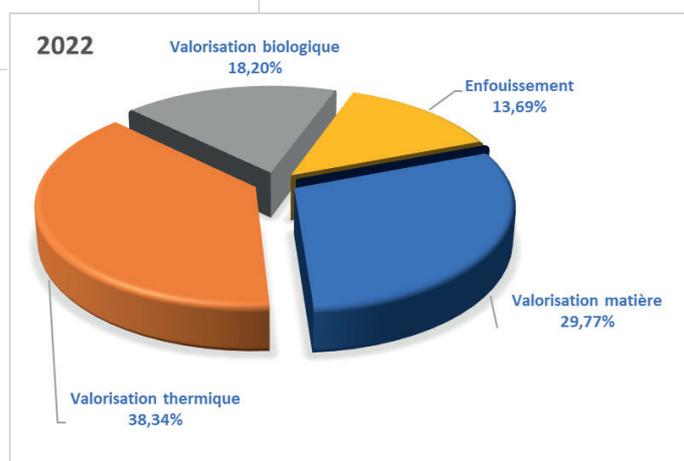
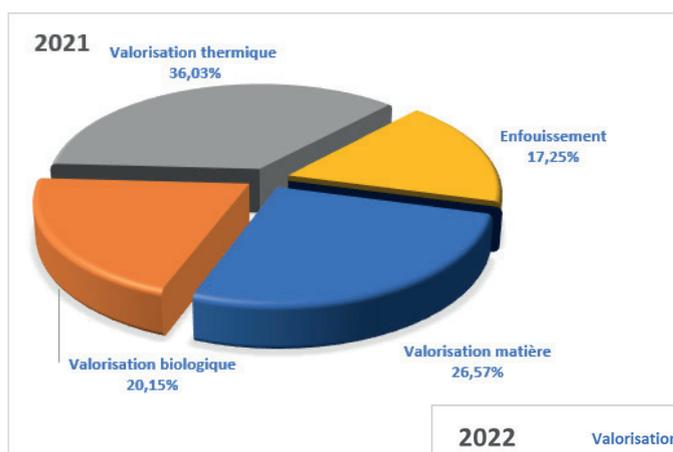
	Evolution N-1
Valorisation matière	1,57 %
Valorisation thermique	-3,66 %
Valorisation biologique	-22,12 %
Enfouissement	-38,99 %
Total évolution	-10,30 %

L'évolution de la valorisation matière est de **+ 1,57%** par rapport à 2021.

La valorisation thermique diminue sensiblement par rapport à la variation et au tonnage grâce à un changement de stratégie d'élimination des déchets.

La valorisation biologique a diminué de façon importante en raison d'une année caniculaire, le gisement de déchets verts a été moins conséquent que l'année précédente.

L'enfouissement a diminué significativement **-38,99%** compte tenu de la diminution globale du tonnage à traiter et par la redirection des flux vers les incinérateurs.



7.1.3. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage « non dangereux »

Le notion de « stockage » est utilisée dans le cadre de l'enfouissement, à défaut de valorisation, les déchets sont mis en installation de stockage.

Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages produits par les ménages enfouis	114 336,34	25 479,13	27 993,77	29 991,05	30 104,48	21 464,85
Indice de réduction de l'enfouissement	100,00	22,28	24,48	26,23	26,33	18,77
Tonnages globaux enfouis	114 336,34	35 327,16	37 659,84	43 177,22	34 371,58	24 730,28
Indice de réduction de l'enfouissement	100,00	30,90	32,94	37,76	30,06	21,63

En 2021, l'indice de réduction des quantités de déchets traités en installation de stockage est de **26,33**. Par rapport à 2020, on enregistre une augmentation minime. Néanmoins cela signifie également que **l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés a diminué de 73,67 % entre 2010 et 2021**. Une augmentation de **0,38 %** des tonnages enfouis a été constatée par rapport à 2020.

En 2022, l'indice de réduction des quantités de déchets traités en installation de stockage est de **18,77**. Par rapport à 2020, **l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés a diminué de 81,23 %**. Une diminution de **40,25 %** des tonnages enfouis a été constatée par rapport à 2021.

7.1.4. Tonnages traités et ratio par habitant

Le tableau ci-dessous indique les tonnages traités par flux et leur évolution entre 2017 et 2022.

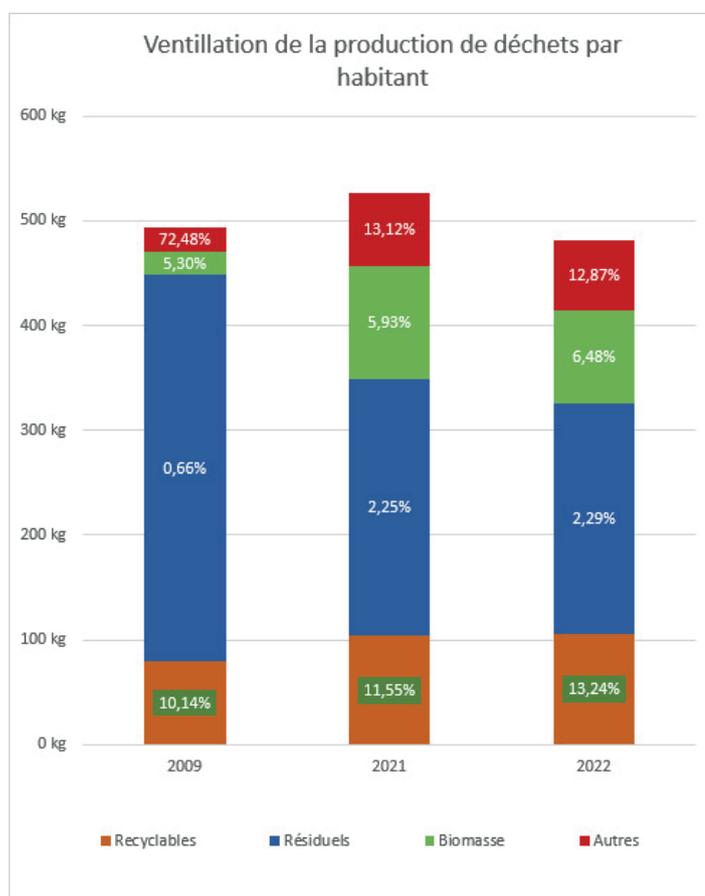
	2018	2019	2020	2021	2022	Part %	Evolution n-1	Evolution n-2	Ratio kg/hab 2021	Ratio kg /hab 2022
Multiflux	90 793	88 807	84 826	87 229	77 338	43,60 %	2,83 %	-1,78 %	235,41	209,74
Recyclables (sac orange)	23 756	23 163	17 279	18 570	16 025	9,03 %	7,47 %	-19,83 %	50,12	43,46
Biodéchets ménagers (sac vert)	19 008	17 850	15 678	13 458	11 680	6,58 %	-14,16 %	-24,61 %	36,32	31,68
Résiduels (sac bleu)	48 029	47 793	52 313	55 201	49 632	27,98 %	5,52 %	15,50 %	148,97	134,60
OMR	10 312	9 154	10 538	8 005	7 631	4,30 %	-24,04 %	-12,55 %	21,60	20,69
Tout-venant	23 755	24 704	23 616	27 428	23 657	13,34 %	16,14 %	11,03 %	74,02	64,16
Biodéchets non ménagers	1 967	1 954	1 465	1 597	1 869	1,05 %	9,04 %	-18,27 %	4,31	5,07
Déchets verts	23 557	20 632	17 784	25 077	19 314	10,89 %	41,01 %	21,54 %	67,68	52,38
Bois	9 766	10 192	9 436	11 258	9 798	5,52 %	19,32 %	10,47 %	30,38	26,57
Verre	11 376	11 110	11 729	11 555	11 490	6,48 %	-1,48 %	4,01 %	31,19	31,16
Papiers/Fibreux	2 657	3 655	3 622	3 892	4 443	2,50 %	7,48 %	6,48 %	10,50	12,05
Carton	3 416	3 654	3 632	4 389	4 064	2,29 %	20,82 %	20,10 %	11,84	11,02
Multimatériaux Emballages	20	4	2	3	3 018	1,70 %	41,67 %	-12,57 %	0,01	8,19
Sous-total	177 621	173 865	167 094	180 434	162 621	91,68 %	7,98 %	3,78 %	486,95	441,02
Meubles	6 670	6 913	6 925	9 145	8 821	4,97 %	32,05 %	32,28 %	24,68	23,92
D3E	2 844	3 040	2 884	3 150	2 760	1,56 %	9,21 %	3,63 %	8,50	7,48
Textiles	2 041	2 067	1 910	2 083	2 095	1,18 %	9,07 %	0,78 %	5,62	5,68
Piles	33	29	28	35	32	0,02 %	24,55 %	20,55 %	0,10	0,09
Ampoules et néons	13	15	15	20	19	0,01 %	34,99 %	28,66 %	0,05	0,05
DASRI	3	3	3	3	3	0,00 %	12,26 %	17,15 %	0,01	0,01
Plâtre	/	/	/	11	989	0,56 %	/	/	0,03	2,68
Huiles alimentaires	37	28	29	32	24	0,01 %	12,99 %	16,12 %	0,09	0,07
Capsules Nespresso	/	/	/	17	13	0,01 %	/	/	0,04	0,04
Sous-total	11 605	12 067	11 765	14 496	14 757	8,32 %	3,98 %	20,13 %	39,12	40,02
Ensemble	189 226	185 932	178 860	194 930	177 378	100 %	8,98 %	4,84 %	526,07	481,04

Le ratio de la production des déchets par habitant est de **526.07 kg en 2021** soit une **augmentation de 8,66 % par rapport à 2020** (conséquence de la crise sanitaire) et celui-ci passe à **481.04 kg en 2022** soit une **diminution de 9,36 % par rapport à 2021**.

Ces variations s'expliquent par une diminution importante de l'ensemble des flux sauf le plâtre (filière mise en place fin d'année 2021 en plein développement en 2022) et les multimatériaux/emballages (mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mars 2022).

De façon générale, la composition globale de nos déchets semble avoir assez peu évolué ces 5 dernières années, l'année 2020 n'étant pas une année de référence en raison de la pandémie du Covid-19, on peut toutefois noter :

- **une baisse significative des déchets biodégradables**, qui peut être dûe au développement des pratiques de compostage domestique mais également à des modifications des habitudes de consommation des ménages ou encore à un effort de tri réduit ;
- **une diminution importante des ordures ménagères résiduelles**, qui pourrait s'expliquer par l'efficacité des actions de communication menées mais aussi par le développement et la généralisation des filières de valorisation spécifiques de déchets présentes sur le territoire ;
- **une augmentation importante du tout-venant issus des déchèteries**, qui pourrait hypothétiquement s'expliquer par le fait que les ménages ont stocké des déchets pendant la période de pandémie et par l'accroissement du phénomène de société de consommation ;
- **un accroissement important des déchets verts et du bois**, cet indicateur est fluctuant selon les années car les conditions météorologiques ont un impact important sur ces flux ;
- **une augmentation significative du carton**, qui s'explique principalement par le développement du e-commerce. En ce qui concerne les autres flux de déchetteries, les filières semblent année après année prendre place et se développer. « **Nouveauté en 2021** » : une nouvelle filière de valorisation pour le plâtre et les huisseries a été instaurée.



7.2. Refus de tri et performance

7.2.1. Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des ménages (qui destinent un déchet à une mauvaise filière). Tout déchet ne figurant pas dans les consignes de tri de la filière est un refus de tri. Pour le Sydeme, l'enjeu des refus tri concerne principalement la collecte sélective et les biodéchets.

Les refus de tri sont séparés du gisement valorisable, cela implique d'intégrer dans le process de traitement des étapes pour les retirer. Ils sont ensuite transportés et expédiés vers une autre installation de traitement. De ce fait, par l'ajout d'étapes, l'élimination des refus de tri coûte cher.

Les refus de tri peuvent être, soit valorisés thermiquement (combustible solide de récupération ou incinération), **soit stockés en centre d'enfouissement.**

Les actions d'information et de sensibilisation menées par le service Communication du Sydeme visent notamment à réduire les quantités de refus de tri en permettant d'ancrer les bons gestes de tri.

Aux refus de tri des ménages se rajoutent des refus issus du process, qui sont les résidus liés à l'opération de traitement des déchets. La diminution des refus du process passe souvent par l'amélioration continue de l'outil industriel et son adaptation aux évolutions des types de déchets.

7.2.2. Les refus de la méthanisation

Seule l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, génère des refus de tri.

Pour les biodéchets (sacs verts), **les indésirables doivent être retirés du gisement à leur arrivée dans l'unité de méthanisation avant d'être introduits dans les digesteurs. Ils représentent les refus primaires.**

Aux refus primaires se rajoutent **les refus d'affinage** provenant du criblage des digestats solides issus de la phase de méthanisation. Ces refus d'affinage permettent notamment d'extraire des plastiques et des inertes tels que le verre.

Méthavalor	Tonnages produits entrants	Refus primaires			% Refus
		Primaires	Affinage	TOTAL	
2021	44 156	9 638	5 108	14 746	33,40 %
2022	36 076	8 057	4 302	12 359	34,26 %

Conformément à la hiérarchisation des modes de traitement, **les refus de méthanisation sont principalement valorisés thermiquement.**

Refus primaires		2020	2021	2022
Tonnages	Incinération	8 988,95	9 594,93	7 961,00
	Enfouissement	542,38	17,18	109,06
	TOTAL	9 531,33	9 612,11	8 070,06
%	Incinération	94,31%	99,82%	98,65%
	Enfouissement	5,69%	0,18%	1,35%

Refus d'affinage		2021	2021	2022
Tonnages	Incinération	3 422,23	1 884,70	2 642,44
	Enfouissement	2 881,08	3 208,88	1 658,68
	TOTAL	6 303,31	5 093,58	4 301,12
%	Incinération	54,29%	37,00%	61,44%
	Enfouissement	45,71%	63,00%	38,56%

7.2.3. Les refus de la collecte sélective

La prestation de transport et de traitement des refus de tri en 2022 a été confiée à la société Citraval. Cette prestation ne concerne que les sacs orange et les nouvelles collectes hors fibreux (apport volontaire, sac jaune et bac roulant dédié). Le coût du tri des fibreux comprend le coût du traitement des refus de tri.

Le taux de refus correspond au rapport des tonnages de refus sur les tonnages livrés :

Fibreux	s2 2020	2021	2022
Tonnages livrés	1 927,48	3 832,14	4 325,10
Tonnages Refus	60,40	105,97	217,21
% Refus	3,13%	2,77%	5,02%

Collecte sélective	s2 2020	2021	2022
Tonnages livrés	9 226,14	18 584,26	18 850,47
Tonnages Refus	5 298,26	10 599,20	9 528,47
% Refus	57,43%	57,03%	50,55%

Le taux de refus de la collecte sélective (hors fibreux) s'améliore avec la modification des schémas de collecte et la sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux.

L'année 2022 constitue une année de transition avec le démarrage des nouveaux schémas, les tonnages de sacs orange livrés à Chavelot restent largement majoritaires par rapport aux nouvelles collectes (apport volontaire, sac jaune, bac jaune collecté en porte-à-porte).

Le passage aux extensions de consignes de tri des plastiques au 1^{er} mars 2022 pour 100 % du territoire a également contribué à la baisse du taux de refus de la collecte sélective.



CHAPITRE 8

Impact
environnemental

■ 8.1. La valorisation des biodéchets et le retour au sol	50
8.1.1. Le plan d'épandage	50
8.1.2. Le compost de l'unité de méthanisation de déchets verts – Sarreguemines	51
8.1.3. Le compost de Méthavalor – Morsbach	51
■ 8.2. L'amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte plus propres	52

La prévention de la production de déchets est le premier levier pour réduire les impacts environnementaux. Les leviers d'amélioration les plus forts de la gestion des déchets concernent les sites de gestion des déchets résiduels.

8.1 La valorisation des biodéchets et le retour au sol

8.1.1. Le plan d'épandage

L'épandage direct est la principale voie de retour au sol des déchets organiques, notamment ceux issus de la méthanisation (appelés digestats). L'épandage n'est possible en agriculture que s'il présente un intérêt agronomique et si son usage dans les conditions préconisées ne représente pas un danger pour l'homme, les végétaux, les animaux et l'environnement. Afin de garantir ces principes, des règles précises encadrent les plans d'épandage agricole des déchets.

Le plan d'épandage initié par le Sydeme a pour objectif de permettre la valorisation agronomique, par retour au sol, des sous-produits de la méthanisation : les digestats liquides.

La procédure de plan d'épandage a été engagée en juin 2012. L'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'épandage a été signé le 18 octobre 2017.

Le plan d'épandage permet au Syndicat :

- l de travailler en partenariat direct avec les agriculteurs qui utilisent les produits,
- l d'assurer une traçabilité et une transparence complètes sur l'utilisation de ces produits dans le cadre de leur valorisation agronomique.

La quantité de digestats valorisables en une année est de :

- l **7 400 tonnes** de matière sèche
- l ou **170 tonnes d'azote** (= environ 28 000 tonnes de digestats liquides).

La surface concernée par le plan d'épandage des digestats liquides est de 2 514 ha (25 agriculteurs répartis sur 77 communes).

Les 4 analyses réalisées en 2021 ont confirmé le respect des valeurs limites réglementaires. Les principaux éléments fertilisants à valoriser sont l'azote, la potasse, le phosphore et le soufre.

8.1.2. Le compost de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines

Le compost est un amendement organique permettant d'améliorer les propriétés physiques du sol. Il apporte également des éléments nutritifs à la plante telle que la potasse. Le compost issu de la plate-forme biomasse de Sarreguemines est produit principalement avec le déchet vert issu du territoire sarrois et des déchèteries du territoire du Sydeme.

Le déchet vert est broyé et criblé pour être introduit dans le digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines. Après extraction de la phase liquide, il est composté pendant une durée de 3 mois minimum avant d'être mis à disposition des habitants du territoire.

Ce compost est mis sur le marché via la norme NFU 44-051.

Afin de connaître sa composition agronomique et les contaminants possibles, des analyses sont effectuées par un laboratoire indépendant. Le cahier des charges a été respecté pour l'ensemble des paramètres.

Les quantités de compost vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2021 s'élèvent à 10 667,39 tonnes réparties comme suit :

- | **1 559,24 tonnes** pour les particuliers
- | **2 118,18 tonnes** pour les collectivités et communes
- | **6 989,97 tonnes** pour les professionnels, agriculteurs et autres

Dans le cadre de l'opération de distribution du compost gratuitement, **446,64 tonnes** de compost ont été mises à disposition des communes du territoire.

Les quantités de compost vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2022 s'élèvent à 2 275,18 tonnes réparties comme suit :

- | **1 314,56 tonnes** pour les particuliers
- | **37,86 tonnes** pour les collectivités et les communes
- | **922,76 tonnes** pour les professionnels, les agriculteurs, autres

Dans le cadre de l'opération de distribution du compost gratuitement, **948,29 tonnes** de compost ont été mises à disposition des communes du territoire.

Une différence importante de 8 392, 21 tonnes est constatée entre 2021 et 2022 pour plusieurs raisons :

- | la liquidation des stocks importants de 2021 (cf. 8.1.3) ;
- | un flux tendu en 2022 entre l'offre et la demande ;
- | l'arrêt de l'unité de méthanisation de Sarreguemines en novembre 2022.

8.1.3. Le compost de Méthavalor – Morsbach

Le compost généré par l'unité de Morsbach a rencontré pendant plusieurs années des problèmes de conformité en raison de la présence d'inertes en quantité trop importante. En attendant de trouver des solutions techniques pour éviter des dépenses de traitement, le produit non conforme a été stocké depuis 2012 sur la plateforme de déchets verts.

Le compost stocké a été recriblé sur la nouvelle ligne de criblage en parallèle du criblage du nouveau compost ; les analyses se sont révélées conformes et **le compost a pu ainsi être normalisé sous la norme NF U 44-051.**

En 2021, **4 967,98 tonnes** de compost ont été évacuées principalement vers des agriculteurs et professionnels.

Le 16 décembre 2022, le dernier godet de ce compost a été évacué, levant ainsi la mise en demeure de la DREAL. L'évacuation de cet important stock historique aura pris 3 ans.

En 2022, **7 264,74 tonnes** de compost ont été valorisées en agriculture, dont **1 282,20 tonnes** sur le territoire du Sydeme soit 17,65%.

8.2. L'amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte propres

La flotte de véhicules du Sydeme a été complètement acquise en juin 2012. Elle se compose de tracteurs de semi-remorques, de porteurs de bennes de déchèterie, de camions de collecte de biodéchets des professionnels ainsi que de véhicules de service : tous équipés GNV. Ces véhicules roulent grâce au biométhane issu du traitement des biodéchets.

Flotte de véhicules du Sydeme en 2012



Le Sydeme a décidé en 2022 de renouveler progressivement sa flotte de poids lourds en choisissant toujours des véhicules fonctionnant au GNV. Ces véhicules ont l'avantage de rouler propre, sans fumée, ni odeur et quasi sans bruit (-50 % d'émissions sonores) grâce au biométhane produit à Methavalor. Ce gaz vert est issu de la valorisation des biodéchets et déchets verts du territoire. Le Sydeme permet aussi de **favoriser la santé publique en roulant des véhicules GNV répondant au CRIT'Air 1** (adapté aux zones à faibles émissions) et **réduit de 50 % les émissions sonores**. Aussi, **l'utilisation du GNV permet une économie de 15 % sur les émissions de CO2**. Le renouvellement des tracteurs de la flotte a démarré en décembre 2022 et s'achèvera en 2025.

Nouveaux tracteurs GNV du Sydeme en 2022





CHAPITRE 9

L'emploi

■ 9.1. Moyens humains déployés pour l'exécution des compétences	53
■ 9.2. Évolution et répartition des effectifs	54
9.2.1. Évolution des effectifs	54
9.2.2. Répartition par statut	55
9.2.3. Répartition par catégorie	56
9.2.4. Répartition femmes/hommes	56
9.2.5. Répartition par âge	57
9.2.6. Évolution de l'absentéisme	58

9.1. Moyens humains déployés pour l'exécution des compétences

Le Directeur général des services dirige et coordonne l'ensemble des services du SYDEME qui sont structurés au sein de 6 pôles, chacun sous la responsabilité d'un responsable de pôle.

	2020	2021	2022
Pôle Administration générale	24	27	33
Pôle Transport	28	40	26
Pôle Flotte automobile / Maintenance	12	10	16
Pôle Biomasse : Méthanisation	34	38	36
Pôle Multiflux	21	14	15
Pôles Filières / Observatoire Territorial	33	33	32
TOTAL	152	162	158

En 2020, afin de recentrer les missions du SYDEME sur le seul service public de transport et de traitement des déchets, il a été proposé la dissolution des régies ECOTRI, CSM (Confection des sacs multiflux) et DSM (distribution de sacs multiflux).

Le SYDEME a connu une baisse rapide de ses effectifs, passant de 203 salariés en 2019 à environ 150 en 2020, principalement avec la disparition des contrats d'insertion (en 2019, 35 personnes étaient recrutées sous ces contrats aidés).

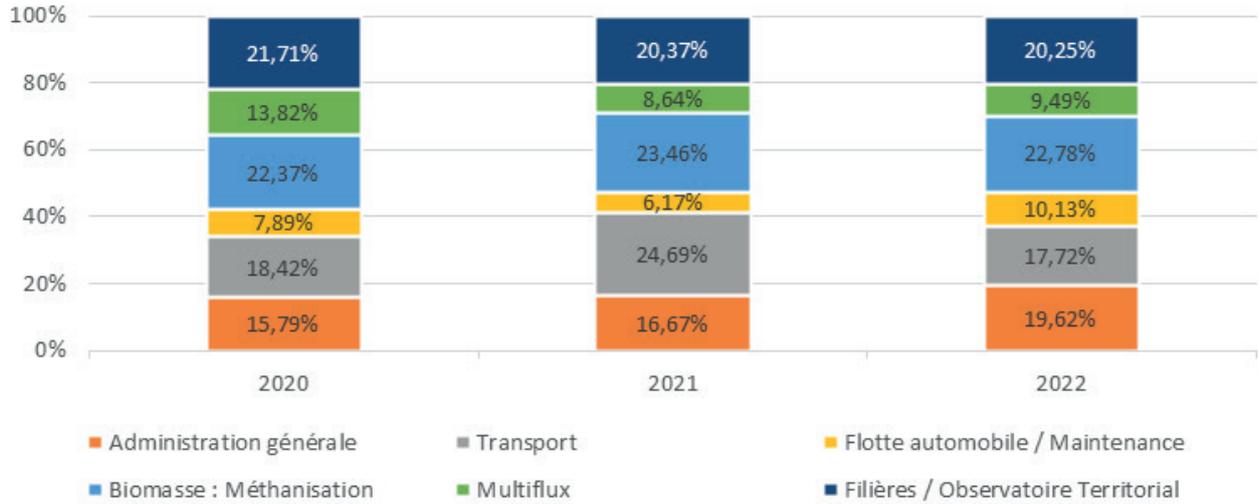
Depuis 2020, les effectifs se sont stabilisés autour de 150 salariés. Par ailleurs, l'arrêt du service de transport de bennes de déchèteries au 31 décembre 2022 a obligé le SYDEME à trouver un nouvel emploi à 13 salariés, (aucun licenciement n'a été procédé).

Réemploi des 13 salariés :

- | un agent a été muté à l'Atelier de Sainte-Fontaine ;
- | un agent a été transféré au service d'exploitation du site de Sainte-Fontaine ;
- | un agent a été affecté temporairement à Méthavalor en remplacement d'un salarié absent pour congé longue maladie ;
- | deux agents ont été mutés au service de collecte des biodéchets des professionnels ;
- | un agent a été admis au service de collecte d'apports volontaires ;
- | cinq agents ont été affectés au service SPL.

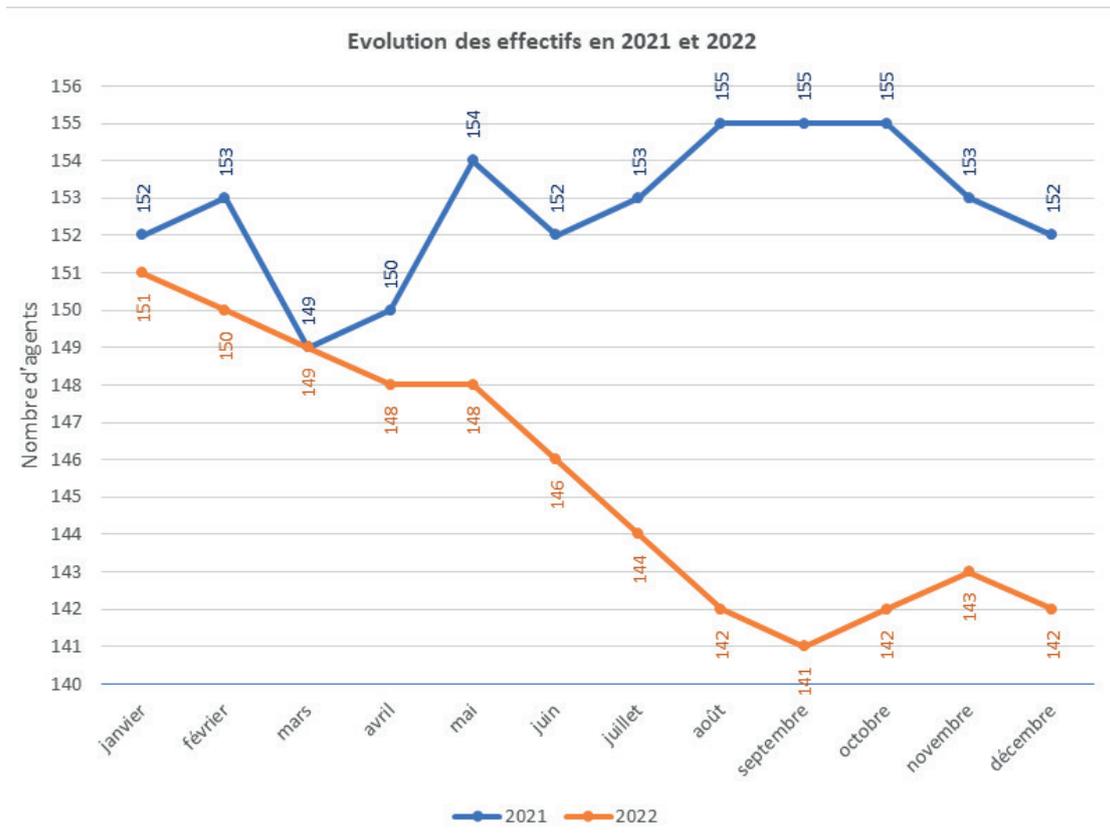
Seuls 2 salariés sont restés dans ce service qui est désormais dédié au transport interne des déchets verts et des " fines ".

Répartition en % des effectifs par Pôle



9.2. Évolution et répartition des effectifs

9.2.1. Évolution des effectifs



	2021	2022
Au 1 ^{er} janvier	152	151
Entrées	9	8
Sorties	-10	-17
Au 31 décembre	151	142

	2020	2021	2022
Nombre de fiches de paie	1 849	1833	1746

9.2.2. Répartition par statut

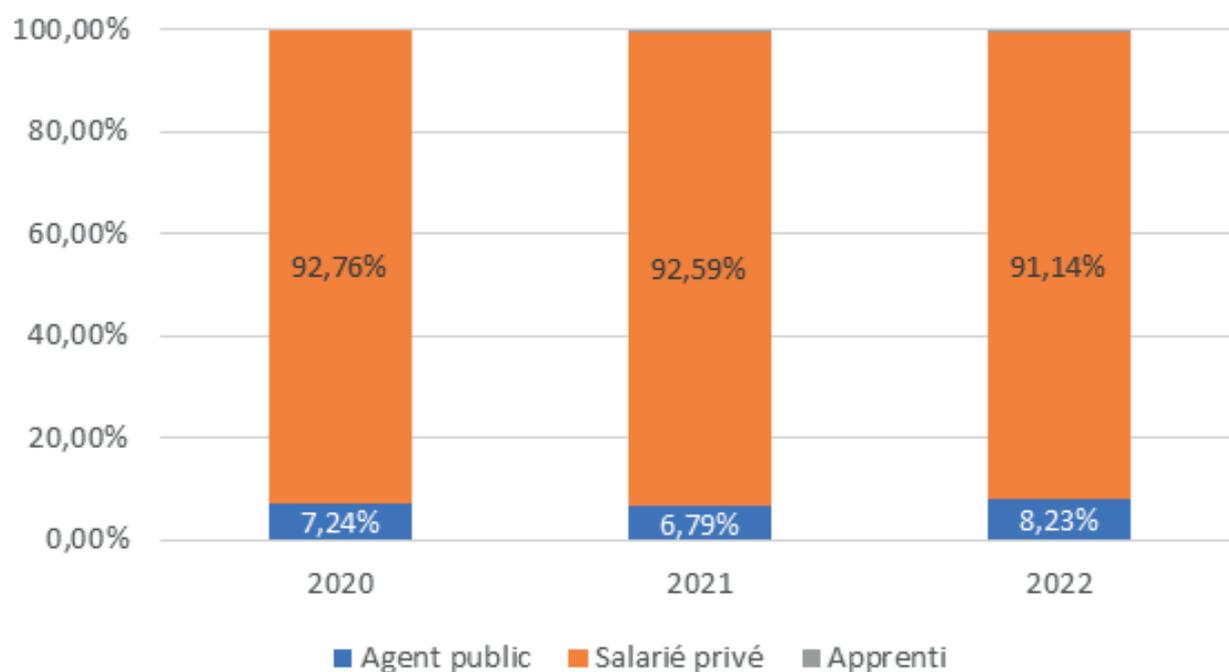
Les effectifs du Système comptabilisent aussi bien des salariés de droit privé, des contractuels de droit public et des fonctionnaires titulaires.

Le statut de droit privé est largement prépondérant en raison de l'historique du Système et de ses régies.

Par ailleurs, l'évolution vers un EPIC devrait renforcer le statut des salariés de droit privé.

	Nombre d'agents /salariés		
	2020	2021	2022
Agents publics	11	11	13
Salariés privés	141	150	144
Apprenti	0	1	1

Répartition de l'effectif par statut

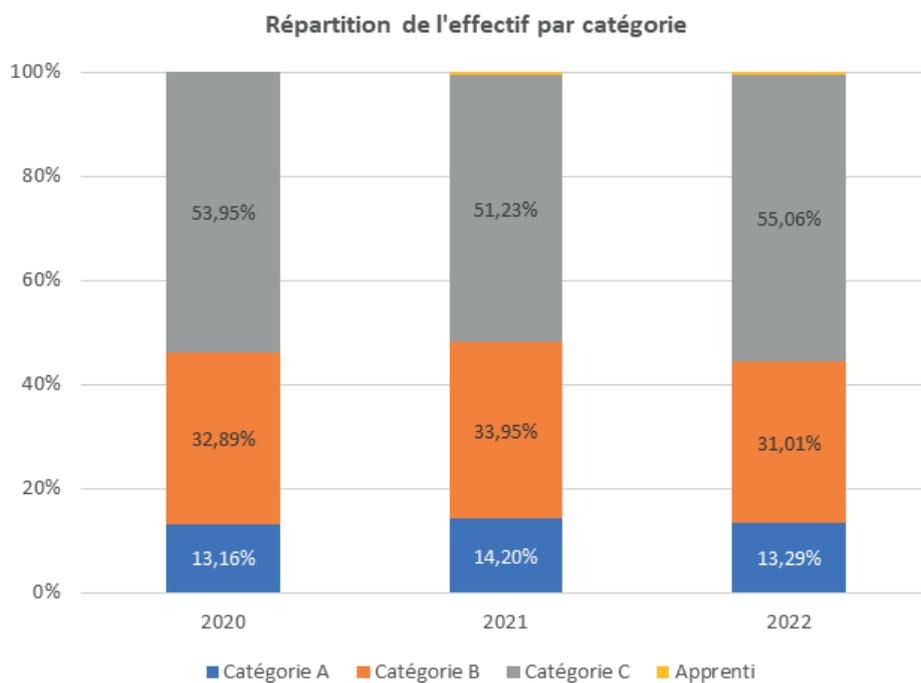


9.2.3. Répartition par catégorie

Les effectifs du Système sont classés selon 3 catégories :

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Droit public	Ingénieur / Attaché	Techniciens/Rédacteurs	Agents

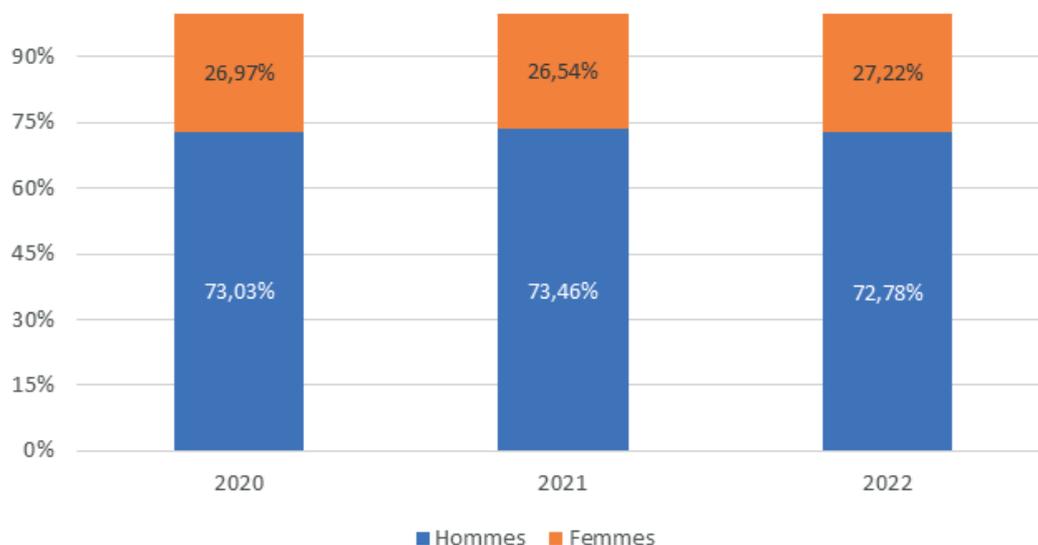
	Nombre d'agents /salariés		
	2020	2021	2022
Catégorie A	20	23	21
Catégorie B	50	55	49
Catégorie C	82	83	87
Apprenti	0	1	1
	152	162	158



9.2.4. Répartition femmes/hommes

	Nombre d'agents /salariés		
	2020	2021	2022
Hommes	111	119	115
Femmes	41	43	43
	162	162	158

Répartition de l'effectif Femmes / Hommes

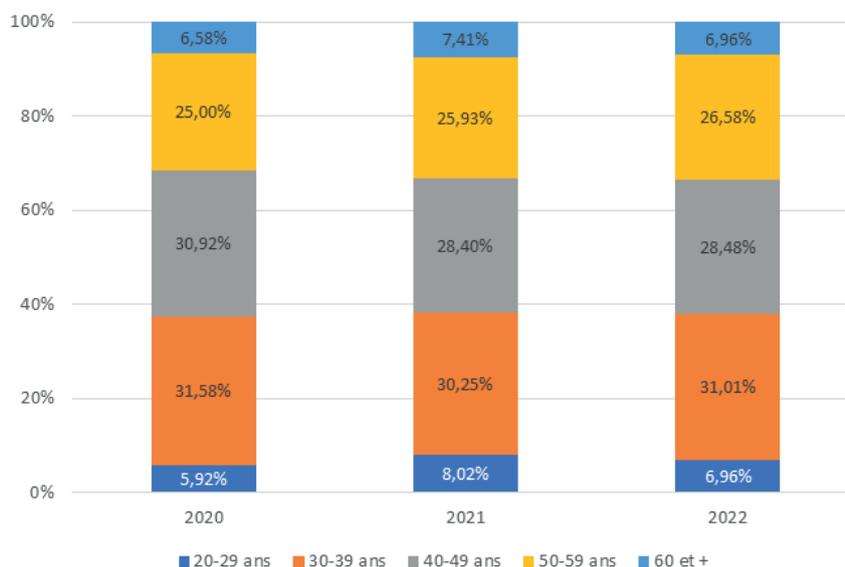


La nature des missions du SYDEME, dont les métiers techniques et/ou physiquement exigeants et perçus comme étant plus adaptés aux hommes, explique très certainement que les effectifs sont majoritairement des hommes. Cette tendance a peu évolué dans le temps.

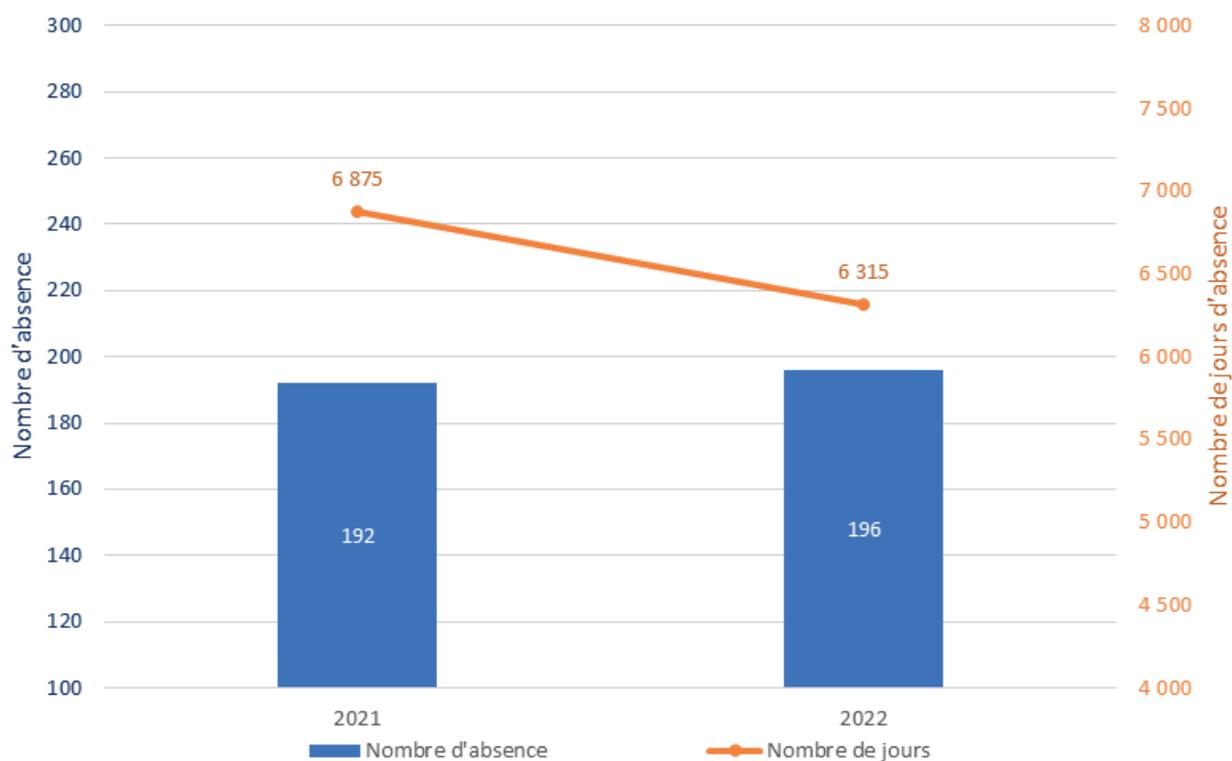
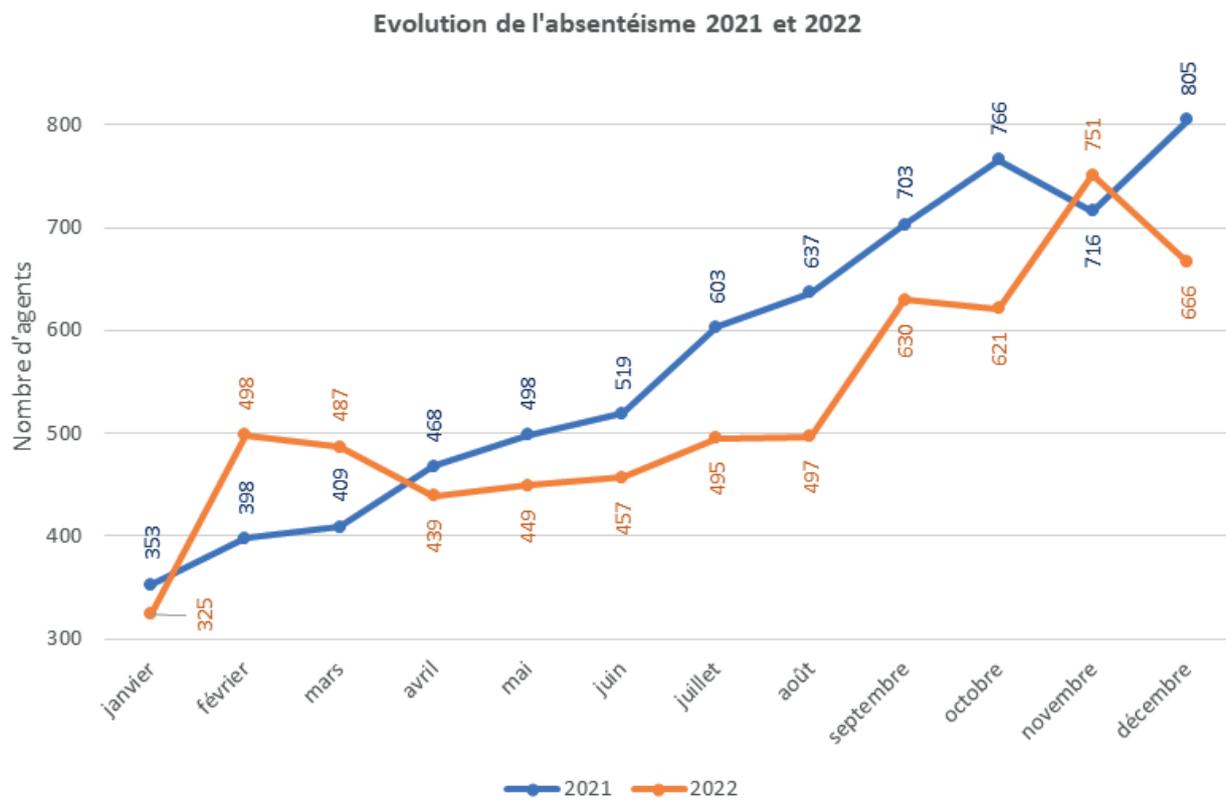
9.2.5. Répartition par âge

	Nombre d'agents /salariés		
	2020	2021	2022
20-29 ans	9	13	11
30-39 ans	48	49	49
40-49 ans	47	46	45
50-59 ans	38	42	42
60 et +	10	12	11

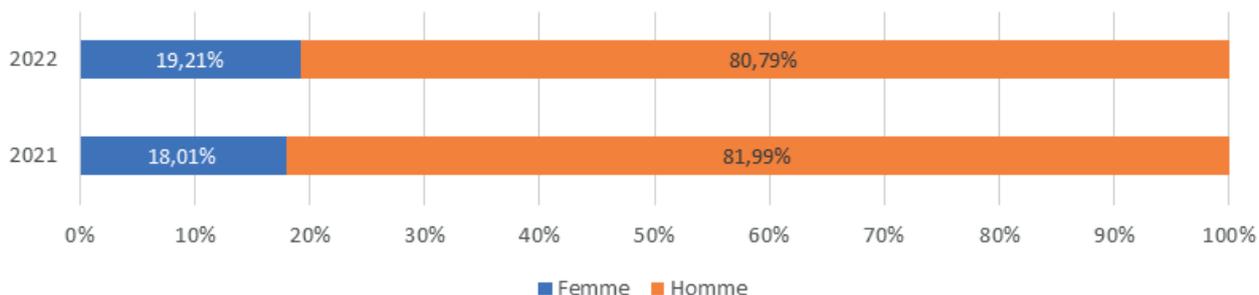
Répartition de l'effectif par tranche d'âge



9.2.6. Évolution de l'absentéisme



Répartition de l'absentéisme par sexe

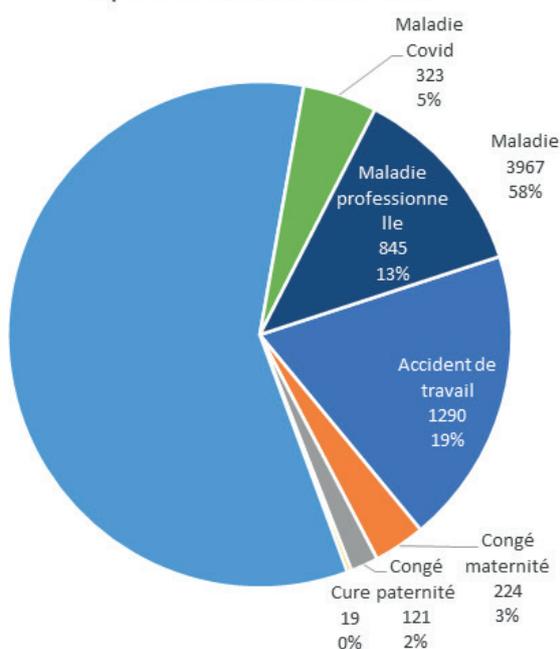


Sur l'année 2021, on recense 192 absences, soit 6 875 jours d'absence, tous motifs confondus hors congés payés, RTT, formation et congés exceptionnels.

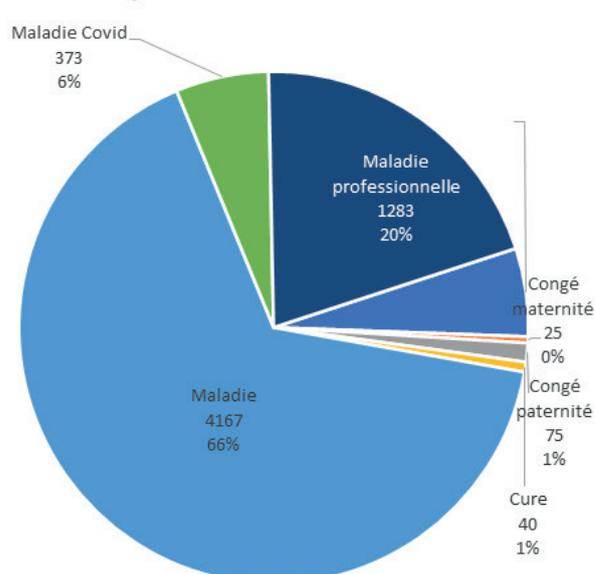
En 2022, le nombre d'absences a très peu évolué, passant de 192 à 196. Par contre, le nombre de jours d'absence a lui légèrement baissé, passant de 6 875 jours d'arrêt à 6 315, ce qui s'explique par une diminution des longs arrêts maladies.

Ces différents arrêts sont répartis par type, selon les graphiques ci-après :

Répartition des absences en 2021



Répartition des absences en 2022



Si l'on rapporte le nombre de jours totaux d'absence par rapport à l'effectif du SYDEME, on atteint un pourcentage d'absence.

Environ 19 % en 2021:

	Nombre de salariés	Temps de travail	Nombre d'heures annuelles par salarié	Total des heures
	158	TC	1 607	253906
	2	TP 80 %	1 285,60	2571,2
	2	TP 50 %	803,5	1607
TOTAUX	162			258084,2

Environ 18 % en 2022 :

	Nombre de salariés	Temps de travail	Nombre d'heures annuelles par salarié	Total des heures
	154	TC	1 607	247478
	2	TP 80 %	1 285,60	2571,2
	2	TP 50 %	803,5	1607
TOTAUX	158			251656,2



CHAPITRE 10

Information et concertation

- 10.1. Visites de sites 61
 - 10.1.1. Visites du CT2E 61
 - 10.1.2. Visites de Méthavalor 65
- 10.2. Concours pédagogique « Papier Créons ! » 66
- 10.3. Projet pédagogique « R-TRI : la Radio qui recycle ! » 67
- 10.4. Supports de communication 68
 - 10.4.1. Évolution du site internet 68
 - 10.4.2. Sydem'app / Triens Valorisons 69
 - 10.4.3. Outils de communication ECT..... 70
 - 10.4.4. Actions de sensibilisation ECT..... 71

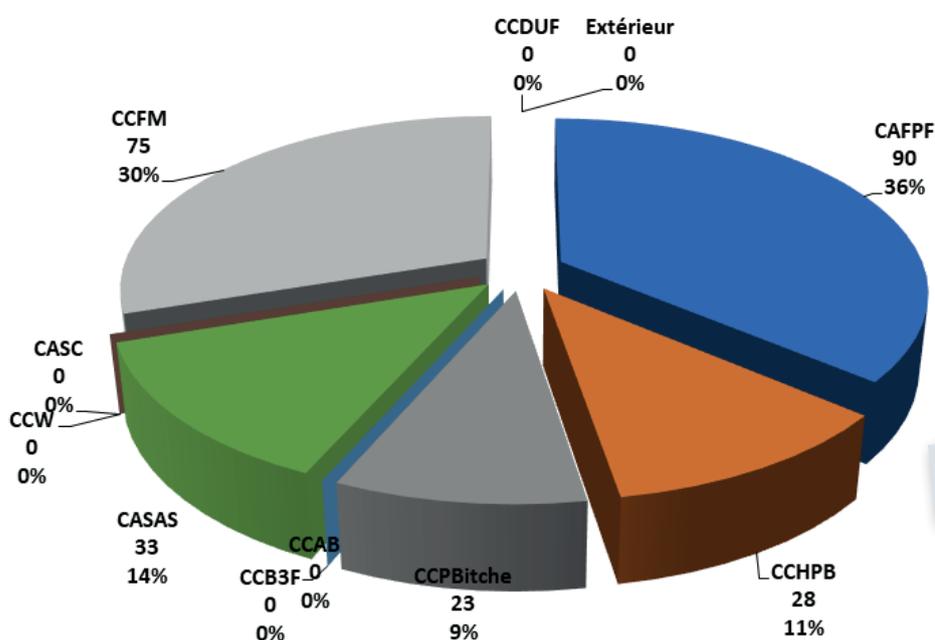
10.1. Visites de sites

10.1.1. Visites du CT2E

La fréquentation du Centre Transfrontalier d'Education à l'Environnement (CT2E) a considérablement chuté en 2021 en raison de la crise sanitaire. **Les visites ont été interrompues durant tout le 1^{er} semestre suite au confinement de fin 2020 et celui du 3 avril au 3 mai 2021. Avec une reprise lente à partir septembre, nous avons accueilli 11 classes soit 249 visiteurs en fin d'année 2021** : la plus faible fréquentation enregistrée depuis le démarrage des visites en 2015.

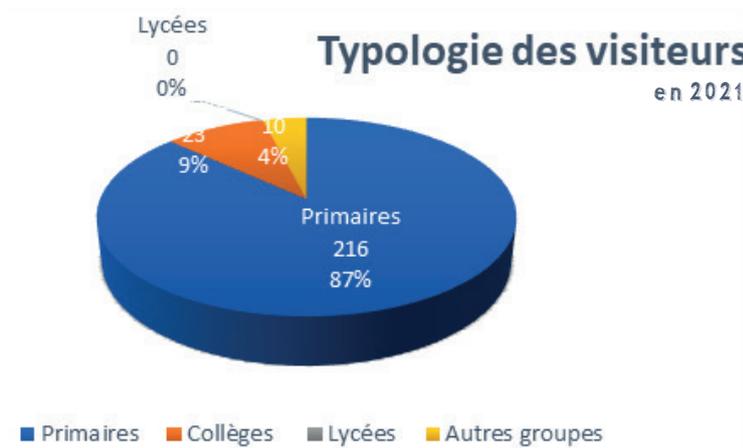
Nombre total de participants (juin 2015 à décembre 2021) : **9 622 visiteurs**

Janvier à décembre 2021 :
Répartition des visiteurs par collectivité



CHIFFRES CLÉS

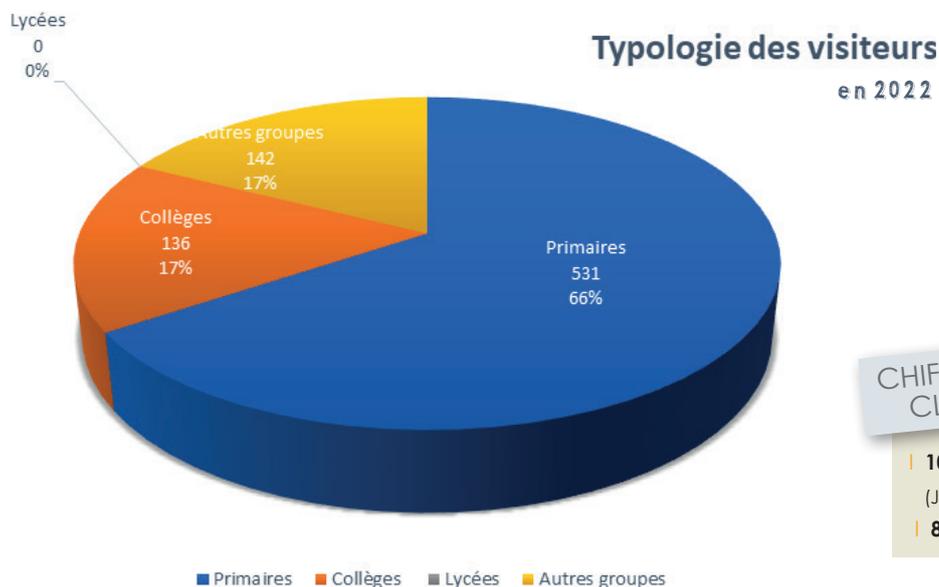
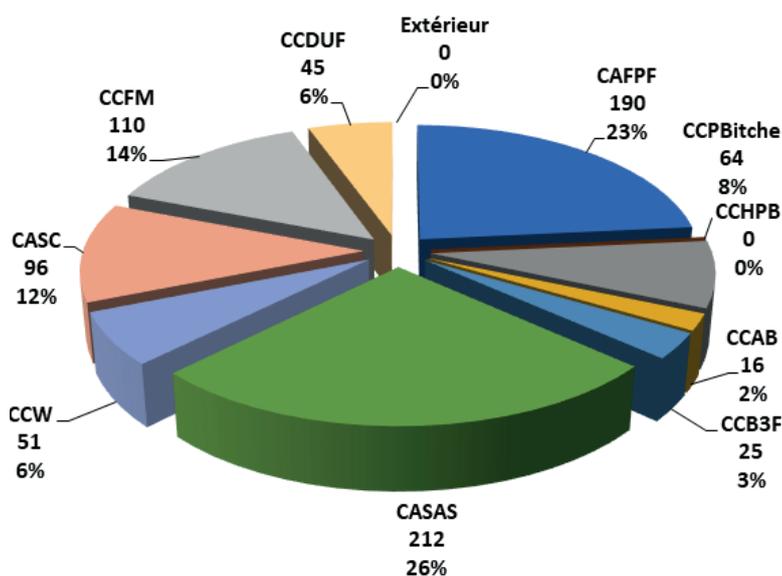
- | 9 622 visiteurs (Juin 2015 – décembre 2021)
- | 249 visiteurs accueillis en 2021



La fréquentation du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement a connu une reprise progressive en 2022 avec la participation de 36 groupes soit 809 visiteurs.

Nombre total de participants de juin 2015 à décembre 2022 : **10 411 visiteurs**

Janvier à décembre 2022 :
Répartition des visiteurs par collectivité



CHIFFRES CLÉS

- | 10 431 visiteurs (Juin 2015 – décembre 2022)
- | 809 visiteurs accueillis en 2022

Les visites s'adressent essentiellement aux écoles primaires et aux collèges du territoire de Moselle-Est et d'Alsace Bossue.

Notons que le pourcentage de fréquentation des collèges s'élève à 17% en 2022, une hausse par rapport à 2021 avec 9 %.

Les visites d'autres groupes ont remporté un franc succès par rapport à toutes les années précédentes, soit un total de 17 %.

Des organismes professionnels (AFPA) et médicaux (Instituts Médico-Educatifs, Groupes d'Entraide Mutuelle) ainsi que des associations (ASBH) témoignent de plus en plus d'intérêt pour nos visites.

Grâce à un parcours extérieur sur le site de Méthavalor, les élèves découvrent le cheminement des biodéchets, depuis la pesée des camions jusqu'à la valorisation des biodéchets en compost. Cet amendement est utilisé dans la serre pédagogique qui est l'aboutissement du parcours.

Un large choix d'outils et d'ateliers ludo-pédagogiques permettent aux élèves d'appréhender les différentes filières de recyclage dans les espaces du CT2E.

Des expositions sont proposées, notamment les productions des classes lauréates à nos différents concours pédagogiques (maquettes de villes futuristes, mises en volume d'animaux menacés ou en voie de disparition à partir de textiles, etc.)

Un mini-centre de tri multiflux au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)

Cet outil pédagogique, réalisé à partir du véritable pilote de tri multiflux, permet de comprendre le fonctionnement d'un centre de tri optique.

Les élèves alimentent la chaîne de tri avec des balles habillées de sacs de tri. Les balles défilent sous la caméra pour finir leur parcours dans le convoyeur correspondant à leurs couleurs respectives. Une animation vidéo visualise sur un écran toutes les étapes de la chaîne de tri : le déchargement du camion de collecte, le convoyage des sacs et le remplissage des camions.



L'Extension des Consignes de Tri, le thème central de nos animations

Avec le lancement de l'Extension des consignes de tri sur le territoire depuis 1^{er} mars 2022, un grand nombre de nos outils pédagogiques existants a été adapté. Les affiches de notre campagne de communication sur l'Extension des Consignes de Tri ont fait l'objet d'une exposition permanente.

Des mercredis éco-éducatifs ont été organisés les 8 juin et 19 octobre 2022 pour sensibiliser le grand public aux nouveaux schémas de tri et de collecte déployés sur chacune de nos collectivités.

A ces rendez-vous, de nouvelles animations ont été réalisées : un Escape Game, des ateliers scientifiques ou de détournement des emballages...

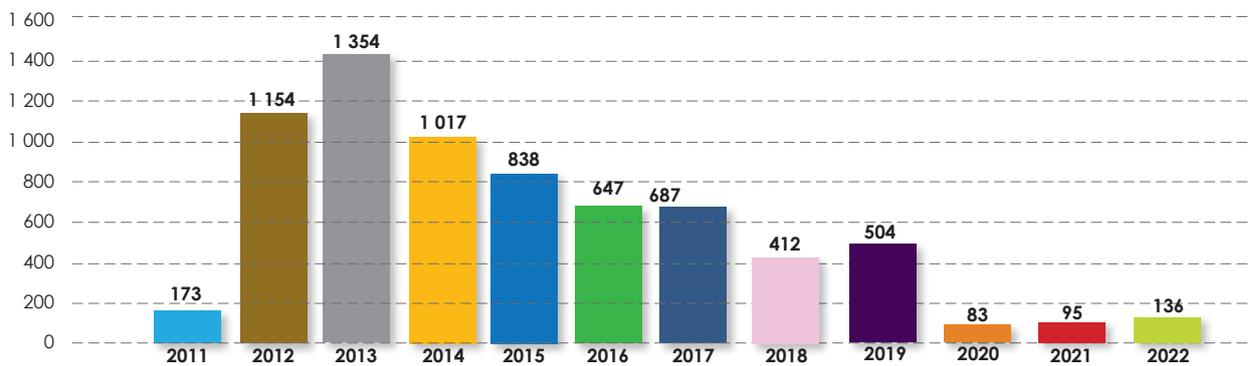


10.1.2. Visites de Méthavalor

Le parcours de visite de Méthavalor se calque sur celui des déchets : de leur réception jusqu'à leur transformation en compost, en engrais liquides et en énergies renouvelables. La visite gratuite de 2h00 est organisée tous les jeudis et rythmée par plusieurs étapes :

- | Accueil au Siège du Système
- | Présentation générale du Système, du dispositif multiflux et de la filière méthanisation
- | Visite de Méthavalor
- | Visite de la Serre pédagogique
- | Visite du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E).

Evolution du nombre de visiteurs



CHIFFRES CLÉS

| 6 964 visiteurs

(septembre 2011 – décembre 2021)

| 95 visiteurs accueillis en 2021

| 7 100 visiteurs

(septembre 2011 – décembre 2022)

| 136 visiteurs accueillis en 2022

10.2. Concours pédagogique

2020-2021



404

ÉLÈVES

7 classes lauréates à l'honneur !

Cette 9^e édition de concours pédagogique a recueilli la participation de 20 classes de 2^e et 3^e cycles. Les écoliers ont utilisé des vieux papiers et des emballages en carton pour confectionner l'une des 2 productions suivantes :

- un LIVRE ANIMÉ ou
- une MAQUETTE représentant UNE VILLE FUTURISTE ÉCOLOGIQUE.

La cérémonie de remise des prix du concours « Papiers Créons », présidée par Roland Roth, s'est déroulée au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement le 16 juin 2021 en présence des enseignants référents, de l'Education Nationale. **Sept classes lauréates ont été récompensées par des chèques pour leur implication remarquable.**

Les classes lauréates suivantes ont été désignées :

OPTION 1 : LIVRE ANIMÉ

Institut de la Providence de BOUZONVILLE : **1^{er} lauréat**
Ecole élémentaire de GROS-RÉDERCHING : **2^e lauréat**
Ecole élémentaire de BAERENTHAL : **3^e lauréat**

OPTION 2 : MAQUETTE D'UNE VILLE FUTURISTE ÉCOLOGIQUE

Ecole élémentaire de BAERENTHAL : **1^{er} lauréat**
Ecole mixte de HAMBACH : **2^e lauréat**
Ecole du Blauberg de SARREGUEMINES : **3^e lauréat**
Ecole mixte de HAMBACH : **3^e lauréat ex-aequo**

Tous les participants ont été récompensés par des goodies et des quiz.



10.3. Projet pédagogique

2021-2022



162

ÉLÈVES

R-TRI : la Radio qui recycle !

La 6^e édition du Pass'écolo a proposé un projet radiophonique aux écoles primaires et aux collèges du territoire sur le thème de la prévention des déchets et de l'Extension des Consignes de tri.

Le projet a recueilli la participation de 7 classes de 2^e et 3^e cycles, soit 162 élèves.

Cinq classes ont choisi de réaliser une émission radio qu'ils ont diffusée sur leur propre webradio ou sur Radios Francas, la radio des jeunes :

- Ecole le Pré vert d'HENRIVILLE (CCFM)
- Ecole élémentaire Josef Ley et le Collège François Rabelais de l'HOPITAL (CASAS)
- Ecole Jean Monnet de ROHRBACH-LÈS-BITCHE (CCPBitche)
- Institut de la Providence de BOUZONVILLE (CCB3F)

Trois autres classes ont opté pour la réalisation d'une fiction-radio s'inspirant d'un synopsis élaboré par le Sydeme :

- Ecole mixte de Guenviller (CCFM)
- Collège Louis Pasteur de Faulquemont (CCDUF)

Les projets sont diffusés sur le site internet du Sydeme et sur notre chaîne Youtube.

Chaque classe a été récompensée par une enceinte Bluetooth et des goodies écologiques.



10.4. Supports de communication

10.4.1. Évolution du site internet

#Mémotri

En décembre 2020, #Mémotri était lancé officiellement. Ce module de recherche décliné en version française et allemande permet aux habitants du territoire d'obtenir à la fois une consigne de tri fiable et actualisée mais aussi de connaître le parcours de ses déchets en cliquant sur le bouton « Que devient mon déchet ? ».



#Mémotri est disponible sur le site internet du Sydeme www.sydeme.fr, accessible dès la page d'accueil en cliquant sur le bouton « Triez mieux, triez plus ». Ce moteur de recherche a été également décliné sur l'application mobile du Sydeme, Sydem'app. Téléchargeable gratuitement sur l'Apple store et Google Play, cette application est compatible avec tous les smartphones Android et iPhone.



► LE DÉCHET QUI VOUS INTÉRESSE N'EST PAS ENCORE RÉFÉRENCÉ DANS MÉMOTRI ?
AJOUTEZ VOTRE DÉCHET ICI

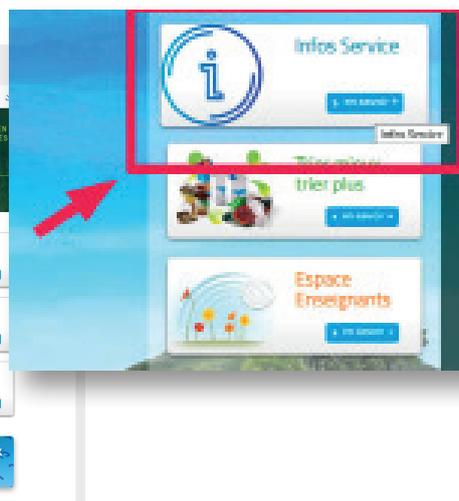
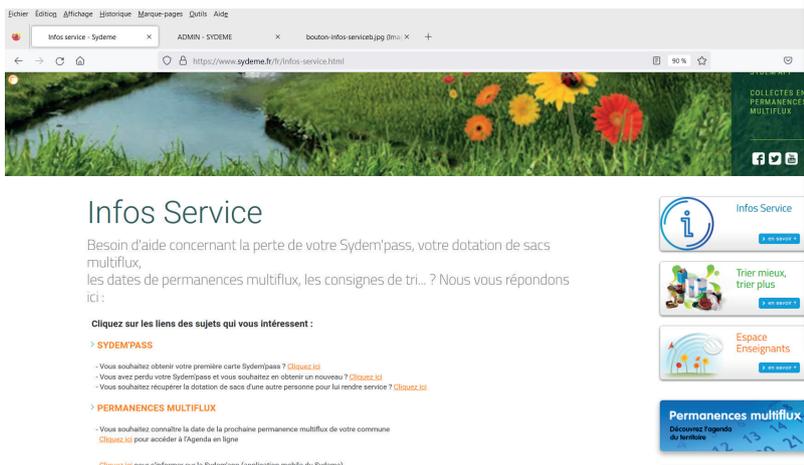
► DER MÜLL DAS INTERESSIERT

Il est aussi possible d'accéder à des « **Alternatives durables** » à l'utilisation de certains produits en utilisant #Mémotri. Cette nouvelle fonction permettra de modifier les comportements en réduisant les emballages, en évitant l'utilisation des objets jetables, le gaspillage alimentaire, en préconisant la réutilisation des objets, la location plutôt que l'achat, le compostage individuel ou encore la dématérialisation.

Plus de 100 alternatives sont désormais proposées dans ce module pour près de 400 références de déchets répertoriés. Des noms de déchets sont ajoutés continuellement dans le module sur proposition des usagers grâce à un formulaire de contact, ce qui permet d'enrichir la base de données .

Nouveauté en 2021 sur le site internet : l'accès à la rubrique **Infos Service**.

Vous retrouvez ici tous les liens internet vers les pages utiles. **C'est une page de référence où l'on peut retrouver toutes les informations pratiques concernant le tri, les permanences, le Sydem'pass, les déchèteries ou autres services.**





10.4.2. Sydem'app

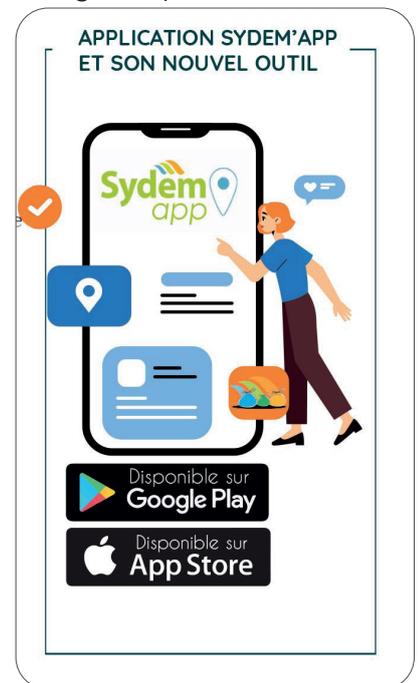
Cette application mobile est disponible **en version IOS et Android**. Elle est téléchargeable gratuitement sur l'Apple store et sur Google Play.

Cette application mobile lancée courant 2018 facilite le tri au quotidien des habitants du territoire grâce à un accès géolocalisé qui permet de trouver rapidement **les lieux de permanences**

multiflux, les déchèteries, les plate-formes d'enlèvement du compost et les points d'apport volontaire (verre, papier, textiles) proches du lieu où l'on se trouve ou d'une commune entrée dans le moteur de recherche.

Le moteur de recherche **#Mémotri** a été décliné sur la Sydem'app. Il présente les mêmes fonctionnalités que sur le site internet dont les **Alternatives durables**.

La géolocalisation des bornes d'apport volontaire est continuellement mise à jour car cette fonctionnalité est très utile aux habitants du territoire, et, encore plus, depuis le passage aux extensions des consignes de tri.



CHIFFRES CLÉS

8 378 téléchargements en 2021

11 022 téléchargements en 2022

Parutions du Journal du Sydem « Trions Valorisons »



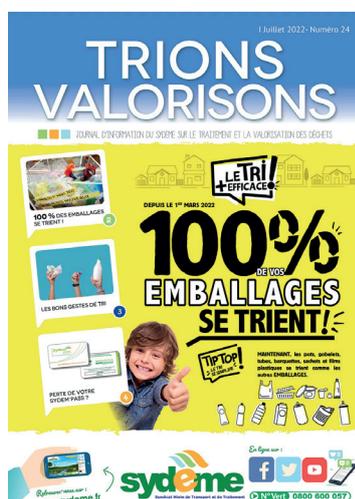
Le Trions, Valorisons... de retour en 2021

Un nouveau numéro du journal semestriel du Sydem est paru en mai 2021 après plus de 2 ans d'absence. Cette publication est mise à disposition des habitants du territoire à partir de mai 2021 lors des permanences multiflux jusque fin décembre.

Au sommaire :

- Stratégie de rigueur du Président du Sydem
- Trombinoscope de la nouvelle Assemblée
- Le Sydem : c'est quoi ?
- Parcours illustré des déchets

Les numéros du journal sont également téléchargeables sur la page d'accueil du site internet.



Le Trions, Valorisons... de juillet 2022

Au sommaire :

- Nouveaux dispositifs de tri et de collecte des emballages et papiers
- Les bons gestes de tri
- Que reste-t-il à jeter dans le sac bleu ?
- Démarche à suivre pour la perte d'un Sydem'pass
- Clôture du projet pédagogique 2021-2022
- Chiffres clés sur les erreurs de tri

CHIFFRES CLÉS

120 000 exemplaires imprimés en 2021 et en 2022

En savoir +

- www.sydem.fr
Bouton Journal Trions Valorisons
- www.sydem.fr
Bouton Infos Service
- www.sydem.fr
Rubrique Documentation



10.4.3. Outils de communication Extensions des Consignes de Tri

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

Le passage à l'Extension des Consignes de Tri a permis de relancer une campagne de communication sur l'ensemble des flux sur le terrain, qui contribue à améliorer progressivement la qualité du tri des recyclables et à réduire la part des résiduels.

La campagne média et l'ensemble des outils élaborés dans le cadre de ce plan de communication ont porté sur les messages clés de CITEO relatifs à l'Extension des Consignes de Tri selon le type de support : « Tous les emballages se trient » ; « Tous les emballages et tous les papiers se trient » ; « Tous les papiers se trient et se recyclent, les emballages en carton aussi » ainsi que le logo et la signature de CITEO.

Exemples de documents réalisés : mémotri, affiches, autocollants des consignes de tri pour bacs, pour bornes d'apport volontaires, marquage des sacs jaunes transparents, marquage des cabas de précollecte, bannières internet, fenêtres pop up, banderoles, calicots, actualisation du site internet et de l'application mobile...



MÉMO-TRI! 100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

À partir du 1^{er} mars 2022

DEPOSEZ DANS LES BORNES BLEUES TOUS LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans file adhésive)
Cahiers, et annuaires
Couverts, enveloppes et impressions
Carters, bloc notes, feutre et tous les autres papiers
Petits emballages en carton

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT ET LES EMBALLAGES EN CARTON AUSSI!
DEPOSER EN VERT, SANS SAC. SURTOUT PAS D'EMBALLAGES EN CARTON.

NOUVEAU
Barquettes, pots, boîtes et bords en plastique, films, poches et films en plastique, déchets en plastique, sachets, blister

DEPOSER EN VERT, SANS SAC, SURTOUT PAS D'EMBALLAGES EN VERT NI EN BLEU. SURTOUT PAS LES EMBOTER.

sydème CITEO

MÉMO-TRI!

sydème CITEO Force Énergie

BIODÉCHETS
NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT

EMBALLAGES EN VERRE
NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE.
RETIRER LES BOUTONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS.
NE PAS DÉPOSER verres à boire, verres à liqueur, verres à vin, verres à eau, verres à jus, verres à lait, verres à café, verres à thé, verres à alcool, verres à bière, verres à vin, verres à jus, verres à lait, verres à café, verres à thé, verres à alcool, verres à bière.

RÉSIDUELS
UN DOUTE SUR LA DESTINATION D'UN DÉCHET? DÉPOSEZ-LE DANS LE SAC BLEU.
NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU.

TEXTILES
LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES DÉCHIRÉS, TACHÉS ET TROUSÉS SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS.
NE PAS DÉPOSER : TAPIS, MOUSQUETONS, BOITES, BOUTONS, BOBINES, BOBINES DE FIL, BOBINES DE CÂBLE, BOBINES DE CÂBLE, BOBINES DE CÂBLE.

sydème CITEO Force Énergie

LETRI+EFFICACE

À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

EMBA SE EMBA SE EMBA SE

UNE QUESTION ? Appelez-nous au 0 800 600 057

sydème CITEO

ICI je dépose tous ces EMBALLAGES

Conteneur réservé uniquement aux emballages en plastique, en acier, en aluminium et aux bulgots alimentaires.

FLACONS EN PLASTIQUE
BOITES EN PLASTIQUE
POTS ET BORDS EN PLASTIQUE
FILMS, POCHES ET FILMS EN PLASTIQUE
BOITES EN ALUMINIUM
ALIMENTAIRES

100% des emballages se trient!

sydème

sydème

NOS DÉCHETS ONT DE LA RESSOURCE!

PAV

sydème CITEO

LETRI+EFFICACE

sydème CITEO

À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

NOUVEAUTÉ
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

LES ALUMINIUM, METAL DE LA LAINA, NE PAS LES EMBOÛTER
LES DÉPOSER EN VERT, SANS SAC DANS LES BORNES
LES DÉPOSER EN VERT, SANS SAC DANS LES BORNES
LES DÉPOSER EN VERT, SANS SAC DANS LES BORNES

UNE QUESTION ? Appelez-nous au 0 800 600 057

sydème CITEO

En savoir +

- www.syde.me.fr
- Bouton Passage l'ECT
- www.syde.me.fr
- Bouton Triez mieux trie plus
- www.syde.me.fr
- Rubrique Documentation

LETRI+EFFICACE

DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2022

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

NOUVEAUTÉ
ET TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

BOUTILLES ET FLACONS
BOITES ALIMENTAIRES
EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM
FILMS, SACHETS ET BULGOTS
BARQUETTES
TUBES, POCHES ET FILTS
POTS, BOITES ET COBLES

sydème CITEO



10.4.4. Actions de sensibilisation Extensions des Consignes de Tri

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

Les actions de sensibilisation, la mise à disposition d'outils et de supports de communication concernant le tri des déchets permettent aux habitants de s'impliquer, de disposer des bonnes informations pour pouvoir respecter les nouvelles consignes en vigueur. Pour ancrer le bon geste de tri auprès des habitants, il est nécessaire d'expliquer son intérêt et son enjeu. Des échanges voire des rencontres permettent de lever les doutes et de répondre aux interrogations.

Aussi, il est primordial d'encourager et de valoriser l'effort collectif en reconnaissant les efforts fournis.

Ateliers citoyens, formation des ambassadeurs du tri, formation des relais, visites pédagogiques (parcours et animations), mercredis éco-éducatifs (expositions, animations, ateliers bricolage...), concours et projets pédagogiques





CHAPITRE 11

Données relatives
au service public

- 11.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 2021 72
- 11.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 2022 74

11.1. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES POUR 2021

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel de prestations (€/HT)
KIMMEL	Transport MP + Transport des digestats liquides + Divers	MP* 12 mois reconductible 4 X + autre	22/07/2025	1 932 860 €
SEDE/SUEZ/VALTERRA	Traitement des digestats liquides	MP 12 mois reconductible 2 X	30/06/2023	837 510 €
CITRAVAL	Tri des recyclables	MP 4 ans	30/06/2024	5 196 773 €
GRAS SAVOYE/SMACL/ BRETEUIL/ASSURANCE COURTAGE	Assurances	MP 4 ans	31/12/2024	216 196 €
BOLLORÉ ENERGY	Fourniture et livraison de carburant pour les engins	MP 1 an reconductible 3 X	21/10/2023	145 484 €
ENERGEM/EDT/ENERGIS/ ENÈS	Electricité	MP	31/12/2024	689 066 €
TILLY MANUTENTION	Location Engins	MP location longue durée 5 ans	12/2023	193 155 €
EEW	Traitement des déchets résiduels	MP (lot 01) 5 ans renouvelable 1 X	31/12/2026	2 481 368 €
EEW	Réception et traitement par valorisation thermique des déchets ménagers résiduels et ultimes	MP 2 ans renouvelable 2 X 1 an	31/12/2026	/
SUEZ/HAGANIS	Traitement des déchets résiduels et ultimes	MP (Lots 02 et 03) 5 ans renouvelable	31/12/2026	3 529 734 €
EVS	Traitement des déchets résiduels	Partenariat	31/12/2024	1 989 178 €
SOMATEC MTPI	Fourniture d'une chargeuse sur pneus d'occasion pour Méthavalor	MP	13/03/2023	117 577,17 €
PROLIANS	Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle	MP 3 ans	03/04/2025	46 663 €
DEKRA INDUSTRIAL SAS	VGP	MP 2 ans renouvelable 2 X 1 an	01/02/207	2 162 €
PIZZORNO	Traitement des déchets ménagers supplémentaires	MP négocié	2020	40 031 €
HITACHI	Presse de déshydratation N°2 Méthavalor	MP	2021	222 570 €
CITRAVAL	Valorisation des déchets de plâtre	MP	31/12/2024	1 620 €
CATERPILLAR	Moteur cogénération - Méthavalor / + destruction ancien moteur	MP sans pub.	2022	180 000 €
GNVERT	Biogaz, carburant flotte	MP	28/06/2024	268 550 €
UGAP	Achat de 4 tracteurs routiers	Achats centralisés pour les acheteurs publics		511 695 €
ENDESA	Biogaz, carburant flotte	Dépenses de fonctionnement		108 417 €
FRAIKIN	Location camion	Dépenses de fonctionnement		57 980 €
POLYMÉCA	Pièces détachées pour multifix et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement		107 259 €

*MP Marché Public

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant annuel de prestations (€/HT)
BEST DRIVE	Pneumatiques	Dépenses de fonctionnement	133 227 €
ASPEN	Colorants - CSM	Dépenses de fonctionnement	119 625 €
TOTAL PETROCHEMICALS	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	497 772 €
FOURNIER RADICI	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	512 166 €
SUEZ RV PLASTIQUES	Polyéthylène régénéré - CSM	Dépenses de fonctionnement	338 265 €
BORÉALIS	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	589 515 €
TOSHEVI	Pièces diverses - Multiflux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement	65 400 €
SINFINES	Spirales et pièces divers Multiflux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement	54 636 €
VÉRITEC	Spirales et pièces divers Multiflux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement	120 957 €
MANULOC	Location engins de chantier	Dépenses de fonctionnement	56 568 €
FAS	Machines injection - CSM	Dépenses de fonctionnement	55 394 €

11.2. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES POUR 2022

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel de prestations (€/HT)
KIMMEL	Transport MP (notifié le 23 juillet 2020) + Transport des digestats liquides + Divers	MP* 12 mois reconductible 4 X + autre	22/07/2025	2 268 881 €
SEDE/SUEZ/VALTERRA	Traitement des digestats liquides	MP 12 mois reconductible 2 X	30/06/2023	1 426 240 €
CITRAVAL	Tri des recyclables	MP 4 ans	30/06/2024	5 317 859 €
GRAS SAVOYE/SMACL/BRETEUIL/ASSURANCE COURTAGÉ	Assurances	MP 4 ans	31/12/2024	189 203 €
BOLLORÉ ENERGY	Fourniture et livraison de carburant pour les engins	MP 1 an reconductible 3 X	21/10/2023	195 876 €
ENERGEM/EDT/ENERGIS/ENÈS	Electricité	MP	31/12/2024	865 897 €
TILLY MANUTENTION	Location Engins	MP location longue durée 5 ans	12/2023	214 737 €
EEW	Traitement des déchets résiduels	MP (lot 01) 5 ans renouvelable 1 X	31/12/2026	2 641 001 €
EEW	Réception et traitement par valorisation thermique des déchets ménagers résiduels et ultimes	MP 2 ans renouvelable 2X 1 an	31/12/2026	notif 12/01/2023
SUEZ/HAGANIS	Traitement des déchets résiduels et ultimes	MP (Lots 02 et 03) 5 ans renouvelable	31/12/2026	3 039 672 €
EVS	Traitement des déchets résiduels	Partenariat	31/12/2024	1 680 284 €
SOMATEC MTPI	Fourniture d'une chargeuse sur pneus d'occasion pour Méthavalor	MP	13/03/2023	154 500 €
D. HANTSCH	Fourniture d'un broyeur mobile pour déchets verts	MP	03/04/2023	566 000 €
PROLIANS	Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle	MP 3 ans	19/04/2025	30 043 €
DEKRA INDUSTRIALSAS	VGP	MP 2 ans renouvelable 2 x 1 an	01/02/2027	5 095 €
HITACHI	Presse de deshydratation N°2 Méthavalor	MP	2021	166 400 €
RYTEC	AMO pour future unité d'hygiénisation de Méthavalor	MP	2022	21 700 €
CITRAVAL	Valorisation des déchets de plâtre	MP	31/12/2024	149 801 €
CATERPILLAR	Moteur cogénération Méthavalor / + destruction ancien moteur	MP sans pub.	2022	174 563 €
GN VERT	Biogaz, carburant flotte	MP	28/06/2024	435 929 €
UGAP	Achat de 4 tracteurs routiers	Achats centralisés pour les acheteurs publics		557 157 €
ENDESA	Biogaz, carburant flotte	Dépenses de fonctionnement		139 255 €
POLYMÉCA	Pièces détachées pour multifiux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement		51 661 €
CATERPILLAR	Entretien moteur cogénération Méthavalor	Dépenses de fonctionnement		36 242 €

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant annuel de prestations (€/HT)
BEST DRIVE	Pneumatiques	Dépenses de fonctionnement	81 957 €
ASPEN	Colorants - CSM	Dépenses de fonctionnement	110 513 €
TOTAL PETROCHEMICALS	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	449 457 €
FOURNIER RADICI	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	641 547 €
SUEZ RV PLASTIQUES	Polyéthylène régénéré - CSM	Dépenses de fonctionnement	323 219 €
BORÉALIS	Polyéthylène - CSM	Dépenses de fonctionnement	679 835 €
SINFINES	Spirales et pièces divers Multiflux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement	81 447 €
VÉRITEC	Spirales et pièces divers Multiflux et Méthavalor	Dépenses de fonctionnement	181 881 €
MANULOC	Location engins de chantier	Dépenses de fonctionnement	61 867 €
FAS	Machines injection - CSM	Dépenses de fonctionnement	44 848 €
PRODUR	/	/	134 389 €



CHAPITRE 12

Coût du service et financement

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

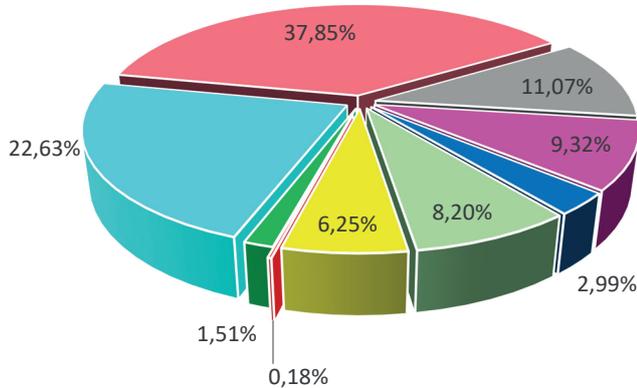
ET FINANCIERS

- 12.1. Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service 76
- 12.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements 78
- 12.3. Coût aidé du service public 79
- 12.4. Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges 79
- 12.5. Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des 81

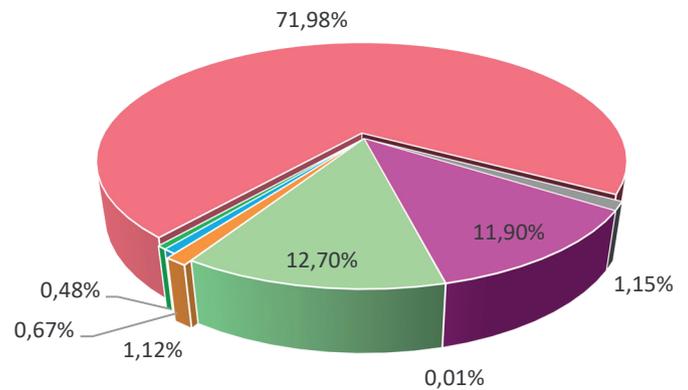
12.1. Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service

Section d'exploitation - 2021

Total dépenses : **68 636 264 €**



Total recettes : **57 085 789 €**



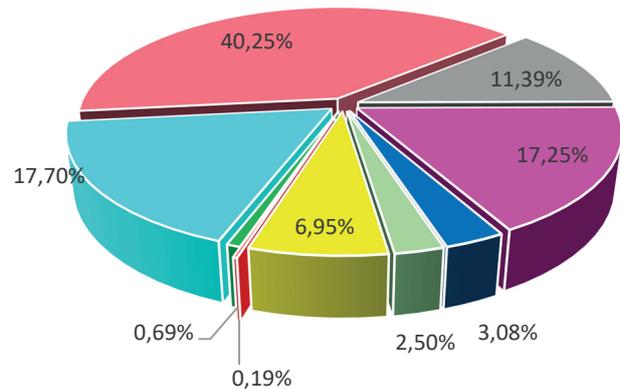
- Déficit reporté 15 534 771,95€
- Charges à caractère général 25 977 546,87€
- Charges de personnel 7 599 682,61€
- Autres charges 6 395 102,02€
- Charges financières 2 051 569,09€
- Charges exceptionnelles 5 624 762,87€
- Dotations aux amortissements des immos 4 290 881,22€
- Dotations amortissements charges fin. à répartir 125 000€
- Autres écritures d'ordre 1 036 947,21€

- Vente de produits fabriqués et prestations 41 091 574,65€
- Atténuations de charges 654 099,48€
- Soutiens, aides et subventions 6 795 453,44€
- Produits financiers 3 300,46€
- Recettes exceptionnelles 7 248 644,26€
- Reprises sur provisions 638 202,41€
- Quote-part subvention d'invest transférable 381 924,31€
- Autres écritures d'ordre 272 590,00€

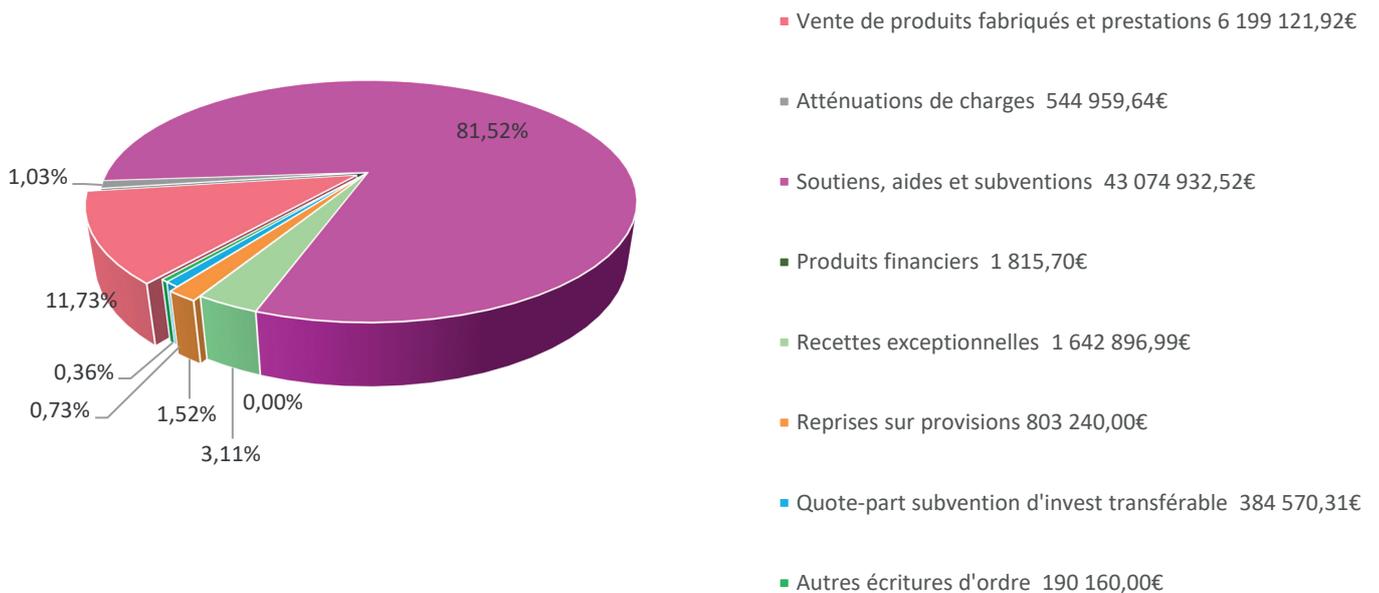
Section d'exploitation - 2022

Total dépenses : **65 244 954,64 €**

- Déficit reporté 11 550 474,83€
- Charges à caractère général 26 258 536,75€
- Charges de personnel 7 431 946,22€
- Autres charges 11 257 644,05€
- Charges financières 2 007 493,98€
- Charges exceptionnelles 1 628 025,49€
- Dotations aux amortissements des immos 4 532 452,07€
- Dotations amortissements charges fin. à répartir 125 000€
- Autres écritures d'ordre 453 381,25€



Total recettes : **52 841 697,08 €**

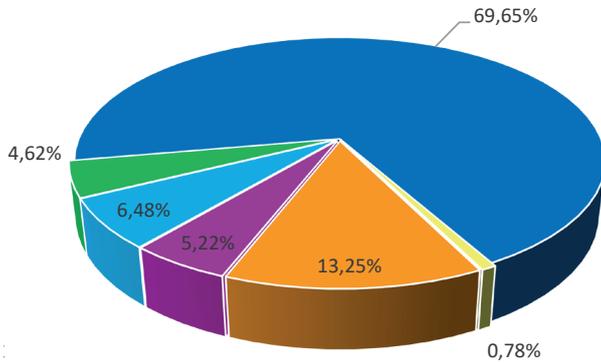


Source : Compte administratif du Système - 2022

12.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

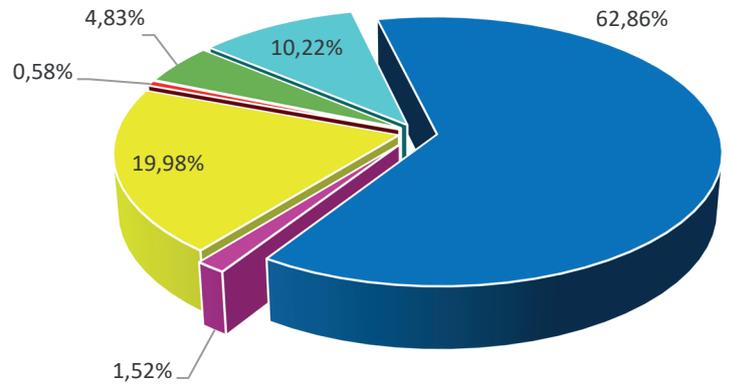
Section d'investissement - 2021

Total dépenses : **5 895 684 €**



- Remboursement du capital de la dette 4 106 371,61€
- Immobilisations incorporelles 45 792,06€
- Immobilisations corporelles 781 181,06€
- Autres immobilisations financières 307 825,00€
- Sub. d'invest. virées au compte de résultat 381 924,31€
- Autres écritures d'ordre 272 590,00€

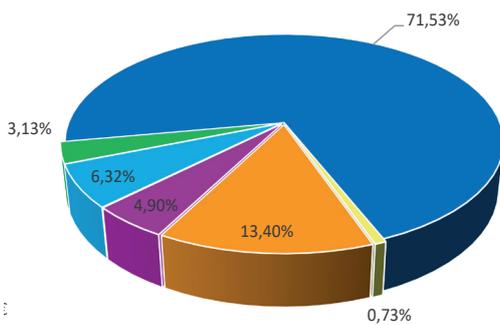
Total recettes : **21 475 216 €**



- Emprunt 13 500 000,00€
- Immobilisations financières 327 351,78€
- Dotations aux amortissements des immo. 4 290 881,22€
- Pénalités de renégociation de la dette 125 000,00€
- Autres écritures d'ordre 1 036 947,21€

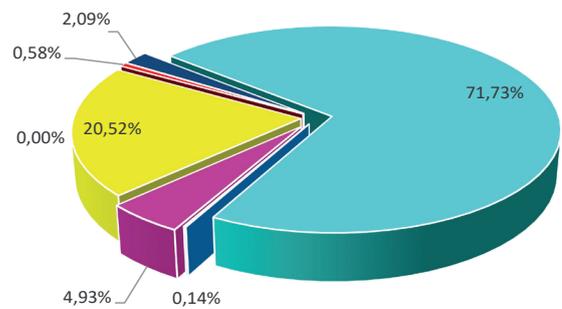
Section d'investissement - 2022

Total dépenses : **6 082 644.70 €**



- Remboursement du capital de la dette 4 350 834,92€
- Immobilisations incorporelles 44 285,65€
- Immobilisations corporelles 814 833,82€
- Autres immobilisations financières 297 960,00€
- Sub. d'invest. virées au compte de résultat 384 570,31€
- Autres écritures d'ordre 190 160,00€

Total recettes : **21 718 383.03 €**



- Excédent reporté 15 579 532,45€
- Emprunt 0,00€
- Participations et créances rattachées 31 265,00€
- Immobilisations financières 1 071 755,00€
- Dotations aux amortissements des immo. 4 457 449,33€
- Pénalités de renégociation de la dette 125 000,00€
- Autres écritures d'ordre 453 381,25€

12.3. Coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement y compris les amortissements des emprunts, etc...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Coût aidé à l'habitant des prestations effectuées par le Sydeme :

2021



85,44 € HT*

Coût aidé moyen des intercommunalités adhérentes au Sydeme :

143,01 € HT par habitant**

2022



84,56 € HT*

Coût aidé moyen des intercommunalités adhérentes au Sydeme :

155,02 € HT par habitant**

***Sydeme** : total charges - total (produits + soutiens)/habitant

****Sydeme + EPCI** : coût aidé moyen pondéré/habitant

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021/2022

12.4. Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges

Le financement de l'exercice des compétences incombant au Sydeme regroupe :

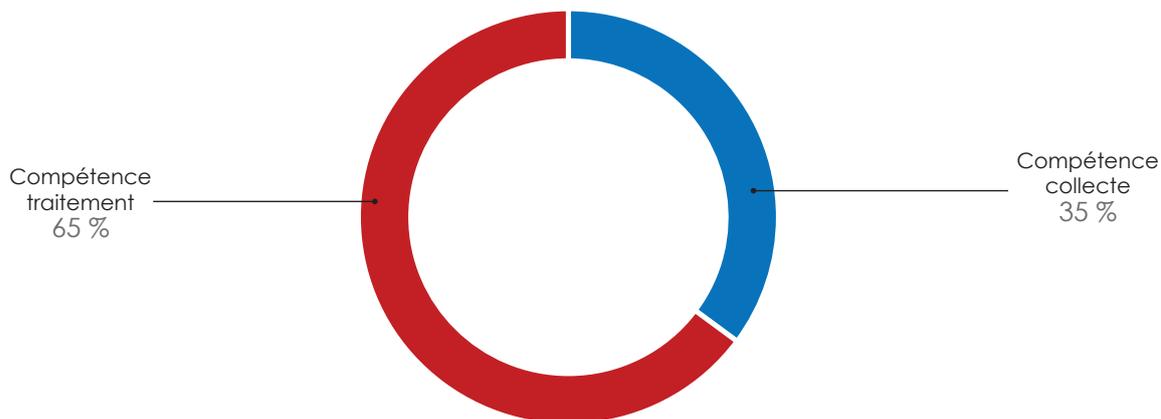
La contribution au fonctionnement : elle s'établit à hauteur de 8 € HT par habitant et elle est versée par les intercommunalités membres au regard de leur population respective. Cette contribution doit couvrir les dépenses de fonctionnement. **Elle a été portée à 13,875 € HT par habitant pour les exercices 2022 à 2025.**

La contribution au transport/traitement : elle est facturée mensuellement à chaque intercommunalité au regard des prestations de transport et de traitement effectuées pour leur compte. Elle comprend les prestations liées au tronc commun, les prestations associées à la collecte et les prestations optionnelles le cas échéant.

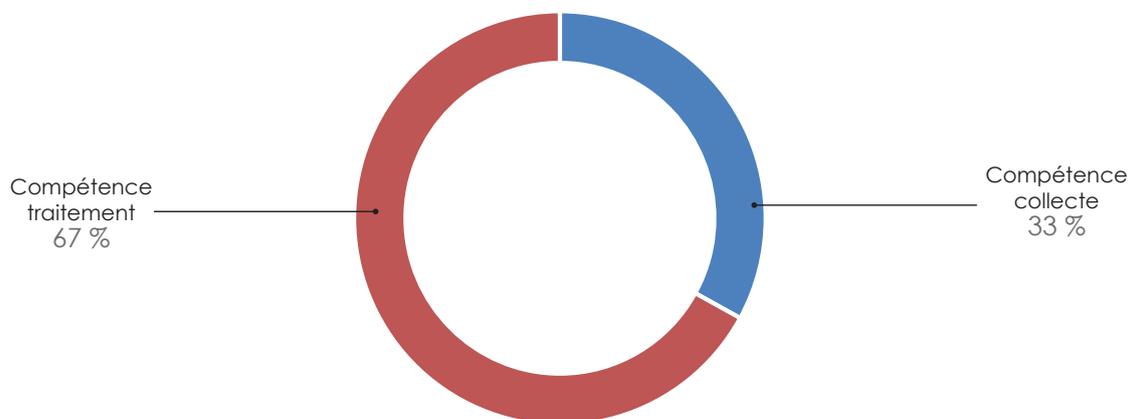
Ce sont les intercommunalités qui perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès des contribuables ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) auprès des usagers (ainsi que la redevance spéciale auprès des professionnels), selon le régime.

Ainsi, elles peuvent couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de leur compétence « **collecte** » (**environ 35 % des coûts**), et les dépenses liées à l'exercice de la compétence « **traitement** » par le syndicat (**environ 65 % des coûts**).

Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges en 2021



Part des compétences collecte et traitement sur le total des charges en 2022



12.5. Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des intercommunalités

	Montant annuel	Montant à l'habitant HT
Coût aidé	31 660 530,06 €	85,44 €
Contributions	33 805 422,19 €	91,23 €
Ecart entre coût et financement en euro	2 144 892,13 €	5,79 €
Ecart entre coût et financement en %	6,77 %	6,77 %

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

	Montant annuel	Montant à l'habitant HT
Coût aidé	31 181 745,26 €	84,56 €
Contributions	34 163 090,97 €	92,65 €
Ecart entre coût et financement en euro	2 981 345,71 €	8,09 €
Ecart entre coût et financement en %	9,56 %	9,56 %

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022



CHAPITRE 13

Structure du coût

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

ET FINANCIERS

- 13.1. Nature des charges 82
- 13.2. Nature des produits 84
- 13.3. Répartition des charges, des produits et du financement 88

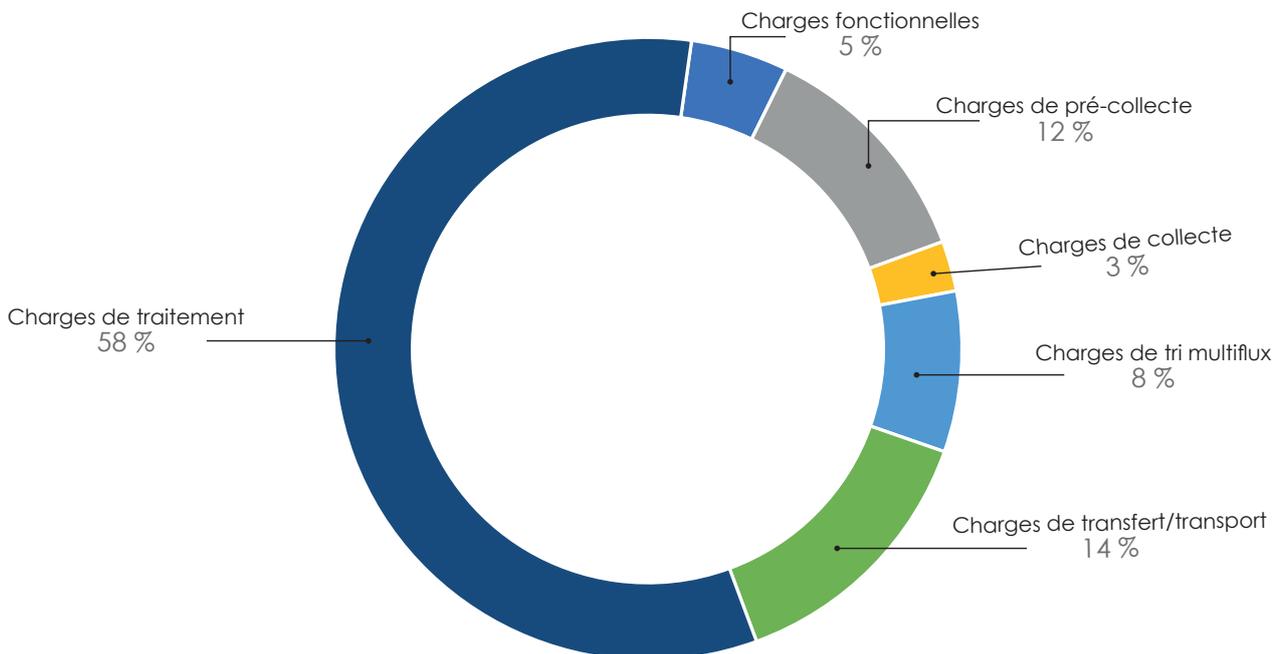
13.1. Nature des charges

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de charges qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme, sans distinction de flux. Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (**c'est-à-dire des investissements annualisés**) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.

Postes de charges	En Euros	En %
Charges fonctionnelles*	1 982 224,91 €	5,03 %
Charges de prévention	- €	0,00 %
Charges de pré-collecte	4 782 778,07 €	12,14 %
Charges de collecte	1 025 253,02 €	2,60 %
Charges de tri multiflux	3 284 414,09 €	8,34 %
Charges de transfert/transport	5 527 491,40 €	14,04 %
Charges de traitement	22 779 701,65 €	57,84 %
Total des charges	39 381 863,14 €	100,00 %

*charges de structure + charges de communication

Postes de charges : 39,38 M€

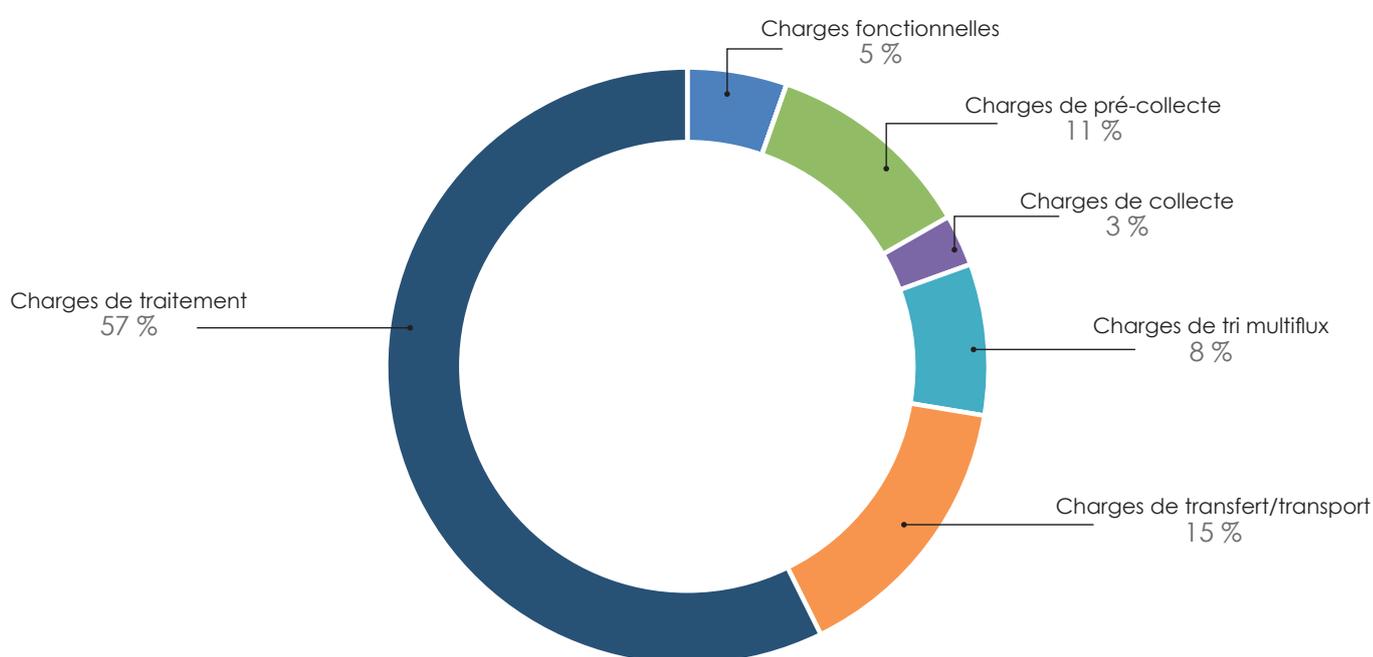


Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Postes de charges	En Euros	En %
Charges fonctionnelles*	2 121 965,16 €	5,35 %
Charges de prévention	173,83 €	0,00 %
Charges de pré-collecte	4 485 705,60 €	11,31 %
Charges de collecte	1 104 890,64 €	2,79 %
Charges de tri multiflux	3 242 582,99 €	8,18 %
Charges de transfert/transport	5 972 007,29 €	15,06 %
Charges de traitement	22 719 189,88 €	57,30 %
Total des charges	39 646 515,38 €	100,00 %

*charges de structure + charges de communication

Postes de charges : 39,65 M€



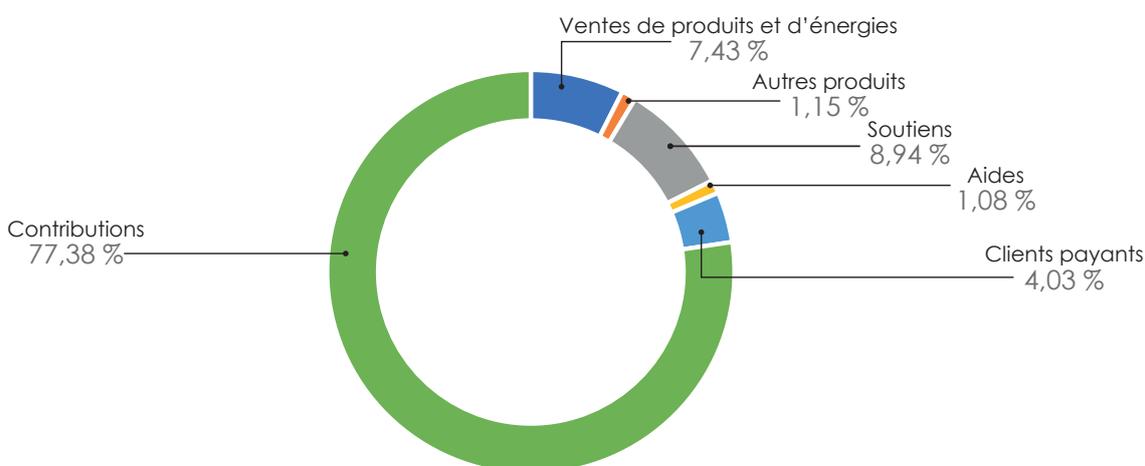
Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

- | Les charges fonctionnelles comprennent les charges de structure et les charges de communication,
- | Les charges de pré-collecte comprennent notamment les dépenses liées à la fourniture et la distribution des sacs de tri Multiflux,
- | Les charges de collecte comprennent notamment les dépenses liées à l'exercice de la compétence optionnelle de collecte des biodéchets des professionnels, du verre et du papier,
- | Les charges de transfert comprennent les dépenses liées au tri Multiflux,
- | Les charges de transport comprennent les dépenses liées au transport des déchets ménagers entre les différents exutoires de traitement,
- | Les charges de traitement comprennent les dépenses liées aux différents modes de traitement des déchets (recyclage, méthanisation, valorisation énergétique et enfouissement notamment).

13.2. Nature des produits

Postes de produits	En Euros	En %
Ventes de produits et d'énergie	3 085 951,77 €	7,43 %
Autres produits	477 999,08 €	1,15 %
Soutiens	3 710 601,61 €	8,94 %
Aides	446 780,61 €	1,08 %
Clients payants	1 674 013 ,82 €	4,03 %
Contributions	32 131 408,37 €	77,38 %
Total des produits	41 526 755,27 €	100,00 %

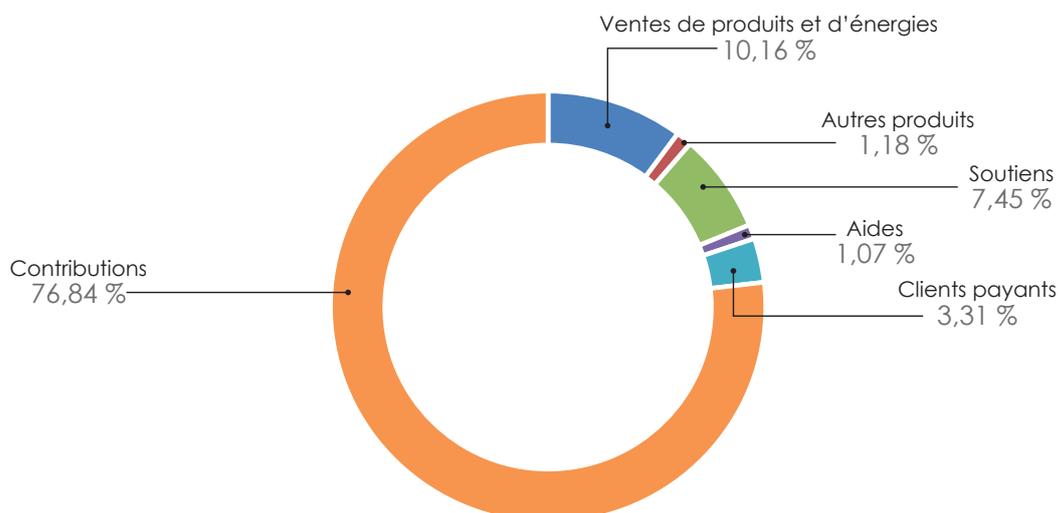
Postes de produits : 41,53 M€



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Postes de produits	En Euros	En %
Ventes de produits et d'énergie	4 330 823,01 €	10,16 %
Autres produits	501 963,76 €	1,18 %
Soutiens	3 176 274,16 €	7,45 %
Aides	455 709,19 €	1,07 %
Clients payants	1 409 090,01 €	3,31 %
Contributions	32 754 000,96 €	76,84 %
Total des produits	42 627 861,09 €	100,00 %

Postes de produits : 42,63 M€



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de produits qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme.

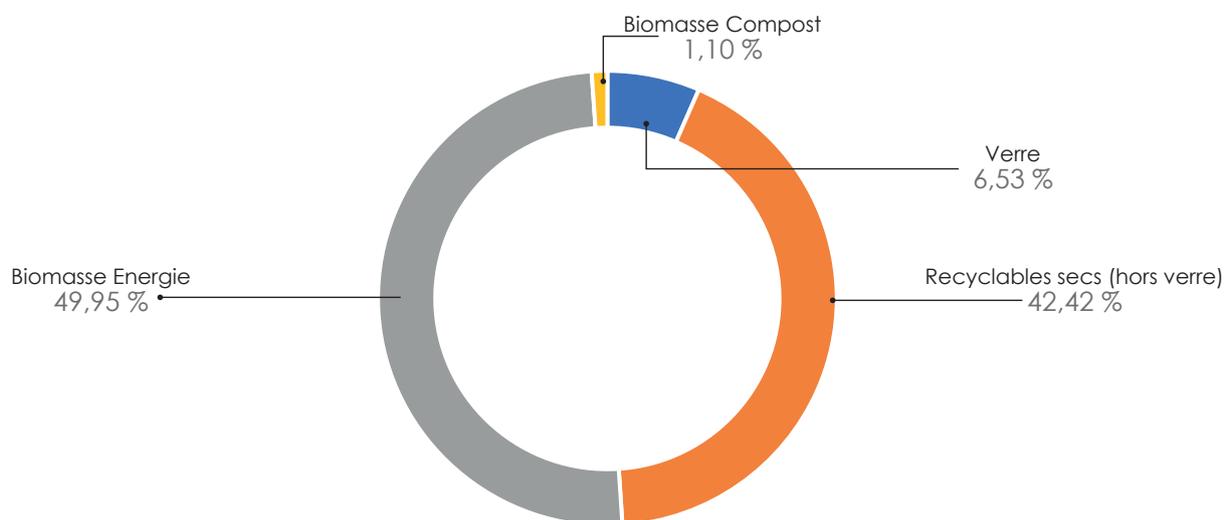
Flux de déchets	Recettes	En %	Type de recettes
Verre	201 446,81 €	6,53 %	Matériaux
Recyclables secs (hors verre)	1 309 118,61 €	42,42 %	Matériaux
Biomasse Energie	1 541 520,29 €	49,95 %	Energie
Biomasse Compost	33 866,06 €	1,10 %	Compost
Total Recettes	3 085 951,77 €	100,00 %	

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Il est important de noter que les recettes présentées dans la nature des produits s'entendent amortissements des subventions d'investissement compris (c'est-à-dire subventions d'investissement annualisées) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.

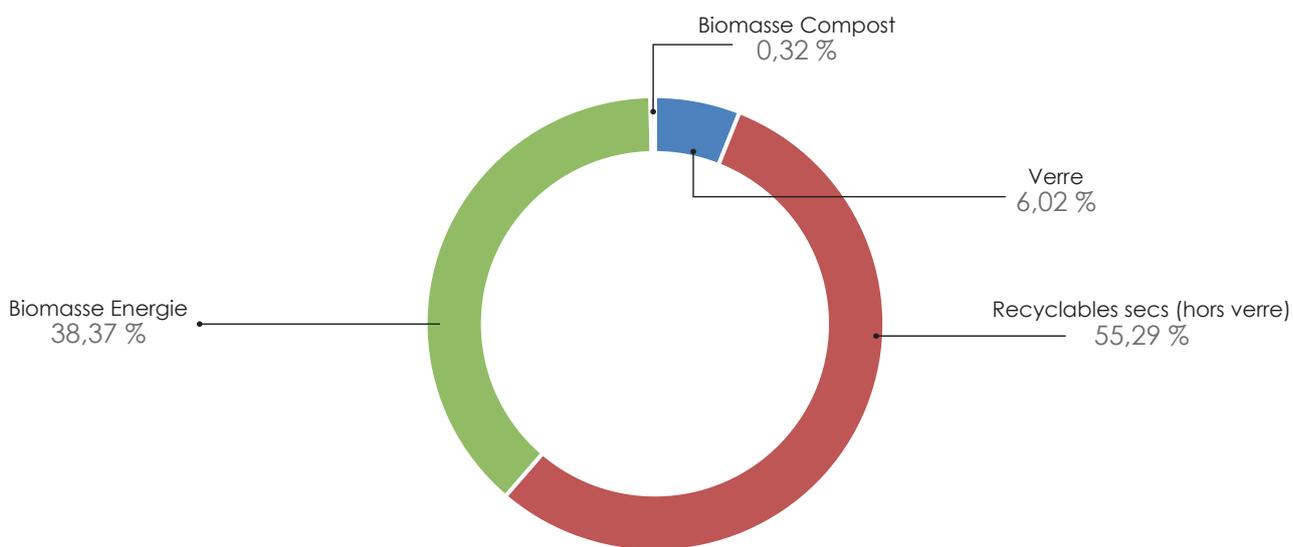
Les contributions comprennent la facturation des prestations de transport et de traitement effectuées pour les intercommunalités.

La vente de produits et d'énergie comprend les recettes liées à la vente des matériaux recyclables, à la vente de compost et à la vente d'énergie (électricité, biogaz notamment) et réparties par flux de déchets dans le graphique ci-contre :



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

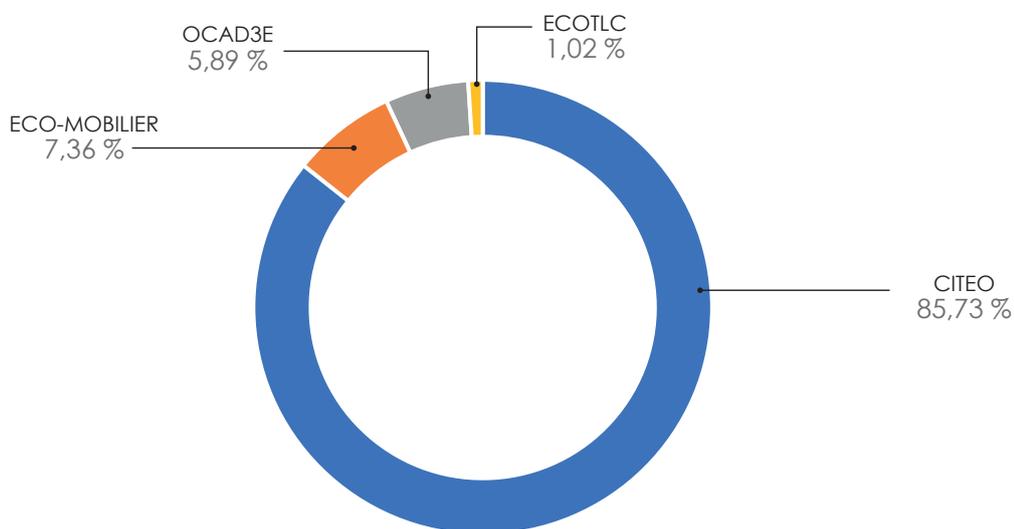
Flux de déchets	Recettes	En %	Type de recettes
Verre	260 521,12 €	6,02 %	Matériaux
Recyclables secs (hors verre)	2 394 665,61 €	55,29 %	Matériaux
Biomasse Energie	1 661 692,31 €	38,37 %	Energie
Biomasse Compost	13 943,97 €	0,32 %	Compost
Total Recettes	4 330 823,01 €	100,00 %	



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

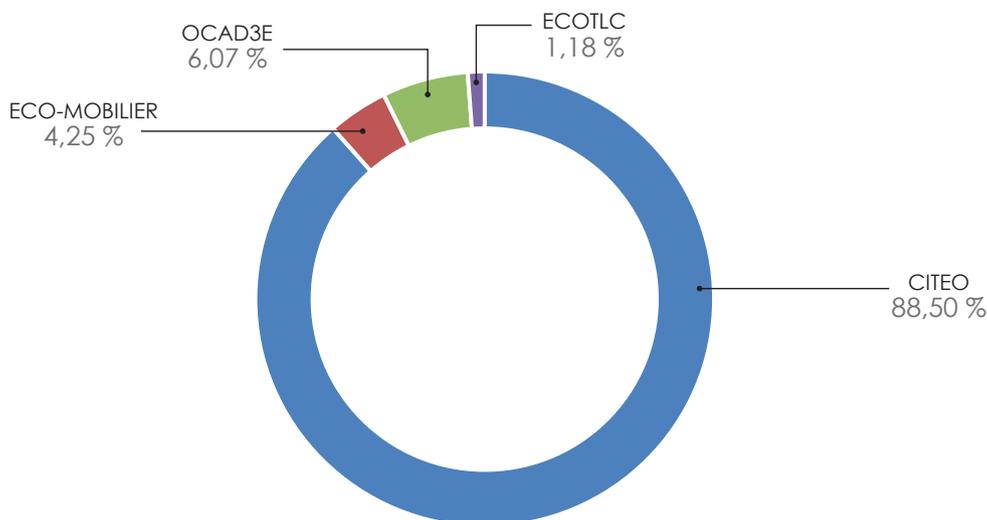
- Les prestations à des tiers correspondent aux services apportés aux collectivités extérieures au territoire et aux professionnels
- Les soutiens comprennent les aides versées par les éco-organismes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

Éco-organismes	Soutiens	En %
CITEO	3 181 131,41 €	85,73 %
ECO-MOBILIER	273 192,13 €	7,36 %
OCAD3E	218 554,17 €	5,89 %
ECOTLC	37 723,90 €	1,02 %
Total Soutiens	3 710 601,61 €	100,00 %



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Éco-organismes	Soutiens	En %
CITEO	2 810 906,19 €	88,50 %
ECO-MOBILIER	134 991,75 €	4,25 %
OCAD3E	192 803,32 €	6,07 %
ECOTLC	37 572,90 €	1,18 %
Total Soutiens	3 176 274,16 €	100,00 %

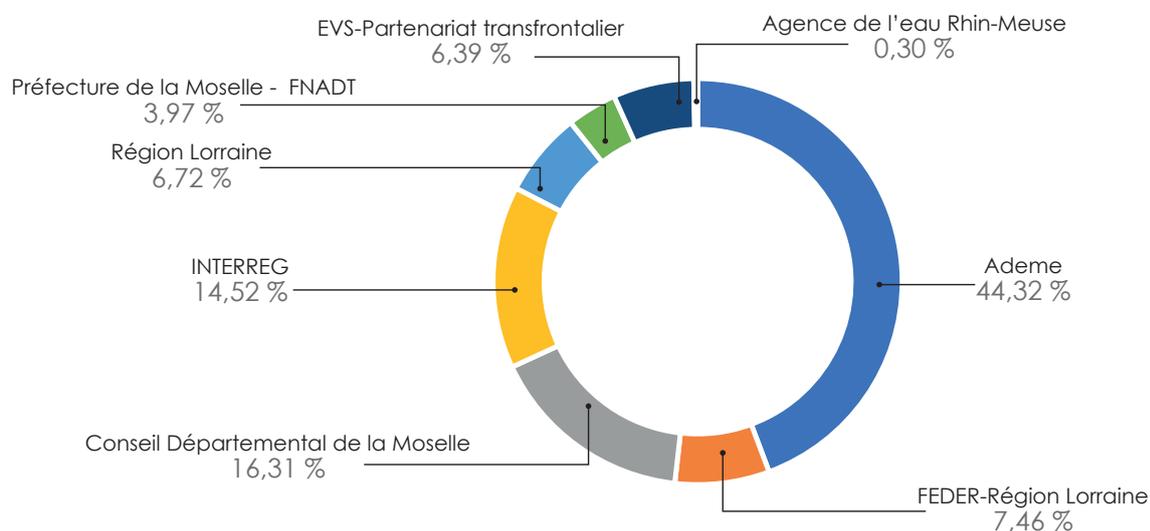


Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

Les aides comprennent les subventions versées par des financeurs et détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Aides*	En %
Ademe	198 023,99 €	44,32 %
FEDER-Région Lorraine	3 181 131, 41 €	7,46 %
Conseil Départemental de la Moselle	72 858,15 €	16,31 %
INTERREG	64 884,13 €	14,52 %
Région Lorraine	30 042,64€	6,72 %
Préfecture de la Moselle - FNADT	17 734,64 €	3,97 %
EVS-Partenariat transfrontalier	28 571,40 €	6,39 %
Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 332,33 €	0,30 %
Total Aides	446 780,61€	100,00 %

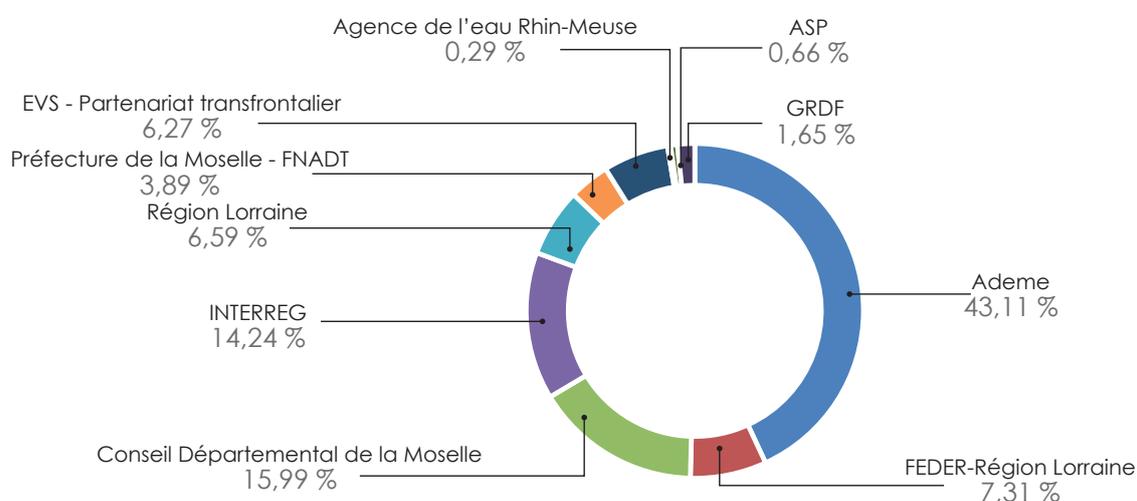
*y compris amortissement des subventions d'investissement



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

	Aides*	En %
Ademe	196 452,56 €	43,11 %
FEDER-Région Lorraine	33 333,33 €	7,31 %
Conseil Départemental de la Moselle	72 858,15 €	15,99 %
INTERREG	64 884,13 €	14,24 %
Région Lorraine	30 042,64 €	6,59 %
Préfecture de la Moselle - FNADT	17 734,64 €	3,89 %
EVS-Partenariat transfrontalier	28 571,40 €	6,27 %
Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 332,33 €	0,29 %
ASP	3 000 €	0,66 %
GRDF	7 500 €	1,65 %
Total Aides	455 709,18 €	100,00 %

*y compris amortissement des subventions d'investissement

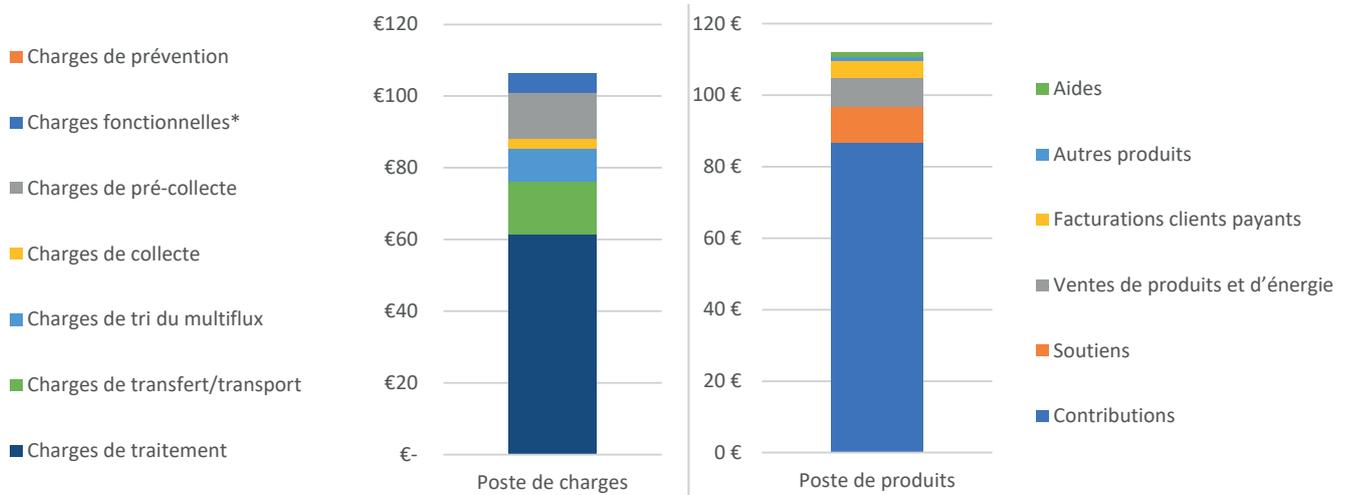


Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

13.3. Répartition des charges, des produits et du financement

- | Les charges prépondérantes du syndicat sont relatives aux prestations de traitement (60,91 € HT/habitant), au transport (11,61 € HT/habitant) et à la pré-collecte (11,59 € HT/habitant)
- | Les produits permettent de couvrir 20,18 € HT des charges par habitant
- | Selon les règles d'amortissement de l'Ademe, appliquées dans le cadre de la matrice des coûts 2020, les produits couvrent 101,23 % des charges.

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement (€/hab.)

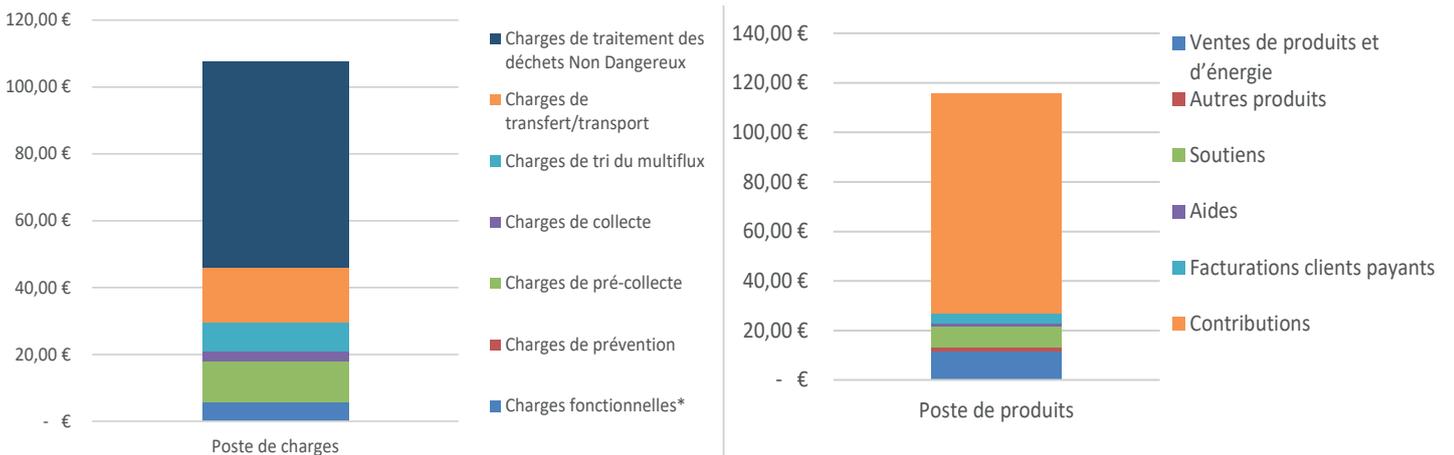


Total des charges : **106.28 €** Total des produits : **112.07 €**

*Charges de structure + charges de communication

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement (€/hab.)



Total des charges : **107.52 €** Total des produits : **115.60 €**

*Charges de structure + charges de communication

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022



CHAPITRE 14

Coût du service et financement

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

ET FINANCIERS

- 14.1. Coût des différents flux ramenés à la tonne 90
- 14.2. Répartition des charges par flux et par étape technique 92

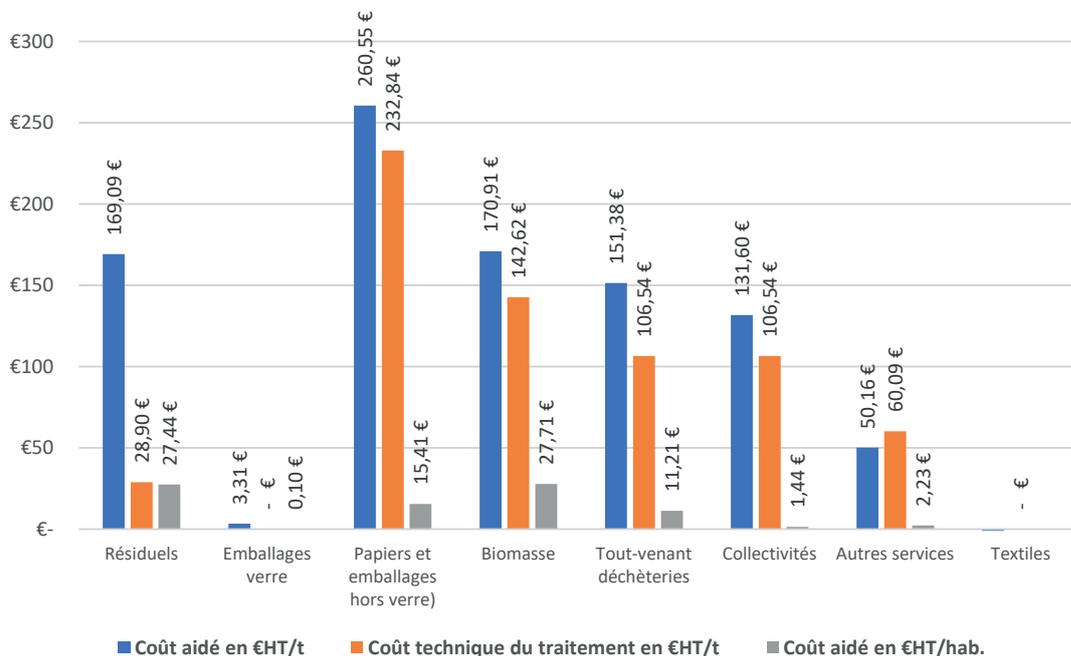
14.1. Coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé, coût technique du traitement et coût à l'habitant

	Résiduels	Emballages verre	Papiers & emballages (hors verre)	Biomasse	Tout-venant déchèteries	Collectivités	Autres services	Textiles	Total
Total charges en €HT	10 216 855,88 €	422 563,99 €	9 392 790,30 €	12 548 776,71 €	4 158 428,22 €	535 394,67 €	2 107 053,37 €	- €	39 381 863,14 €
Coût aidé en €HT	10 166 551,10 €	38 191,20 €	5 711 550,80 €	10 269 337,85 €	4 152 166,03 €	535 006,34 €	825 450,69 €	-37 723,96 €	31 660 530,06 €
Coût technique du traitement en €HT	1 737 573,39 €	- €	5 104 121,28 €	8 569 300,56 €	2 922 264,39 €	433 134,28 €	988 981,00 €	- €	19 755 374,90 €
Tonnages	60 126 €	11 555	21 921	60 085	27 428	4 065	16 458	2 083	203 722
Part de chaque flux en % (tonnages)	30 %	6 %	11 %	29 %	13 %	2 %	8 %	1 %	-
Quantités en kh/hab.	162,27	31,19 €	59,16 €	162,16 €	74,02 €	10,97 €	44,42 €	5,62 €	549,80 €
Coût aidé en €ht/t	169,09 €	3,31 €	260,55 €	170,91 €	151,38 €	131,60 €	50,16 €	18,11 €	155,41 €
Coût technique du traitement en €HT/t	28,90 €	- €	232,84 €	142,62 €	106,54 €	106,54 €	60,09 €	- €	96,97 €
Coût aidé en €HT/hab.	27,44 €	0,10 €	15,41 €	27,71 €	11,21 €	1,44 €	2,23 €	0,10 €	85,44 €

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2021

Principaux flux de déchets Coût aidé, coût technique du traitement (€/tonne) et coût à l'habitant

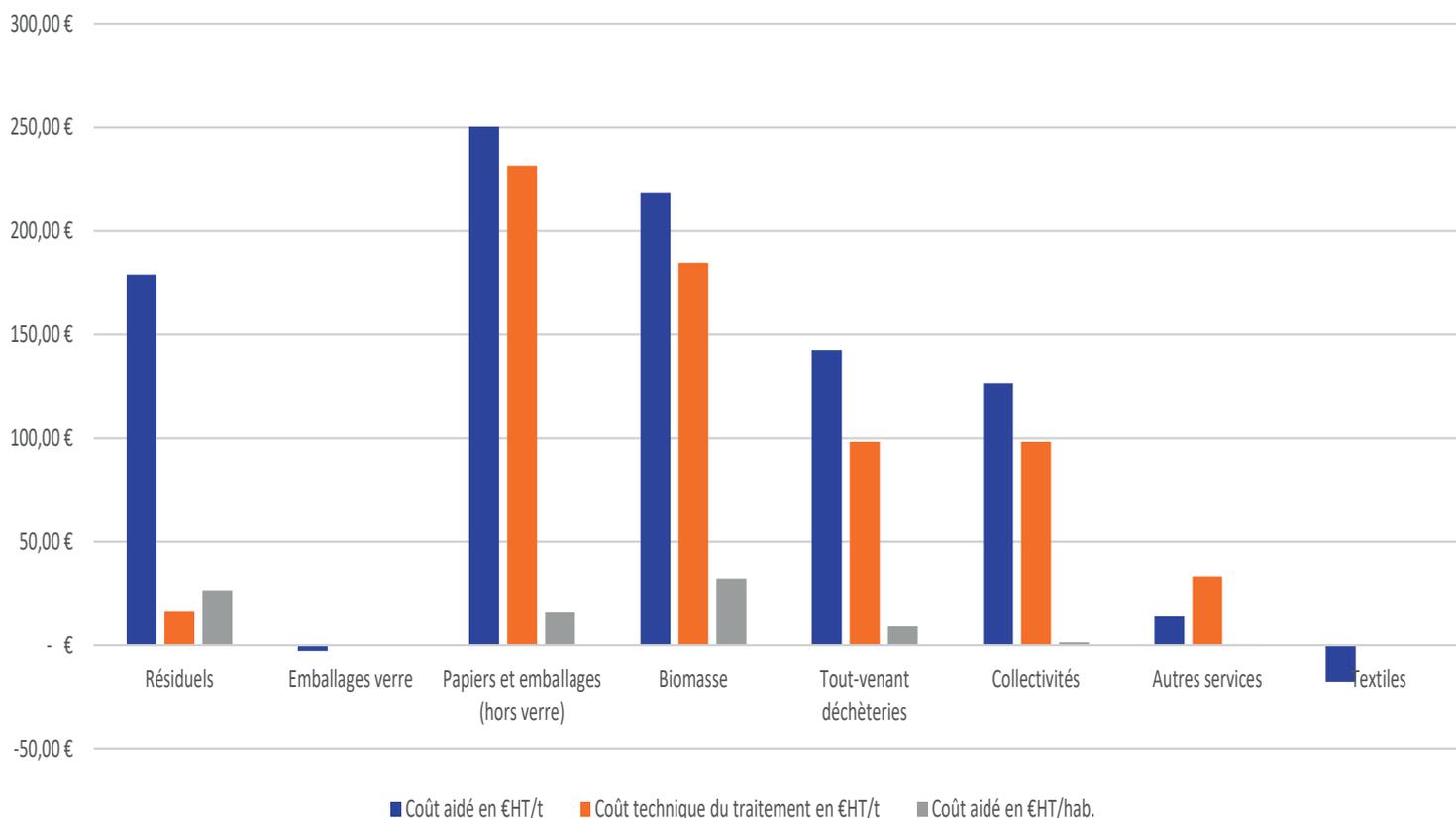


Coût aidé, coût technique du traitement et coût à l'habitant

	Résiduels	Emballages verre	Papiers & emballages (hors verre)	Biomasse	Tout-venant déchèteries	Collectivités	Autres services	Textiles	Total
Total charges en €HT	9 674 060,25 €	382 170,87 €	10 003 819,67 €	14 105 229,56 €	3 374 659,31 €	515 717,26 €	1 590 856,13 €	2,33 €	39 646 515,38 €
Coût aidé en €HT	9 633 456,17 €	30 996,64 €	5 806 800,93 €	11 708 005,24 €	3 370 121,10 €	515 109,95 €	216 819,08 €	-37 570,57 €	31 181 745,26 €
Coût technique du traitement en €HT	871 620,88 €	- €	5 359 946,87 €	9 888 958,43 €	2 322 677,27 €	400 895,49 €	506 664,19 €	- €	19 350 763,13 €
Tonnages	53 932 €	11 490	23 187	53 662	23 657	4 083	15 472	2 095	187 579
Part de chaque flux en % (tonnages)	29 %	6 %	12 %	29 %	13 %	2 %	8 %	1 %	100 %
Quantités en kh/hab.	146,26 €	31,16 €	62,88 €	145,53 €	64,16 €	11,07 €	41,96 €	5,68 €	508,71€
Coût aidé en €/t	178,62 €	2,70 €	250,43 €	218,18 €	142,46 €	126,15 €	14,01 €	17,93 €	166,23 €
Coût technique du traitement en €/t	16,16 €	- €	231,16 €	184,28 €	98,18 €	98,18 €	32,75 €	- €	103,16 €
Coût aidé en €/HT/hab.	26,13 €	0,08 €	15,75 €	31,75 €	9,14 €	1,40 €	0,59 €	0,10 €	84,56 €

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2022

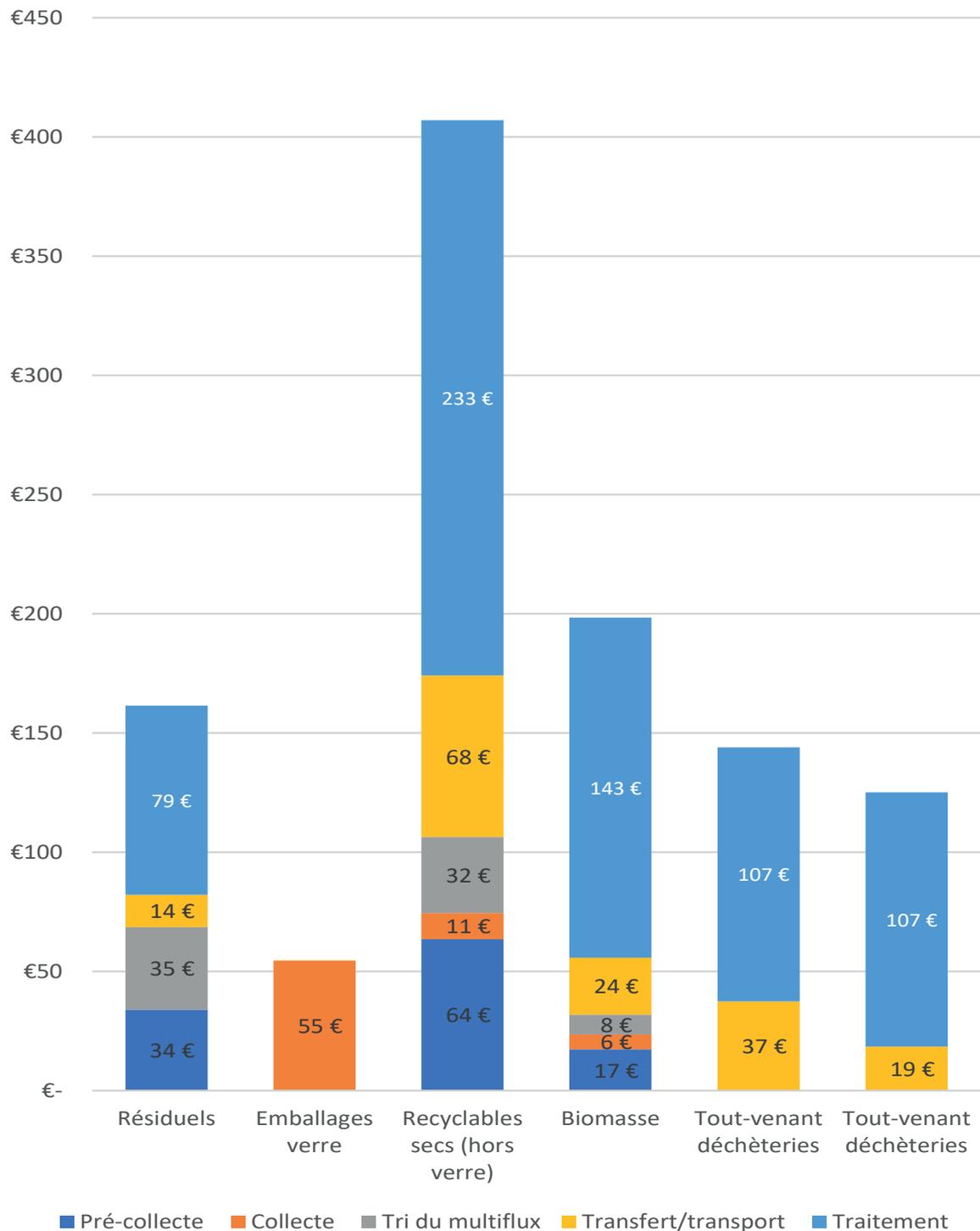
Principaux flux de déchets Coût aidé, coût technique du traitement (€/tonne) et coût à l'habitant



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022

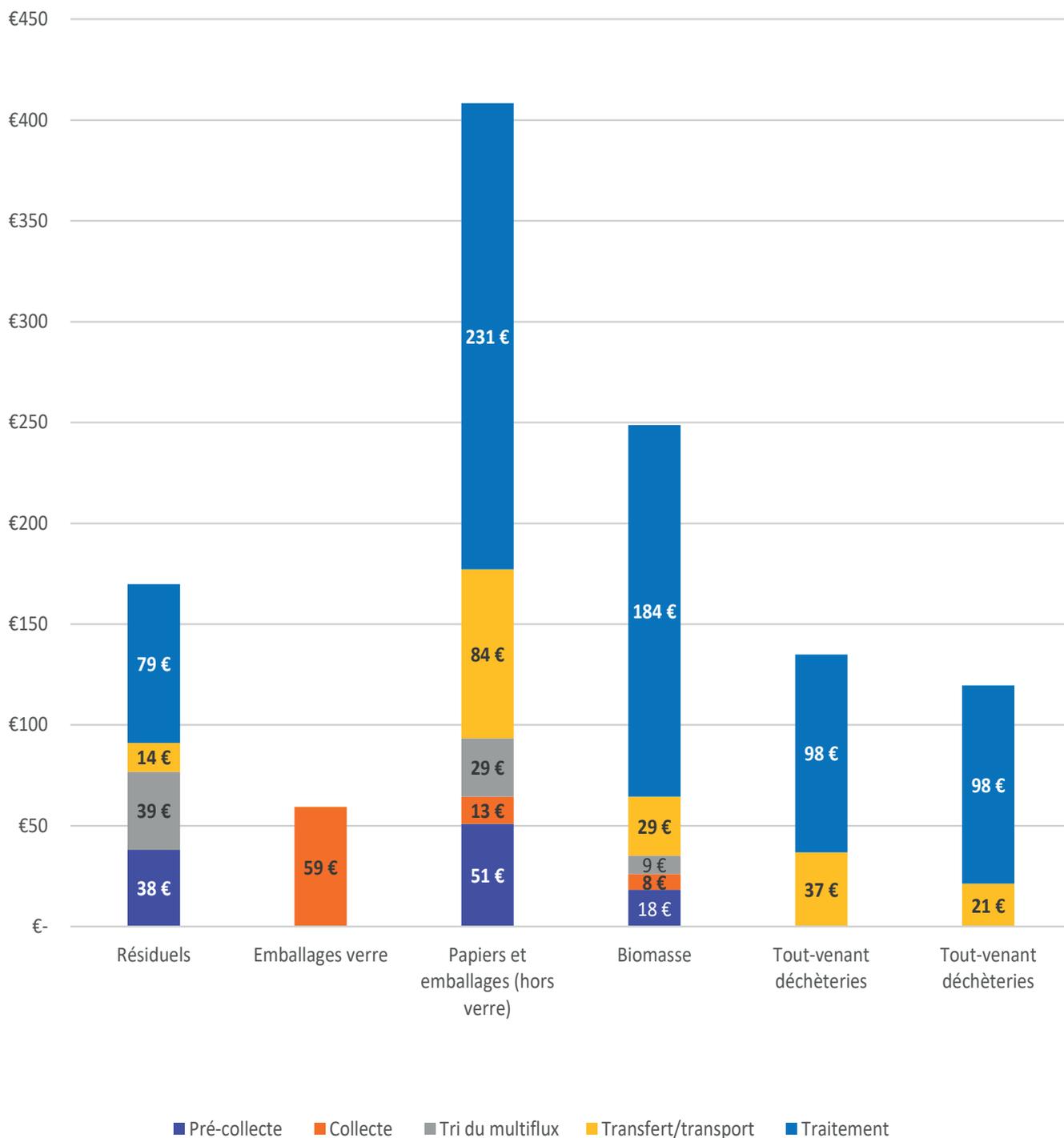
14.2. Répartition des charges par flux et par étape technique

Coût par étape technique et par flux (€/tonne)



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2021

Coût par étape technique et par flux (€/tonne)



Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2022



CHAPITRE 15

Temps forts 2021/2022

Visite des scolaires au CT2E*

Parcours pédagogique

Animations

Aire de tri

Visite de la serre de démonstration



* Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement

Cérémonie de la remise des prix - Concours pédagogique 2020-2021

Jun 2021



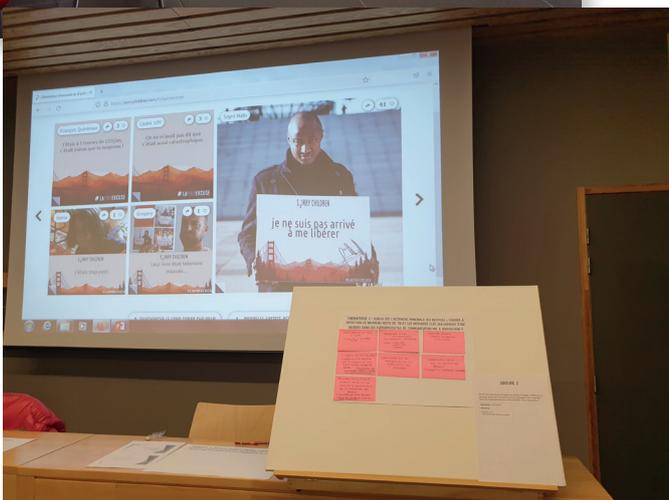
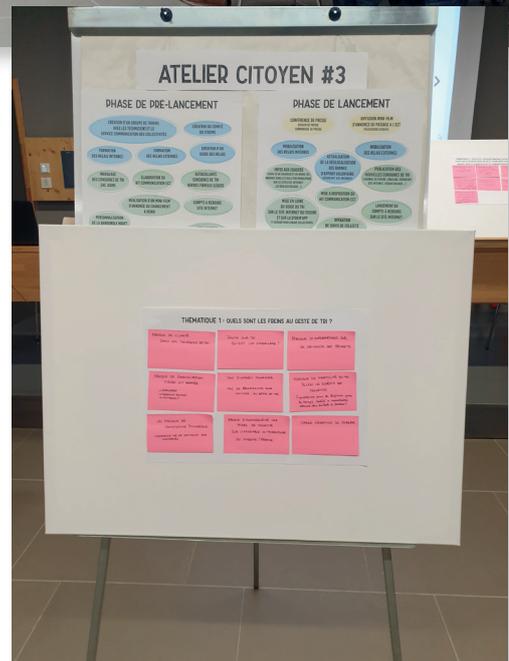
Lauréat 1^{er} prix Livre animé



Lauréat 1^{er} prix Maquette

Ateliers Citoyens du Syste

3 Ateliers Citoyens organisés en 2021 pour préparer l'extension des consignes de tri
 Débat, échanges, ateliers de sensibilisation et visites des installations



Ouverture d'une alvéole pour l'enlèvement du compost
au Pôle déchets de Sainte-Fontaine le 1^{er} avril 2021



Signature Convention Lions Club de Bouzonville
au siège du Sydeme le 16 avril 2021



Séminaire des élus
9 novembre 2021
Découverte des installations
du Sydeme



Mercredis Eco-éducatifs

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Du 20 au 28 novembre 2021



Confection d'un sac à vrac



Fabrication de cosmétiques



Gratifieria



Goûter zéro déchet



Ramassage de déchets sauvages par le personnel du Sydeme

Rue Jacques Callot à Morsbach
(Proche du siège du Sydeme)

SERD 2021



Buffet zéro déchet

SERD 2021



Collecte de jouets 2021

« Laisse parler ton coeur ! »



Lancement officiel de la mise en place des extensions des consignes de tri

1^{er} mars 2022

Communication digitale



Spot diffusé sur les télévisions locales et au cinéma



Contenants de collecte jaunes mis en place (bac jaune, sac jaune transparent, borne jaune)



Communication dans les médias

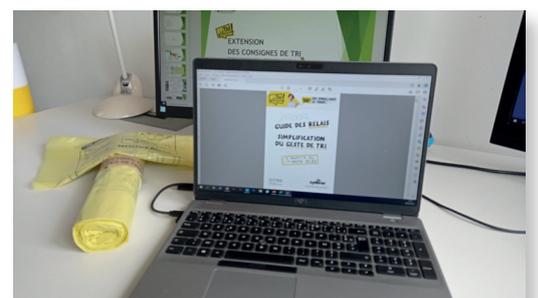


Conférence de presse pour le lancement des extensions de consignes de tri 2 mars 2022



Formation des relais

Près de 200 personnes relais ont suivi différentes sessions de formation en présentiel ou en visioconférence (2h00 de présentation/animation)



**Cérémonie de la remise des prix
Concours pédagogique « Papiers Créons ! »
Juin 2022**



Lauréat 1^{er} prix Livre animé



Lauréat 1^{er} prix Maquette

**Conception et réalisation d'un nouvel épisode la « Minute du Tri »
Avril 2022**



Lenya, Emy et Jules : anciens membres du Conseil Municipal des Jeunes de Cocheren



Cession des tracteurs GNV en fin de vie

13 novembre 2022

Visites des ateliers du
Lycée des Métiers Gustave Eiffel
de Talange



Rencontre avec l'équipe pédagogique



Remise des clés des tracteurs en fin de vie cédés à l'établissement



Rencontre avec les élèves



Mercredis Eco-éducatifs

Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
Du 20 au 28 novembre 2022



Goûter Zéro Déchet



Confection d'un bracelet en tissu



Confection d'une éponge tawashi



Conseil Municipal des jeunes de Varsberg



Etats Généraux Méthéor
 Octobre 2022



Collecte de jouets 2022
 « Laisse parler ton cœur ! »



GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AV Apport Volontaire

CT Centre de Transfert

CTM Centre de Tri Multiflux

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DV Déchets Verts

ECT Extension des Consignes de tri (nouvelles consignes de tri mises en place sur le territoire en mars 2022)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

PAP Porte-à-Porte

PAV Point d'Apport Volontaire (borne/conteneur)

PFDV Plate-Forme de réception des Déchets Verts

FILIÈRE REP Filière à Responsabilité Élargie (Ex : Les emballages, les papiers, les DEEE, les TLC...)

TLC Textiles, Linge de maison, chaussures

TV Tout-Venant



Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Siège administratif du Sydeme :
1 rue Jacques Callot - 57600 Morsbach
Tél. : 03 87 00 01 01 - Fax : 03 87 00 02 09

www.sydeme.fr

